

Les modèles socio-économiques des initiatives d'accès à l'alimentation durable pour tous

Observer les conditions de déploiement de l'accès à l'alimentation durable dans
le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais à partir de VRAC, du dispositif
P.A.N.I.E.R.S et de la caisse alimentaire CALIEN

Mathéo Morel

Mémoire de Master 2

Sous la direction de Pierre Robert et Cécile Vasseur

Juin 2025

Master Économie et Management publics

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à mes tuteurs Pierre Robert et Cécile Vasseur. Merci de m'avoir accompagné tout au long de ce stage de recherche ainsi que dans la construction de ce mémoire.

Je remercie également toutes les personnes qui ont participé aux réunions d'Exaalim, Sylvain Vatan, Ilona Delouette, Nathalie Bernard, Karine Attinault, Laurent Gardin, Amélie Lefebvre Chombart et Matthieu Legrand.

Également merci à toutes les personnes enquêtées qui ont participé à cette étude, les personnes se reconnaîtront.

Et évidemment à mes camarades du bureau Adèle, Noah, Henri.

Merci Lou et Rox !

Sommaire :

Liste des abréviations :	5
Introduction	6
Le système alimentaire est producteur de risques sociaux et environnementaux.....	6
L'aide alimentaire est en crise.....	7
Une forme exacerbée dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.....	8
Face aux critiques de l'aide alimentaire, l'émergence d'initiatives.....	9
Problématique.....	9
Plan du mémoire.....	10
Partie 1 - Revue de littérature de l'accès à l'alimentation durable	12
I - Comprendre les conceptions de l'accès à l'alimentation.....	12
I.I - Penser l'accès à partir des conceptions du droit à l'alimentation.....	12
I. II La construction de l'aide alimentaire en France.....	15
Brève histoire de l'aide alimentaire avant les années 1980.....	15
Le champ de l'aide alimentaire depuis les années 1980.....	17
Les limites de l'aide alimentaire.....	20
II. Les alternatives à l'aide alimentaire ou l'extension de la conception de l'accès à l'alimentation.....	21
II. I. La démocratie alimentaire comme point de départ de l'analyse des nouvelles solidarités alimentaires.....	21
II. II. Accès à une alimentation durable.....	24
II. III. La question de l'accès dans les systèmes alimentaires alternatifs.....	26
Conclusion de la partie 1.....	28
Partie 2 - Cadrage analytique et méthodologie d'enquête	30
I. Cadrage analytique : Revue de littérature sur les modèles socio-économiques (MSE).....	30
I. I. Origine et définition du modèle socio-économique.....	30
Modèle socio-économique.....	32
I. II. Qu'en est-il des travaux des MSE centrés sur les initiatives d'accès à une alimentation durable ?.....	34
II. Présentation de la méthodologie.....	39
II.I Présentation du terrain, contour et délimitation.....	39
II. II Présentation de la démarche d'enquête.....	43
Partie 3 - Présentation des modèles socio-économiques des initiatives	47
I. Emergence de VRAC, PANIERS et CALIEN.....	47
I.I Vue d'ensemble des MSE de VRAC, PANIERS et CALIEN.....	47
I.II Encastrement associatif et territorial des MSE : comprendre l'émergence de ces initiatives dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais.....	51
I.II.I Vers un réseau d'achat en commun (VRAC).....	51
I.II.II. Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Sanitaire (P.A.N.I.E.R.S).....	56
I.II.III Caisse de l'Alimentation Locale et de l'Engagement (CALIEN).....	62
I.III Agir pour l'accès à une alimentation de qualité dans le Bassin minier.....	67
II. Présentation des modèles économiques.....	70

II.I. Ressources monétaires, le financement des initiatives.....	71
II. II. L'importance des partenariats dans les modèles socio-économiques des initiatives étudiées.....	82
II.III. Les richesses humaines des initiatives.....	86
II.IV. Les prix, l'accessibilité et la juste rémunération des producteurs.....	88
Conclusion de la partie 3.....	91
Conclusion générale :.....	93
Références bibliographiques.....	98
Annexes :.....	102

Table des figures et des tableaux :

Figure 1 : Infographie de l'évolution des recours à l'aide alimentaire pendant la période du Covid-19.....	7
Figure 2 : modèles socio-économiques de la CPCA (2014, p.11).....	32
Figure 3 : déclinaisons des missions de justice alimentaire selon Lanciano et al., 2017.....	35
Figure 4 : Critères retenus par (Douillet et al., 2023) pour définir et identifier les solidarités alimentaires.....	36
Figure 5 : Leviers, enjeux et constats des MSE des nouvelles solidarités alimentaires.....	37
Figure 6 : Cartographie des "bonnes pratiques" identifiées en 2018 par la DRJSCS en Hauts-De-France (p.35).....	42
Tableau 7 : caractéristiques des entretiens semi-directifs réalisés.....	44
Schéma 8 : Positionnement des enquêtés par rapport aux initiatives étudiées.....	46
Figure 9 : Tableau des MSE de VRAC Artois, PANIERS et CALIEN.....	47
Figure 10 : Fonctionnement du dispositif PANIERS.....	58
Tableau 11 : Déjà-là de PANIERS en Hauts-de-France.....	60
Figure 12 : Emplacement géographique des structures relais PANIERS dans les Hauts-de-France.....	61
Tableau 13 : Recensement non exhaustif des structures dans le Bassin Minier.....	62
Tableau 14 : Ressources monétaires.....	70
Figure 15 : Montant des dotations du PNA en France depuis sa création en 2014 :.....	73
Figure 16 : Modalités de financement des initiatives étudiées par le PNA et le FMMPT.....	79
Tableau 19 : Richesses humaines.....	86
Tableau 20 : Politiques tarifaires.....	88
Annexes 1 : Grilles d'entretiens.....	102
Annexe 2 : Proposition d'analyse des MSE de VRAC artois, PANIERS et CALIEN à partir des 8 leviers mis en lumière par (Douillet et al., 2023).....	103

Liste des abréviations :

AAP - Appel à projet
ADEME - Agence de la transition écologique
AMAP - Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
ARS - Agence régionale de santé
CABBALR - Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys-Romane
CAD - Communauté d'Agglomération du Douaisis
CAHC - Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin
CALL - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
CALIEN - Caisse de l'Alimentation Locale et de l'Engagement
CAPH - Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
CAVM - Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
CCAS - Centres communaux d'action sociale
CCCO - Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
CNES - Crédit national des épicerie sociales
COCOLUPA - Comité nationale de la coordination de la lutte contre la précarité alimentaire
COPIL - Comité de pilotage
DRAAF - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREETS - Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRJSCS - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EFC - Économique de la fonctionnalité et de la coopération
ERBM - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
ESS - Economie sociale et solidaire
EPCI - Établissement public de coopération intercommunale
ETP - Equivalent temps pleins
FAO - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEAD - Fonds européen d'aide aux plus démunis
FSE+ - Fonds Social Européen +
FIDESS - Fonds d'Investissement au Développement de l'Économie Sociale et Solidaire
FMMPT - Fonds Mieux Manger Pour Tous
HDF - Hauts-de-France
IAE - Insertion par l'activité économique
MANNE - Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Échanges
MEL - Métropole européenne de Lille
P.A.N.I.E.R.S - Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Sanitaire
PAC - Politique agricole commune
PAT - Projets alimentaires territoriaux
PEAD - Programme européen d'Aide aux plus Démunis
PIDESC - Pacte des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels
PNAA - Plan national d'aide alimentaire
PNA - Programme National de l'Alimentation
PTCE - Pôles territoriaux de coopération économique
QPV - Quartier prioritaire de la ville
QF - Quotient familial
STAD - Système alimentaire territorial durable
VRAC - Vers un réseau d'achat en commun

*

**

Introduction

Le système alimentaire est producteur de risques sociaux et environnementaux

Le système alimentaire, entendu comme « *la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1994), connaît de multiples crises. Ces crises sont d'abord des crises sanitaires et environnementales : la production agricole est responsable de 19% des émissions de gaz à effets de serre en France (Resolis-Terralim, 2018). Le système agro-industriel intensif formé après la Seconde Guerre mondiale a donné lieu aux crises de la vache folle à la fin des années 1990, ou encore aux marrées vertes liées aux déchets azotés. Ce système est aussi touché par des chocs environnementaux et structurels qui conduisent à une grande volatilité des revenus des exploitants (Devienne, 2018). A ces crises s'ajoutent celles de la santé publique. La transformation des aliments cause des effets néfastes sur la santé de la population (Schillinger et Vasselle, 2017). Les personnes défavorisées sont particulièrement exposées à ces effets (Tavoularis et Hébel, 2017). En France, ce sont 11% à 12% des ménages français qui vivent aujourd'hui en situation de précarité alimentaire, le recours à l'aide alimentaire ayant doublé entre 2009 et 2018. Ce système est source d'inégalité de santé, puisque un enfant d'ouvrier a aujourd'hui quatre fois plus de risque d'être obèse qu'un enfant de cadre¹. Ces effets posent la question de la transformation du système agro-alimentaire productiviste tel qu'il s'est construit suite à la Seconde Guerre mondiale (Devienne, 2018). Ces crises contribuent à transformer les politiques alimentaires (Michel et Soulard, 2021).

Les critiques du système alimentaire ont connu un appui supplémentaire par la mise en évidence des coûts cachés de l'alimentation dans le rapport « *L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?* » (Drique et al, 2024). Le rapport mobilise une approche comptable des coûts du système agroalimentaire², c'est-à-dire des dépenses publiques engagées pour compenser et réparer ces coûts. Le rapport évalue ces coûts à un total de 19 milliards d'euros, sans compter les coûts non attribuables, les coûts non

¹ CNA. (2023), « Contribution du CNA à la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat », *livrable*, 109 p.

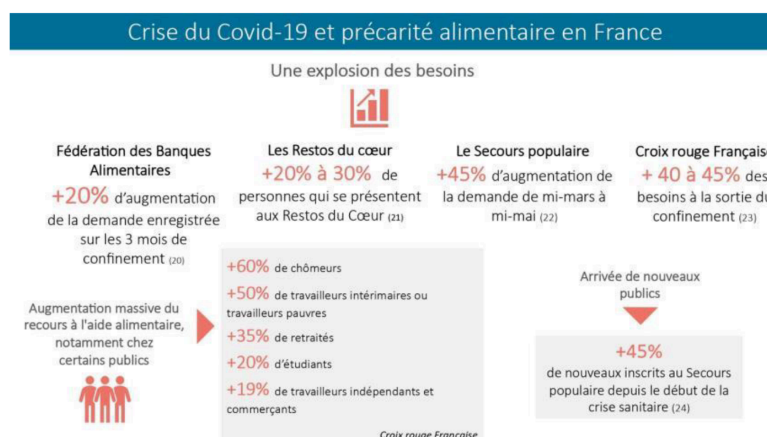
² La démarche d'enquête de l'étude est réalisé par le Basic (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne).

identifiés fautes de données, et les coûts inestimables. Face à ces coûts, les soutiens publics du système alimentaire s'élèvent à 48,3 milliards d'euros en 2021, dont 80% alimentent les aspects directement responsables des impacts quantifiés.

L'aide alimentaire est en crise

Au sein du système alimentaire, l'aide alimentaire prend la forme majoritaire des solidarités alimentaires depuis les années 1980 (Le Crom & Retière, 2018). Cette forme rencontre de nombreuses critiques. Elles mettent en évidence la pérennité voir la croissance d'un dispositif censé être conjoncturel et ponctuel : *“avec 335 000 tonnes de nourriture distribuées à 5,5 millions de personnes en 2018, les effectifs concernés ont été presque multipliés par deux depuis 2009”* (Morvan & Wanecq, 2019). La crise du Covid-19 marque une forte augmentation du recours aux dispositifs d'aide alimentaire avec une augmentation de nouveaux publics dont des chômeurs (+60%), des travailleurs intermédiaires ou travailleurs pauvres (+50%), des retraités (+35%), des étudiants (+20%), des travailleurs indépendants et commerçants (+19%) (CNA – Avis n°89, 2021). La crise du Covid-19 s'est succédée d'une inflation des prix des denrées alimentaires qui renforcent la précarité (Martin-Meyer, 2022, p. 1). Ces crises mettent en causes les structures d'aides alimentaires qui sont en ciseaux face à l'augmentation des bénéficiaires et la baisse structurelle des dons³.

Figure 1 : Infographie de l'évolution des recours à l'aide alimentaire pendant la période du Covid-19.



Source : (CNA – Avis n°89, 2021, p.55).

³ Mazon, R. (s. d.). « La crise de l'aide alimentaire est le signe des limites de nos politiques publiques ». La Gazette des Communes. Consulté 5 août 2025, à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/884711/la-crise-de-laide-alimentaire-est-le-signe-des-limites-de-nos-politiques-publiques/>

Mais, les critiques pointent aussi le fait que l'aide alimentaire contribue à entretenir la précarité. En effet, deux formes d'aide sont critiquées : (1) les chèques alimentaires, considérés comme court-termistes et stigmatisant du fait du ciblage des populations précaires, et leur unique objectif de réinsérer les personnes sur les marchés ; (2) l'aide alimentaire prenant la forme de dons (Martin-Meyer, 2022). Selon Bénédicte Bonzi, le système d'aide alimentaire basé sur le don a été approprié par le système capitaliste (Bonzi, 2021).

Plus fondamentalement, nos sociétés contemporaines, et notamment celles du Nord, sont caractérisées par un paradoxe d'abondance en matière alimentaire (Fischler, 2003). En dépit de cette abondance et de ses pertes, encore plus de 700 millions de personnes souffrent de sous-alimentation dans le monde. Cette tendance connaît une recrudescence en 2014 après plus de quinze années de recul du taux de sous-alimentation⁴.

Une forme exacerbée dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Situé dans la région des Hauts-de-France, le bassin minier regroupe une population particulièrement touchée par les risques liés au système alimentaire. Les conditions socio-économiques sont dégradées par rapport à l'échelle nationale. Selon le portrait socio-économique de la mission "Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais" effectué en 2014, en matière de santé, les territoires du Nord et du Pas de Calais sont marqués par une mortalité prématurée (inférieure à 75 ans, toutes causes confondues) supérieure à la moyenne nationale⁵. La prévalence de l'obésité est également élevée (22,1 % contre 17 % au niveau national)⁶, tout comme le diabète (supérieur de 57 % pour les femmes par rapport au niveau national) et les maladies cardiovasculaires. Aussi, le bassin minier est marqué par une précarité économique importante. Le taux de chômage est de 20,1% en 2014, contre 13,5% à l'échelle nationale. Le taux de chômage des 15-24 est alors de 42,9%. Aussi, 36% de la population est sans diplôme en 2014. Le taux de pauvreté, qui correspond à 60% du revenu

⁴ Observatoire des inégalités (05/03/2025). "Plus de 700 millions de personnes sous-alimentées dans le monde", consulté le 21/07/25, lien : <https://www.inegalites.fr/sous-alimentation-monde>

⁵ Mission Bassin Minier (2018), Portrait socio-économique du Bassin Minier, lien : <https://www.missionbassinminier.org/wp-content/uploads/Portrait-socio-economique-du-Bassin-minier-2018.pdf>

⁶ Préfecture des Hauts-de-France (17/11/24), Bien se nourrir dans le bassin minier, consulté le 05/08/25, lien : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Amenagement-du-territoire-logement-transport-et-infrastructures/Engagement-pour-le-renouveau-du-Bassin-minier-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais/Les-actions-de-l-ERBM/Ameliorer-la-sante-des-habitants/Bien-se-nourrir-dans-le-bassin-minier>

médian, dépasse les 20% et peut aller jusqu'à 30% et 40% à Louches et Denain, tandis qu'il est de 14,9% à l'échelle nationale.

Face aux critiques de l'aide alimentaire, l'émergence d'initiatives

Face aux risques du système alimentaire, et prenant acte des critiques adressées à l'aide alimentaire, des initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS) cherchent à mettre en œuvre l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous. Autrement dit, ces initiatives répondent aux différents besoins sociaux liés à l'alimentation tout en s'inscrivant dans une transition agricole et écologique. Les régimes d'alimentation durable peuvent être définis comme « *des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines* »⁷. Qualifiées de “nouvelles solidarités alimentaires” (Scherer & Bricas, 2021), ces initiatives mettent en œuvre une solidarité locale et contribuent à transformer le champ des solidarités alimentaires. Ces initiatives s'inscrivent dans différentes perspectives, à l'instar des mouvements de démocratie alimentaire.

Problématique

Pourtant, ces initiatives semblent prendre un essor depuis la crise du Covid-19, ce qui conduit à poser la question de leur pérennité (Douillet et al., 2023, p.6). Cette question se pose plus généralement pour l'ensemble du secteur associatif (Basson & Sallé, 2023, in Carin et al., 2024, p. 18). La pérennité signifie ce qui dure dans le temps, supposant la disparition ou non des structures. Mais il semble que les structures, avant de disparaître ou non, peuvent connaître des changements de modèles de fonctionnements. Il convient ainsi de poser la question des facteurs de stabilité et d'instabilité de ces modèles. A partir de l'étude de trois initiatives d'accès à l'alimentation durable pour tous, nous nous demandons **dans quelles**

⁷ FAO (2010) Rapport Final Symposium Scientifique International BIODIVERSITÉ ET RÉGIMES ALIMENTAIRES DURABLES UNIS CONTRE LA FAIM, Rome

mesures les initiatives d'accès à l'alimentation durable pour tous parviennent-elles à stabiliser leurs modèle économique et leur projet associatif ? L'intérêt des modèles socio-économiques est qu'ils permettent de dessiner les contours des projets associatifs et de mieux comprendre quels sont les enjeux et les limites de ces modèles. Le second intérêt est que les modèles socio-économiques des initiatives sont relativement peu abordés dans la littérature sur la démocratie alimentaire.

Pour être plus précis, nous observerons plus particulièrement les façons dont sont financées les initiatives d'accès à l'alimentation durable. Cela nous permettrait de dresser des premiers schémas de leurs financements qui sont également peu mis en lumière dans la littérature, contrairement aux financements dédiés à l'aide alimentaire. Nous mettrons également en évidence leurs partenaires, leurs richesses humaines, ainsi que leurs politiques tarifaires pour mieux comprendre les facteurs de stabilité et d'instabilité de leurs modèles.

Plan du mémoire

Pour répondre à ce questionnement, nous proposons un développement en trois parties. Tout d'abord, en partie (1) il convient de mettre en avant le contexte dans lequel se déploie la question de l'accès à l'alimentation durable pour tous. Pour cela, nous expliquerons les conceptions de l'accès dans le droit à l'alimentation (I). Nous allons montrer qu'en France, le droit à l'alimentation se confond à l'aide alimentaire (I.I). L'aide alimentaire est critiquée dans sa capacité à garantir l'accès à une alimentation digne (I.II). Ainsi, nous nous intéresserons aux alternatives à ces critiques (II). Pour cela, nous développons les principes de la démocratie alimentaire (II.I). Ces travaux ont cherché à étendre les questions d'accès à l'alimentation à celle de dignité et en la replaçant dans une problématique plus générale qui touche au lien social (II.II). Du côté des réseaux militants émancipateurs, la démocratie alimentaire souligne l'absence des publics précaires (II.III). Nous souhaitons montrer qu'il existe une tension entre justice sociale et émancipation. Cela conduit à s'intéresser aux initiatives qui concilient ces deux finalités.

Ensuite, nous présentons en partie (2) notre démarche d'enquête ainsi que le cadre d'analyse des modèles socio-économiques (MSE) convoqués pour analyser les modes d'organisation des initiatives d'accès à l'alimentation durable étudiées dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. Nous présentons les enjeux de la littérature des MSE (I.I), puis l'existant en matière d'analyse d'initiatives d'accès à l'alimentation durable par les MSE (I.II). Nous détaillons la démarche d'enquête (II) en présentant le choix du terrain et des initiatives

retenues pour l'étude (II.I) et la méthode d'enquête qui repose notamment sur la réalisation d'entretiens semi-directifs (II.II).

Enfin, nous présentons en partie (3) l'analyse des MSE des initiatives retenues : VRAC, PANIERS et CALIEN. Nous revenons sur leur genèse (I). Nous présentons une vue d'ensemble de leurs caractéristiques (I.I), nous détaillons leur historique, leurs valeurs et leur fonctionnement concret pour comprendre leur encastrement associatif et territorial (I.II). Nous détaillons les représentations des acteurs de ces initiatives à l'égard du territoire dans lequel ils agissent (I.III). Ensuite nous présentons les modèles économiques (II) en montrant les ressources monétaires (II.I), les partenariats (II.II), les richesses humaines (II.III) et les modèles de tarification (II.IV). Cela nous permettra de mieux comprendre les facteurs de stabilité de ces initiatives. Ce développement donne à voir les facteurs d'instabilité des initiatives d'accès à l'alimentation durable dans le bassin minier des Hauts-de-France.

*

**

Partie 1 - Revue de littérature de l'accès à l'alimentation durable

La première partie de ce mémoire consiste à contextualiser les enjeux d'accès à l'alimentation durable pour tous, avant de pouvoir aborder dans un second temps les initiatives qui mettent en œuvre cet accès dans le bassin minier des Hauts-de-France. Pour montrer ces enjeux, nous souhaitons mettre en évidence comment le droit conçoit l'accès à l'alimentation (I). A l'échelle internationale, deux approches du droit à l'alimentation sont défendues dont l'une défend un accès au marché complété d'une assistance pour les plus démunis. En France le droit à l'alimentation se confond avec l'aide alimentaire caritative (I.I). Pourtant sa capacité à garantir l'accès digne à l'alimentation est remise en question (I.II). L'enjeu est de montrer que le point de départ des questions d'accès à l'alimentation durable repose sur une critique de l'accès à l'alimentation pour les plus précaires organisée par le modèle de l'assistance alimentaire.

Pour mettre en évidence comment s'opère cette remise en question, nous mobilisons la littérature de la démocratie alimentaire (II). Nous expliquons les principes de la démocratie alimentaire (II.I). Ces travaux ont cherché à étendre les questions d'accès à celle de dignité et en la replaçant dans une problématique plus générale qui touche au lien social (II.II). Enfin, du côté des réseaux militants émancipateurs, la démocratie alimentaire souligne l'absence des publics précaires, soulignant ainsi une tension entre émancipation citoyenne et justice sociale (II.III).

I - Comprendre les conceptions de l'accès à l'alimentation

I.I - Penser l'accès à partir des conceptions du droit à l'alimentation

L'alimentation est considérée comme un droit fondamental, cependant, il n'est pas opposable. En effet, à l'échelle internationale d'abord, le droit à l'alimentation est reconnu dans la charte internationale des droits de l'Homme de 1948, l'article 25 1. stipule que : « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires...* ». De la même façon, le Pacte des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) adopté le 16 décembre 1966

reprend les éléments de la charte des droits de l'Homme dans son article 11 1. (Paturel & Ndiaye, 2021).

Les approches du droit posent une question sur la manière dont l'accès à l'alimentation est garanti à l'ensemble de la population. Si l'on s'en tient à l'échelle internationale, Dutilleul (2020) montre que deux approches du droit à l'alimentation existent.

D'un côté, il y a l'approche du Conseil des Nations qui repose sur l'idée d'obligation des Etats à fournir les « *moyens suffisants de subsistance pour faire face à ses besoins fondamentaux, dont le besoin tout à la fois de se nourrir, de s'habiller, de se loger, de se soigner* » (Dutilleul, 2020, p. 24). Cette approche encourage donc les Etats à conduire des politiques sociales.

D'un autre côté, il y a l'approche retenue par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle donne la mission aux Etats « *de régler par le marché les situations de famine et d'accès à une alimentation suffisante et adaptée, corrigée par une aide alimentaire au profit des personnes que le marché laisse au bord du chemin* » (Ibid., p.24). Plus précisément, en 2004, la FAO a élaboré 19 directives pour donner aux Etats signataires la voie à suivre pour la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation. Pour Dutilleul (2020), trois directives permettent de comprendre la conception du droit retenue :

- (1) La directive 4.6 affirme que « *les États pourront souhaiter adopter des mesures pour que le plus grand nombre possible de particuliers et de communautés, notamment les groupes défavorisés, puissent tirer parti des débouchés qu'offre un commerce des produits agricoles concurrentiel* » (Dutilleul, 2020, p.23). Autrement dit, il s'agit de fonder le droit sur le libre échange ;
- (2) La directive 4.7 affirme qu'il « *convient que les États s'efforcent de faire en sorte que les politiques concernant les aliments, le commerce des produits agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous, grâce à un système de commerce local, régional, national et mondial à la fois non discriminatoire et axé sur le marché* ». Cela signifie que les plus pauvres doivent être en mesure de "tirer parti" du marché (Dutilleul, 2020, p.23).
- (3) La directive 4.9 affirme que « *les États tiendront compte du fait que les marchés ne permettent pas systématiquement à chacun de bénéficier d'un revenu suffisant, en tout temps, pour satisfaire ses besoins fondamentaux. En conséquence, il convient que les États fassent en sorte de mettre en place des systèmes adéquats de sécurité sociale et, le cas échéant, de garantir l'aide de la communauté internationale à ces fins* ». Autrement dit, la FAO reconnaît la nécessité de répondre aux besoins alimentaires des

personnes qui ne peuvent pas avoir accès au marché, ainsi, le marché prévaut dans l'accès (Dutilleul, 2020, p. 24)

Ce qui alors désigné comme sécurité alimentaire repose sur une définition qui apparaît en 1974 lors la Conférence mondiale de l'alimentation : la sécurité alimentaire correspond au fait de « [d]isposer à chaque instant d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix » (Bricas, 2015). Selon RAMEL (2022), la définition retenue de nos jours correspond à celle adoptée au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 : « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* »⁸.

Si à l'échelle internationale prévaut cette conception du droit à l'alimentation et cette définition de la sécurité alimentaire, il convient de se demander comment cela se traduit-il dans le cas Français. Selon Paturel et Ndiaye (2020), le droit à l'alimentation en France a une reconnaissance indirecte. En effet, les auteurs montrent que l'alimentation n'apparaît qu'indirectement dans la constitution française *via* la notion de « sécurité matérielle ». Ainsi, l'approche française se limite à organiser l'aide alimentaire aux plus démunis (Dutilleul, 2020, p. 28). Cependant, on trouve le concept de lutte contre la précarité alimentaire, institué depuis novembre 2018 dans l'article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles : « *la lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en vulnérabilité sociale et économique* ». Sa définition vise une finalité proche de celle d'insécurité alimentaire du Sommet mondial l'Alimentation de 1996 (Ramel, 2022, p.13). Pour autant, Paturel (2019) souligne que la suite du texte de loi mentionne : « *L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire* ». Ainsi, le droit français institutionnalise l'aide alimentaire, sans garanti « [d']accès digne de tous à l'alimentation » (Martin-Meyer et Ramel, 2022, p. 1) Autrement dit, en France le droit à l'alimentation se confond avec l'aide alimentaire. Il convient de décrire le développement et le fonctionnement de l'aide alimentaire en France.

⁸ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) et SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION, Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, 1996, §1. in (RAMEL, 2022)

Encadré - Article « Article L266-1 - Code de l'action sociale et des familles » (version 02/11/2018) :

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. **L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire.**

La lutte contre la précarité alimentaire comprend la poursuite des objectifs définis à l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime et par les programmes nationaux relatifs à l'alimentation, à la nutrition et à la santé.

La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées. »

I. II La construction de l'aide alimentaire en France

Nous avons vu que la FAO a proposé une vision du droit à l'alimentation qui défend l'accès à l'alimentation centré sur le marché qui s'ajoute à une aide des Etats pour les exclus du marché. Et nous avons vu qu'il n'existe pas de réel droit à l'alimentation en France, si ce n'est qu'il se confond dans l'aide alimentaire. Nous allons décrire la structuration et la forme prise par l'aide alimentaire pour étayer la conception de l'accès qui s'inscrit dans une approche par « l'assistance caritative » (Martin-Meyer et Ramel, 2022, p. 1). L'assistance repose sur le principe de recevoir une aide financée par l'impôt sous condition de ressource. En l'occurrence, l'aide alimentaire est financée par le don défiscalisé.

Brève histoire de l'aide alimentaire avant les années 1980

Pour comprendre comment fonctionne l'aide alimentaire aujourd'hui, nous pouvons retracer son histoire et les caractéristiques qu'elle a pris au cours du 20^e siècle. Jean Noel Retière, qui a fait l'histoire de l'aide alimentaire à Rennes de 1930 à nos jours, analyse « *la succession des différents états du champ [et] les principales mutations des formes de l'aide.* » (Retière, 2021, p.24)⁹. Il distingue quatre périodes différentes. Nous résumons dans les paragraphes qui suivent les propos de l'auteur :

- (1) Tout d'abord, dans l'entre deux guerres, l'aide alimentaire se caractérise par la mise en place des premières politiques sociales. Dans les années trente, lors de la dépression

⁹ Les critères de transformation du champ retenue sont les suivants : « *la morphologie de la population secourue, évolutive et partiellement renouvelée au gré, notamment, de la législation sociale et des politiques de l'emploi, l'inventaire des organisations agissantes, les profils sociaux et éthiques des acteurs engagés, les modalités et l'ampleur du don, les modes de financement et de gestion, ainsi que les rapports avec les pouvoirs publics.* » (Retière, 2021, p. 24)

économique, l'aide alimentaire était administrée par les bureaux de bien-séances publics ainsi que par des restaurants municipaux. L'assistance publique l'emporte sur l'assistance privée. Côté privé, il existe alors une organisation catholique d'envergure nationale, des organisations laïques présentes localement sur Nantes, ainsi que des soupes populaires organisées par des groupements politiques au nom de la solidarité syndicale et politique ;

- (2) La seconde période décrite par Jean-Noël Retière se situe pendant la Seconde Guerre mondiale qui est marquée par le volontarisme du régime de Vichy en faveur de l'assistance. Notamment, ce régime réhabilite le Secours National qui dispose alors de la tutelle sur les organisations d'entraides ainsi que le monopole de l'appel et de l'organisation des dons. Cependant, en contexte de pénurie alimentaire, c'est la puissance publique *via* les restaurants municipaux et les autres dispositifs qui fournissent l'accès à l'alimentation au nom du devoir civique national. L'intervention privée est d'autant plus restreinte ;
- (3) La troisième période s'ouvre à la libération de la France et dure pendant les trentes glorieuses marquées par le plein emploi. La part des secours publics s'est réduite avec la fermeture progressive des restaurants municipaux. Le Secours populaire est créé en 1945 et le Secours catholique en 1946. Aussi cette période connaît une redynamisation de l'aide privée. La fin du rationnement alimentaire se produit en 1949 et jusque dans les années 1980, l'assistance alimentaire est attribuée principalement aux vieux, aux veuves et aux familles très nombreuses ;
- (4) La dernière période correspond aux années 1980, où apparaissent des associations spécialisées dans la distribution de denrées aux plus démunis. Nous allons la décrire plus en détail. Il s'agit de reconfiguration du champ qui correspond selon Retière à celle qui prévaut de nos jours.

De l'évolution du champ de l'aide alimentaire, Retière retient deux changements importants. D'abord, il s'agit du changement de régime de justification de l'aide alimentaire. Avant les années 1980, l'aide humanitaire est teintée de la philanthropie paternaliste et se base sur une moralisation des bénéficiaires. Elle se traduit dans la sélection des bénéficiaires, et du choix du subside attribué, en l'occurrence des dons en nature sont privilégiés par rapport aux dons monétaires du fait de la suspensions envers les mauvaises dépenses. Dans les années 1980, l'aide alimentaire entre dans un régime de justification marchand et industriel en défendant l'idée d'une lutte contre le gaspillage alimentaire lié à la surproduction agricole.

En conséquence, le second changement se situe dans l'organisation des structures d'aide alimentaire qui deviennent des « *entreprises à l'ombre de l'Etat* » (ibid., p.32). En effet, avant la nationalisation du champ de l'aide alimentaire, le modèle des organisations se basait sur des ressources propres, une comptabilité domestique et un primat accordé aux volontés charitables. Cette forme a précédé l'avènement d'un modèle entrepreneurial et une professionnalisation (division du travail et disciplines dans les activités) des bénévoles au sein du champ.

Le champ de l'aide alimentaire depuis les années 1980

Les années 1970 sont marquées par une augmentation de l'inflation et du chômage. Face à ces crises, la France renoue avec une approche assistantielle et caritative de l'accès à l'alimentation qui se fait par la création des banques alimentaires en 1984 fondé sur le modèle des *foods Banks* Américaines et des restos du Cœur créé par Coluche en 1985 (Parisse & Porte, 2022) Ce modèle s'accompagne d'une défiscalisation des dons adressés à l'aide alimentaire. Un agrément est créé par l'Etat pour mettre à disposition aux associations les surplus agricoles. L'agrément signifie que l'Etat délègue sa gestion de l'aide alimentaire à ces associations. Ces associations sont le Secours populaire, les Restos du Cœur, la Banque alimentaire et la Croix Rouge. Elles s'imposent comme les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics (Martin-Meyer, 2022, p. 3). Pour Paturel & Ramel (2017), la fonction de cette délégation est de réparer les défaillances de marché liés au surplus agricole de la Politique agricole commune (PAC) qui soutient alors l'industrie agro-alimentaire. Il s'agissait notamment de leur trouver des débouchés *via* l'aide alimentaire. En effet, l'hiver 1986-1987, l'explosion du chômage fait apparaître la figure du "nouveau pauvre", "les exclus". En réaction à la crise sociale est créé sous l'impulsion de Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, et de Coluche, le Programme Européen d'Aide au plus Démunis (PEAD). Ainsi, il existe deux niveaux de financements :

1) A l'échelle européenne, le PEAD, devenu FEAD :

Ce programme vise alors à mettre à disposition des associations d'aide alimentaire les surplus de la PAC. Avant cela, les surplus européens étaient stockés ou détruits. En 2014, le PEAD est remplacé par le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), comment comprendre ce changement ? Paturel (2013) explique que ce remplacement sépare la politique d'aide alimentaire et la PAC. En effet, elle est le fruit d'une baisse tendancielle des stocks agricoles européens qui a commencé à partir des années 1990. D'un côté, en 2004, un

Plan national d'aide alimentaire (PNAA) est mis en place qui pour compenser la baisse tendancielle des stocks et diversifier l'aide alimentaire et ainsi compléter le PEAD. De l'autre, la réglementation européenne a évolué pour donner la possibilité de débloquent des fonds pour permettre l'achat de denrées alimentaires supplémentaires : en 2009, 87% des denrées distribuées dans le cadre du PEAD proviennent d'achats complémentaires aux stocks agricoles¹⁰. Ainsi, l'Allemagne et six autres pays ont contesté cette forme d'intervention qui se caractérise par le recours à des subventions sur le marché agricole (Paturel, 2013, p. 9). Finalement, en 2014, l'exécutif européen adopte la FEAD. Selon le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, en France le FEAD se caractérise par un cofinancement de l'Union européenne (85%) et de la France (15%). Ces fonds sont délégués à l'établissement public FranceAgriMer qui s'occupe des achats de denrées par la voie des marchés publics. Ces denrées sont livrées aux Restaurants du Cœur, la Croix rouge, le Secours populaire et la fédération des banques populaires, notamment parce qu'elles sont toutes présentes sur le territoire. Ce fonds représenterait 90 millions d'euros par an. Il s'intègre désormais dans les Fonds Social Européen + (FSE+)¹¹

2) A l'échelle française, l'Etat défiscalise les dons à destination de l'aide alimentaire

Le second levier de financement de l'aide alimentaire passe par le don. La loi dite Coluche (article 238 bis du Code Général des Impôts) de 1988 octroie une réduction d'impôt de 75% du montant du don (Paturel, 2013, p. 4). En 2010, l'aide alimentaire doit allier les objectifs de lutte contre la précarité avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui a produit une hausse supplémentaire des dons (Scherer et Bricas, 2021, p. 211). La conciliation de ces objectifs s'ancre dans l'instauration de la Loi Garrot en 2016, et l'article 15 de la loi Egalim (ordonnance du 21 octobre 2019). La loi Garrot impose à la grande distribution de donner les denrées¹² aux structures habilitées à l'aide alimentaire. Cela conduit à une transformation des structures de l'aide alimentaire.

Répartition des ressources dédiés à l'aide alimentaire en France en 2018 :

¹⁰ Ministères du travail, de la santé, des solidarités et des familles (s.d) « L'histoire du fonds social européen », consulté le 26/08/25, lien :

[https://fse.gouv.fr/lhistoire-du-fonds-social-europeen#:~:text=Pour%20la%20p%C3%A9riode%202021%2D2027.aux%20plus%20d%C3%A9munis%20\(FEAD\).](https://fse.gouv.fr/lhistoire-du-fonds-social-europeen#:~:text=Pour%20la%20p%C3%A9riode%202021%2D2027.aux%20plus%20d%C3%A9munis%20(FEAD).)

¹¹ Ministères du travail, de la santé, des solidarités et des familles (03.09.2021) « Le FEAD, Fonds européen d'aide aux plus démunis », consulté le 26/08/25, lien :

<https://fse.gouv.fr/le-tour-de-la-question/le-fead-fonds-europeen-daide-aux-plus-demunis>

¹² 48 heures avec que l'elles ne périssent.

« L'aide alimentaire représente une masse financière qui se décompose comme suit :

- 31 % de financements publics (aides européennes, dépenses budgétaires de l'État et des collectivités territoriales, dépenses fiscales) ;
- 36 % de financement privés (dons en nature et numéraires de particuliers et entreprises) ;
- 33 % correspondant à la valorisation du bénévolat au sein des associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire. » (BAZIN, BOCQUET, 2018) p.13)

Source : BAZIN, A., BOCQUET, E., (2018) N° 34, RAPPORT D'INFORMATION FAIT au nom de la commission des finances (1) sur le financement de l'aide alimentaire, lien : <https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>

L'aide alimentaire devient une filière alimentaire

Pour Scherer et Bricas (2021) la conciliation dans la loi de ces deux objectifs « *ancrer l'aide alimentaire dans une filière "qui ne dit pas son nom" et qui s'appuie sur les circuits longs du système agro-industrialisé pour se fournir en produits agroalimentaires* » (p. 211). Selon les auteurs, cela produit plusieurs conséquences : (1) l'aide alimentaire est prise dans une logique de valorisation des excédents de la filière plutôt que leur diminution ; elle contribue à faciliter les modes de gestion des structures de l'agro-industrie en prenant en charge la gestion des produits qui approchent de leur date limite de consommation. Autrement dit, la grande distribution peut défiscaliser les invendus tout en déléguant la gestion de ces invendus ; (2) Cette situation crée une dépendance à l'approvisionnement en circuits long, et freine la capacité à associer une offre alimentaire locale à la demande d'aide alimentaire ; (3) Les produits défiscalisés et distribués sont majoritairement des produits transformés, ce qui compromet la qualité nutritionnelle de l'aide alimentaire.

Ces changements de l'organisation de l'aide alimentaire ont engendré une régulation marchande du lien entre les dons alimentaires et les structures d'aide alimentaires : elle permet à certaines structures de se placer en intermédiaire entre les structures d'aide alimentaire et les industriels, à l'instar de la Start-up Phénix¹³ qui met en relation offre et demande en échange d'une prestation de 10% du montant de la défiscalisation des denrées (Retière, 2021, p.34).

Cette transformation de l'aide alimentaire en filière semble aussi avoir des conséquences sur le bénévolat, qui prend une place importante dans l'aide alimentaire. En

¹³ Pour voir une présentation vidéo de Phénix : https://youtu.be/1m8ugaI8_Tw

2018, sur un budget total estimé à 1,5 milliards d'euros, la part du bénévolat est estimée à près de 500 millions d'euros, soit $\frac{1}{3}$ des ressources dédiés à l'aide alimentaire¹⁴. Le bénévolat connaît une tendance à la professionnalisation au sein de l'aide alimentaire : *“Au fur et à mesure que les associations atteignent une taille importante, comme c'est le cas des associations historiques telles que la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours populaire, elles sont amenées à intégrer des modes d'organisation et de gestion propres au secteur privé”* (Gelot & Ward, 2021, voir aussi Crom & Retière, 2003, 2013).

Les limites de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire repose sur une conception minimale du droit à l'alimentation : elle vise à mettre à l'abri de la faim en répondant aux situations d'urgence, sans pour autant garantir *“le choix, la qualité, la dignité, la non-discrimination et un accès de long terme à l'alimentation”* (Drique et al., 2024, p.81). Selon Bénédicte Bonzi, le système d'aide alimentaire basé sur le don a été approprié par le système capitaliste. Dans ce système, le don est violent pour les personnes qui le reçoivent car il les place dans l'incapacité à effectuer un contre don : *« les demandeurs de l'aide alimentaire entrent dans des dispositifs qui leur permettent de survivre, mais pas d'exister socialement, puisque ce qu'ils pourraient fournir en retour n'intéresse pas les donateurs. »* (Bonzi, 2021 p. 51).

La violence est aussi le fruit d'un écart entre l'accès à un droit fondamental et la réalité de l'accès conditionnel à l'aide alimentaire. En effet, d'un côté la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule dans son article 25-1 que : *« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation. »*. Cependant, d'un autre côté, Bonzi constate non seulement *« le contrôle imposé par la conditionnalité de l'aide »* (ibid, p. 52), mais aussi que les bénéficiaires de l'aide alimentaire doivent cumuler les dispositifs pour parvenir à *« un semblant de “sécurité” alimentaire. Aucune structure ne permet de répondre à la totalité des besoins alimentaires, il s'agit généralement de la moitié des repas d'une semaine. »* (Bonzi, 2021, p. 51). Le droit minimal à l'alimentation n'a pas de garantie réelle.

Pour de multiples raisons, les denrées distribuées via l'aide alimentaire ne respectent pas la dignité de la personne, et posent des problèmes éthiques. Notamment, la crise des

¹⁴ BAZIN, A., BOCQUET, E., (2018) N° 34, RAPPORT D'INFORMATION FAIT au nom de la commission des finances (1) sur le financement de l'aide alimentaire, lien : <https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>

lasagnes faites de viande de cheval pose la question de l'égalité de dignité, lorsque les associations d'aides alimentaires ont fait le choix ou non de récupérer ces invendus pour les distribuer aux bénéficiaires. Pour Alain Supiot (2010), « *La dignité de [l'Humain] interdit que son corps et ses besoins physiques, bien qu'ils le fassent participer de la vie animale, soient jamais traités comme ceux des animaux* » (p.23).

En conclusion, nous avons pu mettre en évidence le fait que les conceptions de l'accès à l'alimentation reposent sur la prévalence de l'accès au marché des biens alimentaires et de la mise en place d'une aide alimentaire pour les exclus du marché. L'aide alimentaire a pris des formes différentes et s'est institutionnalisée à partir des années 1980 : elle s'est structurée autour de la gestion de l'aide par une poignée d'associations nationales agréées par l'Etat. De nos jours, ce modèle est critiqué et en crise. Il convient désormais de décrire les mouvements proposant une alternative à cette conception de l'accès à l'alimentation ainsi qu'une autre vision des solidarités alimentaires en contre-pied de l'aide alimentaire.

II. Les alternatives à l'aide alimentaire ou l'extension de la conception de l'accès à l'alimentation

Face aux critiques du système alimentaire et de l'aide alimentaire qui prend la forme d'une solidarité par l'assistance, une réforme des solidarités alimentaires est promue. Ces solidarités sont considérées comme un déjà-là : « *des formes nouvelles de solidarité alimentaire citoyennes se multiplient, micro-associatives, non repérées par les pouvoirs publics, parce qu'informelles, silencieuses et non labellisées. Ces formes de solidarité ne prennent pas forcément la forme d'aide alimentaire* » (Paturel et Bricas, 2019, p. 4). Quelles sont ces solidarités et comment la littérature analyse ces initiatives ?

Pour analyser ces solidarités nous mobilisons la littérature sur la démocratie alimentaire notamment développée en France par Dominique Paturel. Nous justifions ce choix par le fait que cette littérature tente de décrire les mouvements qui se construisent en opposition ou en réforme à l'aide alimentaire.

II. I. La démocratie alimentaire comme point de départ de l'analyse des nouvelles solidarités alimentaires

Pour analyser ces initiatives, la littérature de la démocratie alimentaire s'est développée. Plusieurs conceptions de la démocratie alimentaire existent (Dutilleul, 2020, p. 25) :

- (1) La vision de Tim Lang de la démocratie alimentaire repose sur une démocratisation du système alimentaire qui passe par la mise en œuvre de politiques publiques et d'une gouvernance qui donnent au citoyen un pouvoir de décision sur le système alimentaire qui ne se réduit pas à sa place de consommateur. L'idée est que le système alimentaire ne devrait pas être seulement contrôlé par des acteurs économiques ;
- (2) L'approche de Neva Hassasein décrit la démocratie alimentaire comme un mouvement social composé d'initiatives et d'associations qui cherchent à construire un système alimentaire alternatif. Il s'agit donc de créer des opérateurs économiques alternatifs, plus que de laisser une place au citoyen dans la gouvernance du système alimentaire ;
- (3) Une approche de la démocratie alimentaire est fondée sur la liberté individuelle et la capacité du citoyen à pouvoir faire ses choix alimentaires. Cette démocratie alimentaire repose sur les valeurs de la démocratie politique américaine que sont la liberté et la responsabilité individuelle. Il s'agit de la conception portée par Neil Hamilton (Dutilleul, 2020, p. 26).

Tout d'abord, la démocratie alimentaire est comprise comme une démocratisation du système alimentaire. Selon Paturel et Ndiaye (2020), le concept de démocratie alimentaire émerge à partir de l'observation par Tim Lang des luttes au sein des instances qui traitent des questions de sécurité alimentaire. En effet, que se passe-t-il à ce moment-là ? Au tournant des années 1970 une régulation marchande des biens alimentaires se met en œuvre. Cette régulation s'effectue par la confrontation entre l'offre et la demande. Cela renforce la prévalence d'acteurs économiques dominant dans le système alimentaire. Le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 connaît un tournant marqué par une remise en cause de la mesure de la suffisance alimentaire par le seul apport calorique et par l'émergence de la notion de qualité nutritionnelle. Cette voie critique est portée par la *Via Campesina* qui introduit également la notion de souveraineté alimentaire. Ainsi, et toujours selon Paturel et Ndiaye (2020), c'est Tim Lang qui convoque le concept de démocratie alimentaire pour décrire l'émergence de ce contre-mouvement dans les instances mondiales, et l'inscrit dans une continuité historique : Tim Lang souligne par démocratie alimentaire *“the great struggle over the centuries, in all cultures, to achieve the right of all citizens to have access to a decent, affordable, health-enhancing diet, grown in conditions in which they can have*

confidence” (Lang (1998) in Griffiths & Wallace, 1998, p.18). Tim Lang entend également par démocratie alimentaire « *un meilleur accès au système alimentaire et d’un avantage collectif retiré de ce système* » (Dutilleul, 2020, p. 25). Ainsi, l’approche de T. Lang se penche du côté politique, en montrant comment les mouvements sociaux cherchent à défendre à l’échelle mondiale une souveraineté alimentaire qui s’inscrit par ailleurs dans une démarche de transition écologique. La démocratie alimentaire est donc considérée comme une lutte contre le contrôle grandissant des acteurs de l’agro-industrie du système alimentaire. Pour Lang, un plus grand contrôle démocratique est plus efficace qu’une gestion du système alimentaire par les normes et les sanctions, car la démocratie alimentaire est avant tout un projet politique (Chiffolleau et al., 2022). Ainsi, l’idée que le citoyen participe à l’orientation du système alimentaire. Pourtant, il faut aussi prendre en compte les citoyens exclus, donc les inégalités, la justice sociale, dimensions qui sont peu abordées dans la littérature de Tim Lang, puis également chez N. Hassanein (*ibid.* 2022)

La seconde approche de la démocratie alimentaire se penche sur les alternatives concrètes dans le système alimentaire. En effet, Neva Hassanein (*ibid.* 2022) s’est intéressée aux initiatives démocratiques mises en œuvre localement. La démocratie alimentaire n’est alors pas conçue comme une finalité mais un processus pendant lequel des citoyens mettent œuvre des alternatives de production, impliquant des apprentissages agricoles, culinaires et de pratiques démocratiques. Hassanein (2003) pose une question : les alternatives à l’agro-industrie peuvent-elles créer des changements significatifs au système agro-industriel ? Elle propose d’analyser les mouvements sociaux à partir du concept de démocratie alimentaire. Elle explique que la principale source de pression pour démocratiser le système alimentaire provient de la constellation d’organisations alimentaires alternatives. Ce que retiennent notamment les auteurs français est que Hassassin montre que les alternatives impliquent des effets d’apprentissage (Chiffolleau et al., 2022). Ainsi, la question de la démocratie alimentaire conduit à porter un intérêt pour les systèmes alimentaires alternatifs. Dit autrement, la démocratie alimentaire s’inscrit dans une perspective de l’économie sociale et solidaire (ESS), ce que l’on peut interpréter dans la phrase suivante : « *une multitude de projets concrets essentiellement portés par la société civile (à savoir des initiatives non portées par l’État ou les partis politiques) et dont chaque réalisation, aussi minime soit-elle, participe à un mouvement plus large de transformation sociale* » (Paturel, 2021, p. 27).

Enfin la dernière conception de l'accès est basée sur la liberté individuelle du citoyen. Selon (Dutilleul, 2020, p. 26), elles correspondent aux *food democrats*, ces démocrates alimentaires qui participent à la construction d'un système alimentaire par l'information et la capacité de faire des choix alimentaires en connaissance de cause. La notion de choix est importante car plusieurs alternatives doivent exister pour opérer librement le choix. La démocratie alimentaire « *implique que les citoyens soient conscients des débats autour de la durabilité du système alimentaire dominant (justice alimentaire, dégâts environnementaux...) et qu'ils puissent échanger leurs points de vue dans l'élaboration collective de leurs propres filières d'approvisionnement* » (Paturel & Carimentrand, 2018).

II. II. Accès à une alimentation durable

Nous venons d'effectuer un bref détour par les travaux de la démocratie alimentaire. Nous souhaitons montrer qu'au sein de cette littérature émerge des questions d'accès à l'alimentation durable. Si le concept de démocratie alimentaire semble s'intéresser à l'importance de la participation du citoyen dans la construction des systèmes alimentaires en sorte qu'ils soient plus durables, on a vu que Chiffolleau et al. (2022) soulignent le manque de prise en compte de la question de justice sociale. Cette question évoque la place des citoyens exclus et de leur accès à l'alimentation durable. Ainsi, on peut suggérer que les travaux de la démocratie alimentaire développent une certaine conception de l'accès à l'alimentation. A ce propos, Dutilleul (2020) souligne que la démocratie alimentaire est moins une démocratie politique qu'une démocratie sociale « *qui se justifie par l'égalité de tous les êtres humains au regard du besoin vital de se nourrir.* » (Dutilleul, 2020, p. 27). Nous pouvons tenter de considérer deux aspects de l'accès à l'alimentation durable si l'on se base sur les versions de la démocratie alimentaire que nous avons présenté : (1) de façon générale, et politiquement, la question de l'accès à l'alimentation durable souligne les questions de dignité de la personne et de la pérennité ; (2) dans la vision par les alternatives dans les systèmes agro-alimentaires, la littérature sur la démocratie alimentaire souligne le fait que les réseaux militants restent une entreprise située socialement dans laquelle les publics précaires n'y figurent pas, ce qui conduit à poser une question d'accès pour ces initiatives. Nous allons développer ces deux points.

Tout d'abord, face aux critiques du système alimentaire et de l'aide alimentaire, une autre conception de l'accès s'est développée, prenant acte du caractère multidimensionnel de

l'alimentation et du fait que « *l'alimentation est bien plus qu'un ventre à remplir* » (Martin-Meyer et Ramel, 2022, p. 1). C'est par ailleurs de cette idée qu'émerge la notion de précarité alimentaire. L'alimentation recouvre de tout un ensemble de facteurs qui s'inscrivent dans les différents aspects de la vie des personnes. Selon Paturel (2022) la notion de précarité émerge du côté de la sociologie, à partir des travaux sur la disqualification (Paugam, 1991) et sur la désaffiliation sociale (Castel, 1991). La notion de précarité alimentaire permet d'ajouter les questions de lien social dans les questions alimentaires (Paturel, 2017). La notion de précarité a été développée et mobilisée dans les politiques sociales. Pour Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, elle se définit comme l'« *absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives* » (Paturel, 2022, p. 22). Paturel propose de considérer la précarité alimentaire comme « *une conjonction entre la pauvreté économique et une série d'empêchements socioculturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable* » (ibid, p23).

En 2014, ATD Quart Monde a produit une étude en réponse à une recommandation du Conseil National de l'alimentation de 2012 sur l'amélioration des connaissances des personnes en situation d'insécurité alimentaire sous l'angle de leurs besoins et leurs attentes (RAMEL et al., 2014). Ce rapport met en évidence le fait que l'alimentation participe de façon plurielle à la construction de l'identité individuelle et des rôles sociaux, et constitue un facteur de socialisation et d'identification culturelle. En ce sens, l'alimentation ne peut être réduite à sa fonction biologique.

Le rapport d'ATD Quart Monde préconise des pistes d'actions permettant l'accès à une alimentation durable. Selon le rapport, toute démarche poursuivant un accès à une alimentation durable devrait :

- (1) Rechercher l'autonomie et respecter la dignité de la personne : Cela revient à ne pas simplement concevoir l'alimentation sous l'angle de la nutrition mais de la considérer comme facteur d'intégration sociale. Il s'agit de respecter la culture culinaire, le parcours et le rapport à l'alimentation de la vie de la personne ;
- (2) S'inscrire dans une démarche globale pour tous : Il s'agit d'agir sur les causes structurelles de l'alimentation, de s'inscrire dans une démarche à tous les stades de vie des personnes (ce qui revient à ne pas spécialiser ses actions). Cela implique d'orienter l'accès vers des systèmes alimentaires viables socialement et environnementalement ;

- (3) S'inscrire dans le long terme : Cela implique notamment que les initiatives puissent être pérennes. En effet, le rapport montre que le manque de pérennisation des projets produisent de la défiance pour les publics tandis que l'inscription dans la durée favorise la confiance ;
- (4) Respecter le choix des personnes : Pour cela, il convient d'associer les personnes dans la construction des initiatives et des besoins auxquelles elles cherchent à répondre ;
- (5) Revenir à une alimentation plus saine : Cela peut conduire à favoriser l'autoproduction ;
- (6) Valoriser les rôles sociaux de l'alimentation : permettre la convivialité et sortir de l'isolement par le médium de l'alimentation.

Ainsi, on peut voir des mouvements en faveur d'un accès à l'alimentation durable qui met l'accent sur des principes de dignité, de choix, de lien social, le tout dans un cadre global et pérenne.

II. III. La question de l'accès dans les systèmes alimentaires alternatifs

Un deuxième aspect où se développent des questions d'accès au sein de la littérature sur la démocratie alimentaire est celui des systèmes alimentaires alternatifs constitués d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, rattachés aux mouvements sociaux et militants. Les auteurs font le constat qu'au sein de ces acteurs subsiste un manque de questionnement sur les enjeux de justice sociale et où s'engagent majoritairement des militants déjà sensibilisés aux questions liées au système alimentaire. Ainsi, ces initiatives connaissent une critique liée au manque d'accès des publics précaires.

Ce point est notamment illustré du côté des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) (Mundler, 2013). En effet, un manque de mixité est souligné. Si l'accessibilité économique peut-être pointé du doigt, une étude sur la comparaison des prix entre les paniers d'AMAP et à des produits équivalents montre que les paniers en AMAP sont tendanciellement semblable voir moins chers que les produits équivalents issus des autres formes de produits étudiées (pomme conventionnel, pomme biologique, etc.) L'étude conclut sur deux éléments : d'abord le système des AMAP pourrait contribuer à améliorer le budget des ménages ; puis, le constat de l'absence des publics précaires souligne que les freins à l'accès sont moins économiques que sociaux (Mundler, 2013).

En effet, les publics des AMAP sont socio-culturellement homogènes correspondant aux classes moyennes supérieures, diplômées, enclines à participer au milieu associatif. Elles

portent une certaine vision de ce que devrait être bien manger. Ces caractéristiques se vérifient dans les AMAP des Hauts-de-France (Mignot et al., 2022). Ces catégories ont une certaine vision de la qualité et du bien manger. Les normes du bien manger renvoient au bien-être, à la protection de l'environnement et à la solidarité. Cette caractéristique se vérifie aussi pour les acteurs qui mettent en œuvre des dispositifs d'accès à l'alimentation de qualité pour tous : ils détiennent les normes du bien manger obtenues par leur socialisation (Buée, 2023).

Cela ne signifie pas que ces alternatives n'agissent pas sur ces questions. En effet, il existe des initiatives citoyennes qui se revendiquent du mouvement de la démocratie alimentaire, malgré les difficultés à articuler leurs projets d'émancipation avec les enjeux de justice sociale, laissant de côté les publics précaires. Ces différents mouvements peuvent constituer un élément essentiel « *pour penser et favoriser, en amont de l'aide alimentaire, l'égalité d'accès à une alimentation durable pour tous* » (Scherer et Bricas, 2021, p. 214).

Dans une autre contribution (Paturel & Carimentrand, 2018), la question de l'accès est posée par une expérimentation effectuée du côté des épiceries sociales et solidaires. Les auteurs interrogent à l'aune de la démocratie alimentaire le développement des nouvelles solidarités alimentaires qui cherchent à mettre en œuvre un approvisionnement local. Pour cela, un modèle de "circuits courts solidaires" des épiceries sociales et solidaires se développe. Ce développement s'inscrit dans le programme Uniterres, et consiste à créer des filières courtes pour l'aide alimentaire. Son financement repose sur le crédit national des épiceries sociales (CNES) dédiés aux produits, puis des financements publics et privés pour la logistique et le personnel. Ainsi, Uniterres vise à rediriger des fonds étatiques vers des circuits courts de proximité, l'expérimentation est lancée en 2012, et concerne 74 épiceries sociales. Le programme Uniterres est interrogé sous l'angle de la démocratie alimentaire par Paturel et Carimentrand en se demandant si ce modèle permet aux plus vulnérables de se réapproprier leur alimentation (côté mangeur et producteur). Ils se demandent si Uniterres permet d'exercer sa citoyenneté en regardant les capacités d'action propre des différents agriculteurs affilié au projet. Elle construit un indice d'autonomie couplé avec une indice de viabilité économique des exploitations. Elle constate une négociation sur les prix avec les personnes du programme Uniterres qui permet une réappropriation partielle du choix des prix de vente de leur production. Paturel & Carimentrand soulignent que ces agriculteurs se pensent dans une relation d'aide avec les bénéficiaires plutôt que dans une entraide

réciproque. Cependant, ces agriculteurs connaissent et expérimentent les mêmes difficultés que les bénéficiaires.

Conclusion de la partie I

En conclusion, nous pouvons voir dans la revue de littérature que la conception dominante du droit à l'alimentation accorde la primauté au marché pour accéder à l'alimentation, l'aide alimentaire devant être accordée aux personnes exclues du marché. En France, il n'existe pas de réel droit à l'alimentation et il est confondu avec l'actuelle aide alimentaire caritative et assistancielle. Nous avons décrit le fonctionnement de l'aide alimentaire, son histoire récente, ses financements et ses critiques.

Ce cadre est critiqué par la littérature sur la démocratie alimentaire qui met en avant une conception de l'accès à l'alimentation durable. Ainsi, l'alimentation dépasse l'idée de satisfaire un besoin naturel, mais doit pouvoir garantir la dignité des personnes. Elle est un socle permettant le lien social et doit pouvoir s'inscrire dans une transition des systèmes agricoles.

En même temps, la littérature souligne des initiatives qui construisent leur propres systèmes alimentaires à côté, mais qui ont du mal à intégrer des enjeux de justice sociale. On peut donc voir que la littérature s'attache à montrer comment l'accès et la participation sont garantis en identifiant les caractéristiques des freins et leurs causes. Le manque d'ouverture sociale est souligné, bien que ces initiatives essayent de mettre en œuvre des mécanismes de solidarité alimentaire s'inscrivant dans un accès pour tous à une alimentation durable.

Nous remarquons que la littérature de la démocratie alimentaire qui prête attention à la justice sociale s'est attachée à évaluer l'effectivité de la démocratie alimentaire (notamment avec Uniterres), sans pour autant mettre en évidence les modèles socio-économiques (MSE). Nous constatons aussi que la notion de démocratie alimentaire recouvre beaucoup d'approches et s'intéresse à des notions différentes. On peut essayer de fournir quelques critères minimaux sur base de ce qu'on a vu :

Citoyenneté et émancipation :

- 1) Le citoyen participe à la politique alimentaire et à l'orientation des systèmes alimentaires ;
- 2) Le citoyen s'émancipe à travers son implication dans des systèmes alimentaires alternatifs ;

- 3) Le citoyen s'émancipe en pouvant choisir son alimentation à partir de plusieurs choix, en connaissance de cause, et du fonctionnement du système alimentaire ;

Inégalité et justice sociale :

- 1) Permettre l'accès à tous une alimentation de qualité et digne ;
- 2) Donner aussi la possibilité aux personnes précaires d'accéder à la citoyenneté et l'émancipation (critères précédents).

Cette littérature s'attache à montrer que toutes ces dimensions ne sont pas réunies. On retient notamment l'existence de projets alimentaires émancipateurs, mais qui peinent à intégrer des publics précaires. On se demande comment les initiatives parviennent concrètement à articuler ces différents objectifs dans leurs projets associatifs, et comment ils parviennent à le concilier avec leurs modèles économiques.

En lien avec cette question, nous avons aussi vu que l'accès à l'alimentation durable suppose de s'inscrire dans le long terme. Il faut donc aussi questionner la pérennité et la stabilité des initiatives qui mettent en œuvre l'accès à une alimentation durable et qui s'inscrivent des formes de démocraties alimentaires.

Pour étayer ces différents aspects manquant dans la littérature, nous souhaitons mobiliser le cadre des modèles socio-économiques (MSE). Ce cadre permet notamment d'étudier les différents aspects du projets des initiatives ainsi que les moyens qu'elles mettent en œuvre pour y répondre.

*

**

Partie 2 - Cadrage analytique et méthodologie d'enquête

Dans cette partie, nous allons détailler le cadre d'analyse des MSE ainsi que la démarche d'enquête de terrain permettant d'étudier les conditions de déploiement et les modes d'organisation d'initiatives d'accès à l'alimentation durable sur le territoire du bassin minier des Hauts-de-France.

Les MSE sont pertinents pour comprendre les modes d'organisation des initiatives d'accès à l'alimentation durable et leur positionnement politique et la nature des moyens qu'elles mobilisent (financements publics, auto-financement, richesses humaines, partenariats, etc.). (I) Pour cela, nous reviendrons brièvement sur l'origine et les enjeux des MSE (I.I) Nous montrerons l'existant en terme d'analyse d'initiatives d'accès à l'alimentation durable par les MSE, ce qui nous conduit en conclusion à faire émerger nos propres critères d'analyse (I.II). Nous détaillons dans un second temps la démarche d'enquête (II) en présentant le choix du terrain et des initiatives retenues pour l'étude (II.I), ainsi que les modalités de la méthode d'enquête qui repose notamment sur la réalisation d'entretiens semi-directifs (II.II).

I. Cadrage analytique : Revue de littérature sur les modèles socio-économiques (MSE)

I. I. Origine et définition du modèle socio-économique

Les MSE des structures associatives, et plus généralement de l'économie sociale et solidaire (ESS), est une notion qui émerge après les années 2000. Le contexte est celui d'une montée des déséquilibres des comptes des acteurs de l'ESS liée au retrait et à la transformation des financements de l'Etat à leur égard qui engendre une privatisation croissante des financements associatifs (Prouteau & Tchernonog, 2017). Si les associations sont tutélaires de l'Etat lorsque prévaut l'Etat dit "providence", ce modèle entre en crise dans les années 1970 caractérisée par une baisse des financements publics et une augmentation des besoins sociaux. Dans ce cadre, le secteur de l'économie sociale et solidaire cherche à se tourner vers les ressources issues du marché. Depuis cette crise, une transformation du secteur associatif s'est produit et peut se caractériser selon Demoustier (2012) par trois faits suivant : (1) la professionnalisation des activités qui se manifeste par un standardisation des

services et une normalisation de l'action qui transforme le bénévolat et l'administration ; (2) la managérialisation des activités qui passe par l'utilisation d'instruments de gestion privés et l'avènement d'une logique de concurrence entre les associations ; (3) une rationalisation économique recherchant l'efficacité productive en terme de coût et de qualité des services, qui a aussi engendré des stratégies de fusions acquisition.

Dès lors, des questionnements se posent sur l'évolution de l'origine et la diversification des financements des associations ainsi que les MSE permettant leur stabilité. La crise du Covid-19 a souligné l'importance des analyses des MSE des associations, car depuis la crise, « *la stabilité des associations constitue l'un des enjeux majeurs du mouvement associatif* » (Basson & Sallé, 2023, in Carin et al., 2024, p. 18).

Deux approches apparaissent dans l'analyse des comptes des structures de l'ESS. L'une se focalise sur la dimension exclusivement monétaire des modèles économiques de l'ESS. Les modèles économiques se définissent alors comme la mesure de valeur que produit une structure dans une perspective principalement financière. Elle met principalement en évidence la part des ressources publiques et privées dans les structures de l'ESS dans un contexte d'hybridation de ces deux formes de ressources. Cette approche s'inscrit dans la vision anglo-saxon du *social business*. Il s'agit d'un mouvement qui naît et se diffuse aux USA, soutenant que les qualités de l'entrepreneur et des modes de gestions privées - cherchant de base le profit -, peuvent être mises au service d'une raison sociale (Bucolo et al., 2019). Ces approches envisagent le *non profit sector* « *comme répondant uniquement à des demandes solvables sur le marché, sans que l'on ne perçoive leur originalité de fonctionnement* » (Gardin & Robert, 2018). Dans cette approche, le premier temps¹⁵ des travaux de la CPCA mettent en évidence 7 modèles basés sur le mode dominant de ressources des structures selon la contribution des membres, les revenus d'activité, et le financement (subvention) par un tiers public ou privé (CPCA, 2014) :

¹⁵ Dans la suite des travaux, les richesses humaines et les alliances sont abordées, ainsi que la question du bénévolat. En revanche, le bénévolat est considéré comme une ressource valorisable, non comme un élément à par entière à considérer dans les ressources

Figure 2 : modèles socio-économiques de la CPCA (2014, p.11)

Les 7 modèles de ressources							
Logiques de financement	Contribution des membres	Revenus d'activités		Financement / Solvabilisation par un tiers			
Modèles économiques	M1 Autonomie des membres	M2 Prestation/valorisation de savoir-faire	M3 Opérateur de politique publique	Financements publics		Financements privés	
				M4 Subvention Publique	M5 Abonnement	M6 Mobilisation privée	M7 Modèle mutualisé
Eléments monétaires	Cotisations	Vente de produit-service, licence, droit d'utilisation ...	Convention de DSP, Appel d'offres	Subvention (Etat, Collectivités territoriales)	Co-financement public (FSE, Institutions internationales)	Dons / mécénat / Partenariats privés	Co-investissement de fondateurs
Eléments valorisables	Engagement des membres					Bénévolat/ mécénat de compétences/ dons en nature	Apports en compétences et/ou en nature

Source : (CPCA, 2014)

La tendance à concevoir l'hybridation des ressources sous l'angle exclusivement monétaire se retrouve dans d'autres travaux, tels que l'étude KPMG ainsi que l'UDES. L'analyse des ressources est binaire et relève : (1) « soit de financements publics (financement direct de la structure, par le biais de la commande publique ou de subventions ou encore par la solvabilisation des publics bénéficiaires pour accéder aux services) », (2) « soit de financements privés (cotisations des membres, philanthropie, ressources propres issues de la vente de prestations de services ou de biens) » (KPMG, 2017, p. 15).

Modèle socio-économique

La seconde approche des MSE produit une critique de la première approche. Elle soulève à son égard notamment (1) la difficulté à identifier les financements mixtes (ex : déduction d'impôts associées aux dons) ; (2) une difficulté à distinguer la véritable nature des ressources (ex : il faut distinguer pour les ressources publiques la subvention et la commande publique qui sont deux modes d'attribution différents ? Faut-il réduire les financements de la protection sociale à une prestation de services aux associations ?) ; (3) le focus sur les financements privés ou publics, du marché ou de la redistribution, négligent non seulement l'importance des formes non monétaires (bénévolat, engagement citoyen) dans le fonctionnement des associations, mais en plus du projet politique des associations (Bucolo et al., 2019, p.21).

Ainsi, la seconde approche formule une critique de la première et relativise le caractère binaire des ressources publiques et privées qui ne permet pas de montrer l'originalité des modèles associatifs.

Pour Robert et Gardin (2018) cette autre approche relativise la centralité du marché (Polanyi, 1975 ; 1983). En effet, l'approche marchande ne permet pas de comprendre l'économie solidaire, qu'il convient d'analyser à partir de l'économie substantive, c'est-à-dire « *la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme des moyens de satisfaire ses besoins matériels* » (1975, p. 239). Ainsi, en plus du marché, qui n'a pas toujours dominé dans l'histoire, il existe d'autres modes d'organisation de l'économie tels que la redistribution et la réciprocité. La *redistribution* se traduit de nos jours par l'action des pouvoirs publics. La *réciprocité* est une forme d'organisation basée sur la triple obligation de donner, recevoir et rendre et au don maussien (Caillé, 2007, p. 11).

Ainsi, l'économie solidaire hybrident ces différentes formes de comportement économiques. Dans les initiatives solidaires, la réciprocité peut se traduire par des ressources non monétaires comme le bénévolat¹⁶ et les formes d'implications de volontaires et de réseaux de solidarité.

Dans cette perspective, le rapport du RIUESS (Gianfaldoni et al., 2023) "Modèles socio-économiques versus Social Business Models" montre les différents points d'attention que devraient pouvoir mettre en lumière les MSE :

- La dimension marchande est à relativiser dans l'analyse des MSE : (1) bien que certaines prestations soient marchandes, elles résultent parfois d'une délégation du service public ; (2) les pratiques de détermination du prix (libre, etc.) relativise la détermination marchande. Il convient alors d'avoir une analyse en terme de marché encadré, ou alors en terme d'origine de l'achat. En effet, « *les ventes de biens et services apparaissent diversement encadrées dans les relations sociales et politiques développées.* » (Gardin & Robert, 2018)
- Il est pertinent de tenir compte de la place des ressources non-monétaires dans les MSE tels que le bénévolat. En effet, ces ressources peuvent servir à limiter le besoin

¹⁶Pour valoriser ces ressources, il existe des invitations à quantifier monétairement leur apport économique (voir à l'échelle macro économique Salamon, etc.) voir la partie « Quelle valorisation du bénévolat ? » (Bucolo et al., p. 24)

en ressource monétaire et à engager des modes de solidarité spécifiques (réciprocité). La place du bénévolat est à étudier à partir de son articulation avec les emplois salariés et les autres statuts dans les structures.

- Aussi, les MSE s'inscrivent dans une perspective socio-politique (ou encastrement politique¹⁷). Cela implique de comprendre les initiatives à l'aune du processus politique dans lequel elles s'inscrivent, qu'il convient de décrire. Aussi, l'aspect politique peut s'analyser de différentes façons : (1) la participation interne *via* l'analyse des instances de décision ; (2) la connexion entre la participation interne et externe *via* l'articulation des projets avec les mouvements sociaux ; (3) l'articulation avec les politiques publiques locales, régionales, et nationales.
- Enfin le lien entre MSE et propriété/foncier est également important. En effet, pour certaines initiatives, l'accès à un lieu est déterminant. Cet accès peut prendre plusieurs modalités. De la même façon, il est important de penser la place de l'accès au capital dans les MSE, qui constitue un impensé (Gianfaldoni et al., 2023, p. 207).

I. II. Qu'en est-il des travaux des MSE centrés sur les initiatives d'accès à une alimentation durable ?

La littérature consacrée aux MSE d'initiatives d'accès à une alimentation durable semble restreinte. Quelques articles y apportent une contribution précisément sur cet angle.

Tout d'abord, Lanciano et al. (2017) ont cherché à montrer comment ces initiatives articulent accès à une alimentation durable et mission de création de valeur économique. Les auteurs posent la question de la pérennité des organisations qui prennent en charge l'accès à l'alimentation dans une optique de justice alimentaire. Bien qu'intéressant, cet article s'expose aux limites des Modèles d'Affaires soulignées par la littérature des MSE dans leur capacité à rendre compte de la dimension politique et à révéler différents aspects tels que l'importance des ressources non monétaires. En effet, cette analyse place de facto la primauté du marché dans la compréhension et la caractérisation des initiatives solidaires. Toutefois, l'article propose une caractérisation des objectifs des initiatives qui est intéressante. L'article mobilise la notion de justice alimentaire pour caractériser les modalités d'actions qui se sont développées en réaction aux limites du système alimentaire et de l'aide alimentaire. L'article entend par justice alimentaire : « *un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite et transformée,*

¹⁷ Voir « 3. Pluralité économique et encastrement sociopolitique » (Bucolo et al., p. 28)

transportée et distribuée, et accessible et mangée » (Gottlieb and Joshi, 2010, cité in Lanciano et al, 2017, p.4). Pour contribuer à la justice alimentaire, l'article retient trois leviers : traiter les inégalités d'accès à l'alimentation¹⁸, assurer la sécurité alimentaire¹⁹, agir sur les racines des inégalités²⁰. Aussi, « *la justice alimentaire ne concerne pas seulement un problème d'accès à l'alimentation de qualité, mais aussi de capacité de faire entendre sa voix pour pouvoir accéder à cette dernière.* » (Lanciano et al., 2017, p. 6).

Figure 3 : déclinaisons des missions de justice alimentaire selon Lanciano et al., 2017

Mission de justice alimentaire	Niveaux	Exemple de VRAC Lyon dans l'article
Traiter les inégalités d'accès à l'alimentation	Accessibilité spatiale	Points de distribution au cœur de quartiers populaires
	Pratique	Produits importés si non disponibles en local
	Financière	Produits vendus à prix coûtant
	Socio-culturelle	Respect des interdits religieux
Traiter les problèmes d'insécurité alimentaire	Alimentation saine pour l'humain	Produits AB
	Alimentation saine pour la planète	Recherche de produits à bon rapport qualité-prix. Pas de négociation des prix avec les producteurs mais négociations avec des grossistes.
	Alimentation saine pour l'économie	Organisation de visites de fermes pour sensibiliser les clients aux problématiques agricoles
Agir aux racines des inégalités	Insertion sociale	Attraction de populations plus aisées qui viennent faire leurs courses dans les quartiers.
	Sortir de l'isolement social	Intégration des habitants dans l'activité (bénévolat)
	Insertion économique	Animation (concours cuisine) et création d'un livre de cuisine pour valoriser les compétences des habitants des quartiers

Source : (Lanciano et al., 2017; p.9-10 et 23)

Le second document traitant des modèles organisationnels des initiatives d'accès à l'alimentation de qualité est une étude de la Chaire Unesco Alimentation du monde et de la fondation Daniel & Nina Carasso (Douillet et al., 2023). Il ne s'agit donc pas de littérature scientifique. Ces acteurs proposent une analyse de 13 structures²¹ qui œuvrent pour l'accès à une alimentation de qualité à travers les MSE, définit comme « *l'ensemble des ressources et*

¹⁸ Lutter contre les différents freins à l'accès (économique, géographique, etc.)

¹⁹ Alimentation saine pour les humains et l'environnement.

²⁰ Insertion sociale et économie, lutte contre l'isolement.

²¹ Dont les Anges Gardins, EPISOL, VRAC, l'Esperluette, Emplettes & Cagettes.

moyens mis au service de, et en interaction avec le projet social et/ou politique de la structure ». Le but est de proposer des outils opérationnels pour les acteurs. Le rapport mobilise une autre approche que l'article précédent pour identifier les structures, qui n'est pas associée à la justice alimentaire mais à la solidarité alimentaire.

Figure 4 : Critères retenus par (Douillet et al., 2023) pour définir et identifier les solidarités alimentaires.

Critères	Modalité des façons de concevoir et de faire
L'accès à l'alimentation est l'activité principale de la structure. L'accès est pensé à partir de la dignité, de l'inclusion et la participation des personnes	Modalités variées et adaptées : épiceries, groupements d'achats, marchés, paniers, jardins, restaurants, cantines participatives...
	Ouvert à tous : idée de mixité , ne pas stigmatiser, recréer du lien social
	Alimentation choisie
Proposer des aliments de qualité (avec définition ouverte de la qualité, pour ne pas imposer des injonctions)	Nutritionnelle
	Gustative
	territoriale
	environnementale
	éthique (relation avec producteur, juste prix)
Les publics en situation de précarité peuvent s'alimenter <i>via</i> l'initiative (critère le plus contraignant de l'étude)	Systèmes de critère d'éligibilité pour l'accès basé sur les niveau de revenus ou les ressources de personnes
	Prescriptions effectuées par les travailleurs sociaux
	Critère de lieux de vie, statut
	Auto-référencement

Source : (Douillet et al., 2023, p.8-9)

Contrairement à l'article précédent, la notion de dignité est mobilisée, renvoyant à l'accès pour tout le monde, la qualité (gustative, nutritionnelle, territoriale, environnementale, éthique), et l'alimentation choisie. Les dispositifs de solidarité alimentaire sont définis par leur capacité à offrir une alternative à l'aide alimentaire classique en développant des formes de réponses diversifiées à la précarité alimentaire. Le rapport part du constat de la difficulté de rendre pérennes les activités d'accès à l'alimentation de qualité dans un contexte d'aggravation de la précarité alimentaire en France depuis le Covid-19. Le rapport met en

évidence huit aspects touchant au MSE des organisations étudiées et pour lesquels différents arbitrages sont soulignés²².

Figure 5 : Leviers, enjeux et constats des MSE des nouvelles solidarités alimentaires²³

Leviers	Arbitrages possibles	Constats (non exhaustifs du rapport)
Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Aller vers une gamme limitée de produits phares en jouant sur les prix ; - Aller vers une gamme étendue pour garantir du choix, mais accentuant la complexité de l'organisation 	<p>Le volume et la qualité des aliments peuvent fortement jouer sur les charges.</p> <p>Une faible offre sur le territoire demande une logistique importante.</p> <p>Difficulté de trouver et stocker des produits frais</p> <p>Juste prix : pas de négociation du prix.</p>
Politique tarifaire	<ul style="list-style-type: none"> - Prix unique, proche du prix coûtant voire faiblement margé ; - Prix différenciés, combinaison entre prix réduit, coûtant et margé 	<p>Les structures qui mettent en place plusieurs tarifs rencontrent souvent des difficultés de tension entre accessibilité et stabilité économique.</p>
Activités et services	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier pour répondre au projet politique de la structure - Diversifier pour consolider le modèle économique de la structure 	<p>Les types d'activités retrouvées : (1) accès aux produits, (2) ateliers, animations de sensibilisations ; (3) production, transformation, vente ; (4) prestation de services extérieurs.</p> <p>Les bailleurs peuvent être à l'origine de la diversification.</p>
Richesses humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Salariat - Bénévolat 	<p>Difficultés à stabiliser les emplois salariés faute de financements pérennes.</p> <p>Il existe plusieurs catégories de bénévoles.</p>
Ressources monétaires et non monétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Diversités des financements mais qui restent majoritairement publics - Hybridation des ressources - Autonomie financière 	<p>Souvent, refus de la collecte des invendus alimentaires.</p> <p>Importance du foncier souvent pas mis en avant (mise à disposition gratuite de locaux).</p>
Statut juridique et fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique unique - Multi-statut juridique 	<p>Le format associatif est dominant, mais rapidement mal adapté pour différents points (fiscalité, prêt bancaire, gouvernance, etc.)</p> <p>La question des statuts renvoie au fait de mélanger des activités commerciales et d'intérêt général.</p>
Alliance et mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> - Alliance avec les acteurs publics - Alliance avec les acteurs de la filière alimentaire 	<p>Alliances fréquentes : intervenir auprès de publics communs, mutualiser sur matériel.</p>
Nouveaux regards sur les valeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation comptable des économies et des pertes - Adoption des démarches économes - Evaluation des impacts sociaux et environnementaux 	<p>Très peu mis en œuvre dans les structures étudiées</p>

²² J'ai remis en tableau tous les aspects (feuille MSE) : https://docs.google.com/spreadsheets/d/14PGj6aTXHpvdLMZp9df4EHObwdvtxbRUYWzGmr_frDU/edit?gid=796745153#gid=796745153

²³ Voir Annexe 2 pour voir une proposition d'analyse des MSE des trois initiatives à partir des leviers soulignés par (Douillet, 2023).

Les deux études, l'une émanant des sciences du management et l'autre produite par la chaire Unesco et la fondation Daniel Nina Carasso, permettent de donner une forte compréhension des enjeux de recouvrent les initiatives d'accès à l'alimentation durable. Nous pouvons donc largement nous inspirer de certains critères d'analyse. Pourtant, dans le cas de (Douillet et al, 2023), le choix de sélection des initiatives a été fait à l'échelle nationale sans délimitation territoriale. Lanciano et al (2017) ont cependant retenu l'agglomération de Lyon. Insister sur la délimitation territoriale permet de cibler des structures qui agissent sur le même territoire, et donc mieux comprendre les phénomènes d'action collective et l'influence concrète sur les MSE. Cela permet par exemple de mieux comprendre les alliances, les mutualisations et les coopérations, ainsi que le contexte socio-politique dans lequel s'inscrit l'action. L'étude Exaalim propose de compléter cet aspect en délimitant le champ de recherche le territoire du bassin minier des Hauts-de-France. Cela permet d'ancrer les initiatives dans un territoire spécifique qui concentre les difficultés sociales (voir section suivante).

Sélection des critères retenus pour l'analyse des MSE des initiatives d'accès à l'alimentation de qualité :

Contexte général :

- (1) Nom du dispositif/initiatives
- (2) Lieu : localisation du territoire du bassin minier
- (3) Logo
- (4) Statut : forme que prend l'initiative
- (5) Structures porteuses
- (6) Genèse : mettre en lumière les conditions d'émergence de la structure
- (7) Partenaires (quels qu'ils soient)

Raison d'être :

- (1) Objectifs sociaux
- (2) Objectifs écologiques

Fonctionnement :

- (8) Activités et fonctionnement

Modèle économique :

- (9) Richesses humaines : salariat, bénévolat

- (10) Ressources : Cotisations/ventes ; financements publics, financements privés

Politique tarifaire et d'accès :

- (11) Publics (nombre)
- (12) Critère de sélection des bénéficiaires
- (13) Forme de la prestation

Approvisionnement côté denrée :

- (14) Conventionnement

II. Présentation de la méthodologie

II.I Présentation du terrain, contour et délimitation

L'enquête Exaalim a démarré en mars 2025, ce mémoire décrit la phase des 6 premiers mois de recherche, sur les 18 mois prévus. Le but est d'étudier les conditions de déploiement et les représentations des initiatives de l'ESS qui entendent donner l'accès pour tous à une alimentation durable, autrement dit, de fournir aux populations précaires des aliments issus de procédés agricoles durables sur le territoire du bassin minier. Deux axes sont investigués : (1) Étudier les modes d'organisation mis en place pour répondre à des enjeux à la fois sociaux et écologiques ; (2) Étudier les représentations que les acteurs se font de ces enjeux et qu'ils mobilisent pour légitimer leur action.

Le bassin minier des Hauts-de-France

Le terrain de l'enquête se délimite en premier lieu territorialement. Le bassin minier des Hauts-de-France constitue la limite. Comme nous l'avons présenté, ce choix vient de l'hypothèse d'un territoire marqué par une population dont les indicateurs socio-économiques et de santé sont dégradés par rapport à la moyenne nationale. Aussi, ce choix repose sur l'hypothèse d'une rareté de l'offre de production, de distribution alimentaire de qualité sur le territoire. Enfin, il s'agit d'un territoire au sein duquel se manifeste un intérêt politique croissant pour les questions agricoles et alimentaires, avec l'émergence des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Le bassin minier du Nord - Palais-de-Calais est un territoire densément peuplé, avec plus de 1,2 millions d'habitants, ce qui fait plus de 660 habitants par Km² contre 190 pour

l'ensemble des Hauts-de-France en 2014. Depuis la révolution industrielle, le bassin minier du Nord Pas de Calais est fondé sur un triptyque d'activités textile, minière et la sidérurgie. Ce triptyque est entré en crise laissant derrière lui des séquelles sociales et environnementales importantes qui ont entravé le développement économique et social de la région (Chautard & Zuindeau, 2001).

Situé entre le département du Nord et du Pas-de-Calais, le bassin minier n'a pas de contours administratifs précis. Il regroupe néanmoins principalement 7 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- (1) La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys-Romane (CABBALR) ;
- (2) La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) ;
- (3) La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) ;
- (4) La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) ;
- (5) La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) ;
- (6) La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) ;
- (7) La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM).

Le bassin minier a été reconnu en 2012 comme patrimoine mondial de l'Unesco et a connu un programme où l'Etat, les régions et les départements ainsi que 7 EPCI se sont engagés pour le renouveau du Bassin Minier (ERBM) pour la période 2017-2027. Cet engagement vise à donner au bassin minier *“une nouvelle capacité à créer et développer des projets et de l'activité, afin qu'il rayonne à nouveau sur le territoire régional dans son ensemble, ainsi qu'au plan national”*²⁴. Si les objectifs de cette politique sont variés, l'ERMB porte un objectif d'amélioration de la santé des habitants, ce qui conduit à porter un intérêt pour l'alimentation.

En parallèle, les EPCI du bassin minier mettent en place des projets alimentaires territoriaux (PAT). Introduit par la loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014, les PAT sont des outils contractuels qui doivent permettre de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les

²⁴ Préfecture des Hauts-de-France (28/07/25), ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, consulté le 05/08/25, lien : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Amenagement-du-territoire-logement-transport-et-infrastructures/Engagement-pour-le-renouveau-du-Bassin-minier-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais>

consommateurs, à développer l'agriculture sur le territoire et à conforter la qualité de l'alimentation²⁵. Les PAT peuvent remplir différents objectifs dont celui d'accès à l'alimentation de qualité. Le bassin minier connaît un maillage territorial des PAT qui ont été documentés en 2024 lors d'un projet tuteuré²⁶.

Initiatives retenues

Le choix des initiatives d'accès à l'alimentation retenues reposent en premier lieu sur leur localité : elles se situent dans le bassin minier. Malgré la délimitation territoriale, l'étude ne cherche pas pour le moment à effectuer un recensement exhaustif sur le territoire. Il s'agit plutôt d'identifier des initiatives retenues en guise d'entrée exploratoire. Plusieurs raisons incitent au souhait d'effectuer des monographies plutôt qu'un recensement. Noel et Darrot (2016, p. 3) montrent que plusieurs tentatives de recensement ont été effectuées à l'échelle nationale par des associations telles que le FNAB ou à l'échelle régionale par les services déconcentrés de l'Etat tel que la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Dans le cas des Hauts-de-France, un tel travail ne semble pas avoir été réalisé à l'échelle du bassin minier. Cependant, en 2018, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France, en lien avec la DRAAF et l'Agence régionale de santé (ARS), ont produit un "guide d'accompagnement et de bonnes pratiques pour les opérateurs de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'insécurité alimentaire"²⁷. Le document est produit suite aux Etats généraux de l'alimentation de 2017 qui recommande de mieux porter à connaissance les initiatives mises en œuvre sur les territoires, notamment les démarches concernant la justice sociale²⁸. Les "bonnes pratiques" identifiées sont les jardins partagés, l'accès aux produits bio locaux, les ateliers cuisines, l'éducation sportive et alimentaire et l'accompagnement social associé à l'aide alimentaire.

²⁵

[https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/projet-alimentaire-territorial-pat#:~:text=Le%20projet%20alimentaire%20territorial%20\(PAT\)%20est%20un%20outil%20contractuel%20qui.la%20qualit%C3%A9%20de%20l'alimentation](https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/projet-alimentaire-territorial-pat#:~:text=Le%20projet%20alimentaire%20territorial%20(PAT)%20est%20un%20outil%20contractuel%20qui.la%20qualit%C3%A9%20de%20l'alimentation).

²⁶ Molina S, Rojas C., Makhlof S (2024), Les PAT du Bassin Minier, perspectives et collaborations. IF2RT. Lien : <https://www.calameo.com/read/006691385aa823c517fa5>

²⁷ DRJSCS, DRAAF, ARS (2018) "guide d'accompagnement et de bonnes pratiques pour les opérateurs de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'insécurité alimentaire", 36p. Lien : https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guide_aide_alimentaire_drjcs_draaf_ars_hdf_cle8939d1.pdf

²⁸ (Ibid., 2018, p.3).

citoyenne. Ainsi, dans certains cas, les initiatives ne s'inscrivent pas exclusivement dans une démarche de lutte contre la précarité alimentaire ;

- (2) Elles permettent l'accès à une alimentation durable : des produits secs et frais, en circuits courts, avec peu d'intermédiaires, ou s'inscrivant dans des systèmes alimentaires territorialisés, d'agriculture biologique, etc.

En guise d'entrée exploratoire de l'enquête, trois initiatives ont été retenues, puis une quatrième a été intégrée par la suite : VRAC, PANIERS, CALIEN et Baraka'Jobs. Nous les présentons au point suivant.

II. II Présentation de la démarche d'enquête

La démarche d'enquête a d'abord consisté à récolter la littérature grise disponible pour effectuer des fiches de renseignement sur les initiatives. Ensuite, des entretiens semi-directifs ont été réalisés pour comprendre les processus qui caractérisent le déploiement de ces initiatives et les représentations qu'ont les acteurs. Ces entretiens ont une vocation exploratoire puisqu'ils interviennent en début d'enquête et visent à faire émerger des hypothèses de recherche plus consolidées. Ces entretiens permettent aussi de préciser et récolter les informations complémentaires sur le mode d'organisation des initiatives (voir Annexe 1 : grille d'entretien). Enfin, cette démarche d'enquête a été ponctuée par des participations à différentes journées de rencontres initiées par les acteurs³⁰.

³⁰ Quelques remarques sur l'accès au terrain : Il est intéressant de noter que le rapport au terrain a été favorable. Aucun refus d'entretien nous a été adressé bien que certains acteurs n'aient pas donné de réponses à nos mails. L'accès a été facilité car Exaalim est un projet en lien avec les acteurs de l'ESS du territoire (ChairESS, APES, PHARE, etc.). L'accès au terrain peut suggérer deux idées : certes les non réponses sont importantes, mais tiennent à l'emploi du temps très contraint des acteurs sollicités, mais l'accès facilité peut aussi tenir d'un souhait des acteurs de visibilité en vue de plaider. Si un certain nombre d'initiatives ont possiblement la vocation à faire évoluer le champ de l'aide alimentaire, alors ont intérêt à être visible.

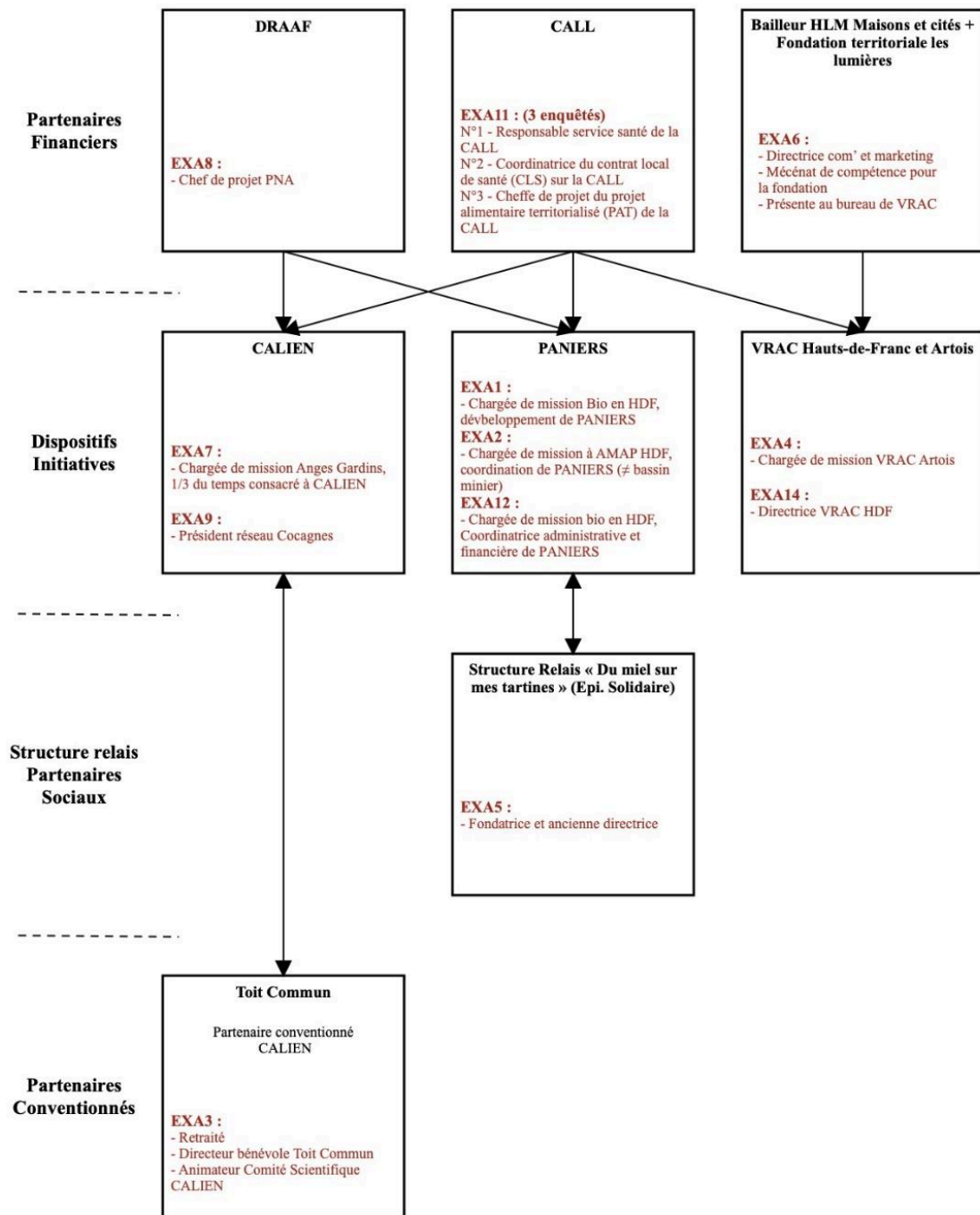
Tableau 7 : caractéristiques des entretiens semi-directifs réalisés

Id entretien	Pseudo	Date de l'entretien	Durée de l'entretien	Modalité de l'entretien	Lieu de l'entretien	Niveau géographique d'action	Lieu de l'initiative (si expérimentation)	Organisation	Profession-statut	Âge	Sexe
EX1	Manon	05/16/25	01:46:00	Physique	Maison Stéphane Hessel Lille	Bassin Minier	N/A	Bio en Hauts-de-France (PANIERS)	Chargée de mission accessibilité alimentaire	40e	F
EXA2	Delphine	05/19/25	01:01:00	Physique	Toit Commun Lens	Nord-Pas de Calais	Lens	Amap Hauts-de-France (PANIERS)	Chargée de mission Coordination du Réseau AMAP	40e	F
EXA3	Roger	05/21/25	01:04:00	Physique	Toit Commun Lens	Bassin Minier	Lens	Toit Commun (lien CALIEN)	Retraité	71 ans	H
EXA4	Pauline	06/02/25	01:09:00	Physique	Toit Commun Lens	Bassin Minier	Lens/Artois	VRAC	Chargé de mission	30e	F
EXA5	Sabine	06/04/25	00:32:00	Téléphone	Distanciel	Bassin Minier	59167 Lallaing	Du Miel sur mes tartines (Lien PANIERS)	Ancienne directrice	N/A	F
EXA6	Christine	06/05/25	00:54:00	Zoom	Distanciel	Bassin Minier/HDF	Douai	Maison et cité et Fondation territoriale des Lumières (Lien VRAC)	Directrice communication et Impact	50e	F
EXA7	Maureen	06/12/25	01:46:00	Physique	Ménadel	BM	Loos en gohelle	CALIEN	Chargée de mission Anges Gardins	30e	F
EXA8	Antoine	06/16/25	01:14:00	Physique	DRAAF (cité marianne)	Région	N/A	Service de l'État DRAAF	Chef de projet PNA	40e	H
EXA9	Stéphane	06/20/25	01:30:00	Physique	Ménadel	BM/région	Loos en gohelle	CALIEN	Président réseau Cocagne	50e	H
EXA10	David	07/07/25	01:07:00	Physique	Barakajobs	CVAM	Valenciennes	Barakajobs	Directeur	50e	H
EXA11 3pers.	Philippe	07/11/25	01:08:00	Zoom	Distanciel	CALL	Lens	PAT et service cohésion sociale Bio-en Hauts-de-France (PANIERS)	Responsable du service santé et éducation de l'agglomération	40e	H
	Karine								Coordinatrice du contrat local de santé à la CALL	40e	F
	Audrey								Cheffe de projet PAT	40e	F
EXA12	Sandra	08/14/25	00:50:00	Zoom	Distanciel	Nord-Pas de Calais	N/A	Bio-en Hauts-de-France (PANIERS)	Coordinatrice administrative et financière	30e	F
EXA13	Claire	19/08/25	00:55:00	Zoom	Distanciel	CVAM CAPH	Douchy-les-Mines, Marly	ACSRV	Chargée de coordination des épiceries sociales et solidaires	30e	F
EXA14	Amélie	20/08/25 + 20/06/24	01:09:50 01:24:00	Physique	Maison Habitat Jeune Béthanie Lille	VRAC	Hauts-de-France	VRAC	Directrice VRAC HDF	40e	F

La période de conduite des entretiens a débuté en mai et s'est clôturée en août 2025. Au total, 14 entretiens ont été réalisés : 4 pour le dispositif PANIERS, 2 pour VRAC, 3 pour la CALIEN, 1 pour la BARAKA-JOBS, 1 pour l'épicerie du Marly et de Douchy-les-Mines

(ACSRV). Côté financeurs, 1 entretien a été réalisé avec un membre de la DRAAF, 1 avec la fondation Maisons et cités, et 3 avec des employés de la CALL (cohésion sociale et PAT). La place des enquêtés par rapport aux initiatives étudiées est détaillée dans le schéma ci-dessous. Les carrés noirs correspondent aux structures et aux institutions étudiées et les noms en rouge correspondent aux enquêtés et leurs rôles. Les institutions et structures peuvent se distinguer de la façon suivante : nous avons interrogé des personnes attachées aux initiatives qui mettent en œuvre l'accès à l'alimentation de qualité ; des partenaires financeurs de ces initiatives ; des structures relais et des partenaires sociaux en lien avec les initiatives ; des partenaires conventionnés par les initiatives. Les flèches en noir illustrent de façon provisoire les liens entre les différentes structures institutions et sont détaillés plus tard.

Schéma 8 : Positionnement des enquêtés par rapport aux initiatives étudiées



Source : Auteur

*

**

Partie 3 - Présentation des modèles socio-économiques des initiatives




Dans cette dernière partie, nous allons présenter les MSE de VRAC, PANIERS et CALIEN. Tout d'abord, nous verrons leur genèse (I) mais nous présentons d'abord une vue d'ensemble (I.I). Nous verrons l'encastrement associatif et territorial (I.II) en mettant en avant les principes, les valeurs, l'historique, le fonctionnement concret, de VRAC (I.II.I) PANIERS (I.II.II) et CALIEN (I.II.III). Ensuite, nous verrons comment les acteurs perçoivent le territoire du bassin minier (I.III). Ensuite nous présentons les modèles économiques (II) en détaillant les ressources monétaires (II.I), l'importance des partenariats (II.II) les richesses humaines (II.III) et les modèles de tarification (II.IV). Cela nous permettra de mieux comprendre les facteurs de stabilité de ces initiatives. Elles reposent majoritairement sur le financement public, essentiellement sur des appels à projet ou de financements issus de politiques volontaristes des collectivités territoriales. En ce sens, leurs modèles sont instables puisque la mise en œuvre de l'accès à l'alimentation dépend fortement des financements publics. Les trois initiatives effectuent des partenariats importants qui permettent de renforcer leur MSE tant du côté de leur projet associatif que de leur modèle économique. Les richesses humaines impliquent des salariés pour assurer l'accompagnement des usagers. Enfin, les modèles de tarifications des structures illustrent des tensions entre différents aspects de leurs projets associatifs, ainsi qu'avec leurs modèles économiques.

I. Emergence de VRAC, PANIERS et CALIEN

I.I Vue d'ensemble des MSE de VRAC, PANIERS et CALIEN

Figure 9 : Tableau des MSE de VRAC Artois, PANIERS et CALIEN

Initiatives	VRAC	PANIERS	CALIEN
Nom	Vers un réseau d'achat en commun (VRAC)	Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Sanitaire (P.A.N.I.E.R.S)	Caisse de l'Alimentation Locale et de l'Engagement (CALIEN)

Logo			
Lieux	Artois Lens-Liévin : Harnes et Hulluch Bully-les-Mines Sallaumines Liévin	Dispositif régional	Loos-En-Gohelle
Date	2023	2018	2024
Statut	Association Groupement d'achat	Dispositif	Caisse alimentaire
Structures porteuses	VRAC Hauts-de-France (HDF)	1) Bio en Hauts-de-France 2) Réseau des AMAP Hauts-de-France 3) Les Jardins de Cocagne Hauts-de-France	Anges jardins
Genèse	VRAC HDF naît en 2021 suite à l'obtention de fonds permettant un essaimage ; Vrac Lens-Liévin naît en 2023 à la demande de la CALL et du PAT (volonté politique)	Un déjà-là sur le territoire dans la distribution de paniers solidaires, mais sans pérennisation des actions. 2018, création de PANIERS grâce au Lauréat du PNA. Les structures porteuses se sont réunies pour candidater ensemble.	Prémisse : existence de la monnaie locale la MANNE et autres actions menées par les Anges jardins. 2023 : Premier collectif de citoyens constitué pour discuter des principes de la caisse. 2024 : Le groupe est formé aux caractéristiques d'une alimentation durable.
Objectifs sociaux	Accès pour les habitants en QPV à une alimentation durable, levier de plaisir, de confiance en soi, de lien social et de pouvoir d'agir	Economie alimentaire : Garantir un revenu décent aux producteurs participant aux dispositifs. Accessibilité Sociale : Permettre à tout le monde une nourriture de qualité, locale, et durable par la mise en place de tarifs préférentiels ; Autonomie alimentaire : Permettre à chacun de faire des choix appropriés à ses besoins, ses moyens en tenant compte des enjeux de santé et d'environnement. Double solidarité producteur/consommateur	Éducation populaire et de démocratie participative. Renforcement de l'engagement entre consommateur et producteur Soin culinaire et meilleure prise en compte des enjeux de santé Protection alimentaire territoriale et enjeu de sécurité civile Pouvoir de vivre, pouvoir d'agir
Objectifs écologiques	Promotion du vrac, des modèles agricoles soutenables, les circuits courts et les produits bio.	Favoriser l'agriculture biologique ; Relocaliser l'agriculture en construisant des filières	Engager le citoyen dans le développement durable
Activités et buts	L'épicerie Permet de créer une offre sur le territoire Permet l'accès à des produits de qualité à un public précaire Permet de créer de la cohésion Permet d'assurer des débouchés aux producteurs de proximité Les ateliers	Approvisionner les structures relais Permet de créer une offre Permet de sécuriser les débouchés des maraîchers bio Les ateliers Permet de sensibiliser et changer durablement les habitudes Permet de créer de la cohésion sociale	Chèque 50€/mois (en échange cotisation) : Permet de donner l'accès à des produits conventionnés Comité d'usagers décisionnaire : Permet d'engager le citoyen et le sensibiliser Permet la montée en autonomie et

	Permet de sensibiliser et changer durablement les habitudes Permet de créer de la cohésion	Permet de créer du lien avec le producteur	sa capacité de décision sur les produits alimentaires.
Partenaires	Bailleurs sociaux Maisons de quartier CCAS Associations locales Collectivités locales, etc. Partenariat avec PANIERS en 2024	1) Producteurs et collectifs de producteurs : coopérative Norabio, maraîchers bio, paysans en AMAP... 2) Structures de l'action sociale et de l'éducation populaire : CCAS, centres sociaux, associations, épiceries solidaires, groupements d'entraide mutuelle (GEM) les GEM, pensions de famille dans le Douaisis, espaces de vie sociale, l'université, etc. 3) Intervenants qualifiés sur la thématique alimentaire : diététiciens, animateurs cuisine, associations d'éducation au goût... 4) Collectivités (CA, CC) engagées dans le développement d'une alimentation bio et locale sur leur territoire (Via les PAT) 5) Partenariat avec VRAC en 2024	DRAAF (PNA) Conseil Départemental du Pas-de-Calais Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (service Cohésion Sociale) Ville de Loos-en-Gohelle Réseau Cocagne Fondation Carrefour Fondation Daniel et Nina Carasso Partenariat avec VRAC Artois
Activités et fonctionnement	Épicerie éphémère mensuelle dans les structures relais du quartier (centres sociaux, maisons de quartiers, etc.) Animations : visite de fermes, dégustation en pied d'immeubles, cycles d'atelier en coopération avec les structures relais, etc.	Dispositifs de coordination pour approvisionner des structures relais en paniers bio de producteurs maraîchers de proximité Distribution de paniers bio à moitié prix une fois par semaine Atelier de sensibilisation (non obligatoire mais très conseillé) : Techniques culinaires, Équilibres alimentaires, Lecture d'étiquettes Atelier cuisine Visite de fermes pour établir un lien avec les producteurs	Recherche de personnes pour adhérer au projet (adhésion Anges Gardins, signature charte, calcul de sa cotisation) Chaque mois : règlement de la cotisation puis reçoit le bon d'achat ; aller chercher les bons CALIEN auprès des partenaires conventionnés Parcours d'engagement pour les membres du comité citoyen
Emploi	Directrice régionale (75% MEL et 25% Artois) et 3 ETP dont un alternant	4 salariées de Bio en Hauts-de-France réparties selon le territoire (une personne pour ouvrir de nouveaux points et une personne pour consolider). = Environ 2 ETP ³¹	Un salarié dédié au fonctionnement administratif issus des Anges Gardins (½ ETP) Les Anges Gardins prennent en charge la comptabilité et la gestion Une personnes pour faire les formations
Bénévolat	Implication non obligatoire mais nécessaire au fonctionnement des groupements Nécessaire pour faire fonctionner les épiceries éphémères Sur 230 foyers adhérents à VRAC HDF, 68 bénévoles (avec implications variables)	Pas de bénévolat ?	Bénévolat effectué par le comité citoyen pour la gestion de la caisse
Financements publics	<u>Etat, services déconcentrés</u> : DREETS (FMMPT national) : financement de VRAC national pour la réduction du coût des denrées.	<u>Etat, services déconcentrés</u> : 2018, Lauréat PNA (financement ingénierie, site internet, communication) 2023 DREETS (FMMPT régional)	Au total pour 2 ans : 80000€ (dont 20 000€ pour les denrées). <u>Etat, services déconcentrés</u> : PNA (DRAAF) : 30 000€ (pour

³¹ Equivalent temps pleins

	<p><u>Coll. territoriales :</u> STAD (PAT CALL) : 7150€ (convention de 3 ans) (En 2025, 10 000€ sont attribués)</p> <p>Service cohésion social CALL + Région : 2410 (5%)</p> <p><u>Autres :</u> En 2023, FIDESS (Région, Pas de Calais Actifs, Caisse de dépôts) : 30 000€ pour l'ingénierie (65%)</p>	<p>≈ 265 000€ (Dont 20 000€ pour denrées)</p> <p><u>Coll. territoriales :</u> Intercommunalité (PAT) : Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent, Su-Artois, Béthune CABBALR, Lens Liévin, Hénin-Carvin, Lille</p> <p>En 2025, 35 420,00 € sont attribué par la CALL</p> <p>Département du Nord, Somme, Oise.</p>	<p>ingénierie)</p> <p><u>Coll. territoriales :</u> Cohésion sociale agglo : 17 000€ Ville de Loos En Gohelle</p> <p>CALL PAT (en 2025) : 39 000,00 € attribué aux Anges Gardins dont une partie concerne CALIEN</p> <p><u>Autres :</u> Pas de Calais (Budget citoyen) : 13 000€</p>
Financement privés	<p>En 2023, Bailleurs sociaux Artois : 3000€ (7%) SIA Habitat, Maisons et cités</p> <p>Fondation territoriale les lumières (AAP MIAM)</p>	<p>Fonds de dotation : finance la réduction de 10% des paniers en 2022. En 2024, le fonds finance environ 3% des paniers.</p>	<p>Fondation Carasso : 20 000€</p>
Ressources propres, cotisation et ventes	<p>Ventes (denrées), cotisation : 3817€ (8%)</p> <p>Pour VRAC HDF 55 351,38 € en 2023, pour un panier moyen de 41.49 €</p> <p>Prix de vente : déterminé par le producteur (Notion de juste prix)</p> <p>Cotisation : 1€</p>	<p>Contribution de l'adhérent aux paniers ≈ 50% du prix du paniers Cependant chaque CCAS donne 20% pour faire baisser le prix à 30% pour l'adhérent.</p>	<p>Cotisation adhésion annuelle : 3€/ans (Anges Gardins)</p> <p>Cotisation adhérents mensuelles :</p> <p>Tarifs 1 10€ + 180 mannes ou 25€ +5€ (optionnel)</p> <p>Tarifs 2 30€ + 120 mannes ou 35€ +7€ (optionnel)</p>
Usagers/ bénéficiaires	<p>Mixte Ouvert pour tout le monde (universalité) Avec prix réduits sur critères sociaux (tarifs bleu) "universalisme proportionné"</p>	<p>Non-mixte Public précaire sous condition de ressource</p>	<p>Mixte Ouvert à tous, cotisation différenciée selon condition</p>
Critères de sélection des bénéficiaires	<p>Pour le tarif bleu Etre bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, CSS, AAH, ASP, ASII, allocation veuvage) ; avoir un quotient familial inférieur à 400, être étudiant boursier, ou en grande difficulté économique ; petite retraite, famille monoparentale</p>	<p>Dépositaires du RSA Tarifs soumis au Quotient familial (Qf) < 1200€ Se base sur les structures relais qui travaillent les bénéficiaires. Pendant le Covid : Qf < 1300</p>	<p>Grille d'autodétermination : Bénéficiaire "Minimum Vieillesse" Locataires de logements sociaux Habitants de QPV Bénéficiaire du RSA Bénéficiaire AAH Etudiant boursier Salarié.e en IAE</p>
Forme de la prestation	<p>Juste prix : le producteur fixe le prix</p> <p>Stratégie de réduction du prix</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'achat en grande quantité - par la mutualisation de l'espace de stockage 	<p>Prix et contenu du panier fixé par le producteur</p> <p>Réduction -50% pour tous les paniers par PANIERS</p> <p>Réduction supplémentaire et facultative du prix pour le bénéficiaire par le CCAS.</p>	<p>Bons de 50€ en mannes Opt : + 10€</p> <p>Cotisations :</p> <p>Tarif 1 : - 35€</p>

	<p>entre VRAC HDF et Artois</p> <p>Trois tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bleu (-50% prix producteur) - Jaune (-10% prix producteur) - Rose (+10% prix producteur) <p>Le tarif rose permet de financer des pertes</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 30€ + 120 mannes - Opt : +7€ <p>Tarif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25€ - 10€ + 180 mannes - Opt : +5€
<p>Conventionnement</p>	<p>Catalogue commun avec VRAC HDF</p> <p>Achat de produits au choix et à partir d'un catalogue de 93 références de produits bio et/ou locaux secs, non transformés, en vrac, alimentaires, d'hygiène et d'entretien (en 2023)</p> <p>Produits secs (≠ frais) (mais mix de produits frais avec un partenariat avec PANIERS)</p> <p>Détermination des produits avec usagers</p>	<p>Paniers de légumes frais constitué par le producteurs</p> <p>Avec deux logiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Paniers avec des légumes originaux Paniers avec légumes classiques <p>Les producteurs proviennent souvent des Jardins de Cognac et son des maraîchers les plus proches possibles des points relais</p>	<p>Producteurs locaux et bio : Terre d'Opale et de Gohelle Groupement d'achat VRAC Restaurant solidaires Toit commun Le menadel et St Hubert Magasin bio Biocoop</p> <p>Conventionnement fait par le comité citoyen</p>

I.II Encastrement associatif et territorial des MSE : comprendre l'émergence de ces initiatives dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais

Dans cette section, nous souhaitons introduire les initiatives en présentant leur historique, leurs raisons d'être, leur fonctionnement et leur lien avec le territoire du bassin minier. Cela permet de mettre en évidence la genèse et leur positionnement politique. Autrement dit, nous développons la première partie du tableau ci-dessus (en couleur orange).

I.II.I Vers un réseau d'achat en commun (VRAC)

Historique et principes

Initié en 2013 dans la métropole lyonnaise par Boris Tavernier, VRAC est une association dont le but est de créer les conditions de l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants des quartiers populaires. Pour cela, elle favorise le développement de

groupements d'achat dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou sur les campus universitaires. Depuis sa création, VRAC a connu un fort développement et est présent sur plus de 22 territoires en France et en Belgique. Ces groupements favorisent une alimentation issue de l'agriculture paysanne, biologique et équitable à des prix bas, en réduisant les coûts intermédiaires (circuits courts, distribution organisée avec l'aide de bénévoles) et superflus (limitation des emballages).

Valeurs

VRAC porte un grand nombre de valeurs. Le projet défend la solidarité et la justice sociale, en permettant l'accessibilité aux consommateurs à des produits de qualité, tout en assurant une juste rémunération du producteur. Elle promeut la cohésion sociale et la démocratie alimentaire, en faisant de l'alimentation un vecteur de lien et d'entraide, en impliquant les adhérents dans le fonctionnement des groupements d'achats. Elle s'inscrit dans une justice alimentaire en luttant contre les freins à l'accessibilité qu'ils soient géographiques, économiques et sociaux. Enfin, elle s'inscrit dans une démarche environnementale, que ce soit par la promotion du vrac, des modèles agricoles soutenables, les circuits courts et les produits bio.

Fonctionnement

Concrètement, un groupement d'achat fonctionne de la façon suivante : les adhérents à VRAC reçoivent chaque mois un mail annonçant l'ouverture de commande et un lien pour commander directement en ligne, par SMS, par téléphone ou dans une permanence qui a lieu une fois par mois dans chaque quartier. VRAC commande les produits directement auprès des producteurs et fournisseurs, et organise la livraison dans chaque quartier avec l'aide des habitants (bénévolat). Deux semaines après la commande, les adhérents munis de leurs contenants viennent chercher leurs produits dans une épicerie éphémère organisée par VRAC (aussi avec l'aide des associations du quartier et des habitants bénévoles). En 2023, le catalogue est composé de 93 références de produits bio et/ou locaux secs, non transformés, en vrac, alimentaires, d'hygiène et d'entretien, tous principalement issus de la région. Il existe des seuils de quantités pour chaque produit acheté : un minimum de 100 grammes et un maximum de 5 kilos (ces seuils peuvent varier). Chaque groupement est implanté dans un QPV et c'est VRAC qui se charge de son implantation et de son animation. Selon, Amélie la

directrice de VRAC HDF : « *Animer, ça veut dire créer les conditions pour que les gens se réunissent, commandent ensemble, alors via notre intermédiaire et puissent ensuite ensemble récupérer leurs commandes, organiser des épiceries éphémères, évidemment qu'on chapote pour l'instant, mais avec l'idée que ce soit le plus participatif possible.* » (Amélie, Directrice VRAC HDF, 20/06/24).

En complément, VRAC propose l'animation de la question de l'alimentation de qualité en effectuant diverses actions telles que des visites de fermes, des dégustations aux pieds d'immeubles, des ateliers cuisines et de coopération avec des structures relais. Ces ateliers permettent d'alimenter le pouvoir d'agir et l'autonomie des personnes dans leur choix alimentaire.

Déploiement vers les Hauts-de-France

Depuis 2021, VRAC France fonctionne comme une association tête de réseau. Elle joue le rôle de plaidoyers, d'essaimage, et d'accompagnement de projet. Elle récolte des fonds privés (et publics) *via* un fonds de dotation et *via* la participation à des appels à projet nationaux. Ces fonds sont distribués aux antennes locales (et régionales pour le cas des Hauts-de-France). C'est depuis cette date que VRAC s'est fortement développé en multipliant des antennes locales. Cela tient au fait que VRAC a été lauréat du Programme National de l'Alimentation (PNA) en 2019. En 2023, 34% du budget global de VRAC France était redistribué aux antennes locales. Ainsi, en 2021, VRAC Montpellier, Hauts-de-France, Drôme et Finistère ont été créés ; et en 2022, VRAC Avignon, Pays d'Arles, Plaine Commune et Seine Ouest ont suivi. Les antennes VRAC fonctionnent de façon autonome et adhèrent à la charte commune de VRAC France. Notamment, les VRAC sont responsables de leur approvisionnement.

Changement du modèle de VRAC FRANCE : développement du tarif bleu sous condition de ressource

Avant d'évoquer l'arrivée de VRAC dans l'Artois, il convient de mentionner un moment important pour l'association. En 2023, VRAC France obtient le fond mieux manger pour tous (FMMPT), que l'association distribue aux antennes locales. Le fonds a questionné le modèle de VRAC :

« Le modèle de base, c'est on vend en prix producteur et par contre le financement, le fonctionnement, les salaires et tout, c'est payé par des subv. Ça c'est le modèle de base de VRAC pour dire aux gens, vous payez le vrai prix auquel a besoin de vendre en producteur pour rémunérer. Et le fait d'acheter en gros, ça fait des prix qui sont beaucoup plus intéressants que si vous passez par un supermarché, il n'y a pas d'intermédiaires. C'est ça le principe de base. Ça a un peu évolué ces derniers temps parce qu'on a eu ce fonds Mieux manger pour tous, ce qui nous a posé des grandes questions d'éthique du projet aussi au sein de l'asso. On a hésité à y aller, ce fonds, il nous permet de baisser les prix, de continuer à rémunérer les producteurs comme ils nous le demandent, mais de permettre aux adhérents de payer moins cher que le prix producteur » (Amélie, VRAC HDF, 20/06/24)

Les fonds octroyés par le FMMPT a questionné le modèle de VRAC dont le but est initialement de créer une transparence éthique en reflétant dans les produits le prix fixé par le producteur auprès des adhérents. Le second point concerne le critère d'universalité : initialement VRAC est ouvert à tout le monde sans condition, mais l'introduction d'un tarif réduit destiné à un public précaire produit un besoin de sélection des personnes selon des critères :

« En plus on va devoir contrôler les gens à l'entrée pour ce tarif à moins 50% du prix producteur. Puisque l'Etat nous demande évidemment de justifier pour quel public on vise, ce qui est normal. **Et donc on rentre dans le champ d'aide alimentaire beaucoup plus classique avec ce troisième tarif [...]** Ce qu'on a décidé c'est de faire des tarifs modulés, le cœur de notre public cible ça reste... les tarifs qu'on appelait avant classique c'est maintenant le tarif jaune [...] Le nouveau tarif, c'est un tarif bleu qu'on applique depuis mars et qui là est sur critère sociaux. Et nous permet de vendre des produits à 50% du prix producteur. Et là on touche vraiment un nouveau public [...] De toute façon, on ne peut pas ne pas saisir cette opportunité d'aller rendre cette alimentation accessible à des publics plus pauvres qu'on sait qu'on n'arrivera jamais à toucher si on ne baisse pas les prix. » (Amélie, VRAC HDF, 20/06/24)

Malgré ces questionnements, VRAC ne semble pas avoir profondément transformé son projet associatif, qui garde les mêmes fondements, tout en mettant un accent supplémentaire sur la réponse à la précarité économique du côté des usagers. Nous mentionnons ce point maintenant, car il nous semble que VRAC Artois est né peu de temps après la création des nouveaux tarifs. Nous reviendrons dans les prochaines sections sur les modèles de tarifications et sur le fonds Mieux Mangers Pour Tous.

Pour comprendre comment VRAC a atterris dans l'Artois, il faut d'abord revenir sur la création de VRAC Hauts-de-France créé en 2021. L'antenne se donne pour mission de favoriser l'accès des habitants de quartiers populaires à une alimentation durable, qui soit "levier de plaisir, de confiance en soi, de lien social et de pouvoir d'agir"³². Si l'antenne porte l'adjectif des Hauts-de-France, ce qui lui donne une envergure régionale, elle s'est principalement développée sur la Métropole Européenne de Lille (MEL) en premier lieu.

³² <https://hdf.vrac-asso.org/>

Ainsi, en 2022, 5 groupements d'achat ont été implantés dans la MEL. Selon Pauline, notre enquêtée travaillant au VRAC Artois, la vocation régionale et non locale est une spécificité de VRAC HDF : *“VRAC est arrivé sur ce territoire parce que déjà le bureau d'association avait une vocation quand même en s'appelant VRAC Hauts-de-France à s'ouvrir sur un territoire régional. Parce que c'est le seul VRAC en France qui a ce nom en fait sur un territoire régional. Les autres ailleurs on est plutôt sur des territoires métropolitains.”* (Pauline, Par. 26). Nous montrerons ultérieurement en quoi créer l'antenne de l'Artois plutôt qu'une association indépendante a permis de construire le modèle économique de VRAC Artois.

C'est en 2023 que VRAC a atterri dans le bassin minier suite à la demande de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) adressée à VRAC HDF en 2023. Plus précisément la volonté de la CALL a aussi été impulsée par l'ex-coordonateur du PAT de la CALL, selon Pauline. Plus précisément, l'antenne se déploie sur trois territoires : Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin Carvin.

Ainsi, Pauline a mené une étude de faisabilité pendant 9 mois au moyen d'un Fonds d'Investissement au Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (FIDESS)³³. Cette étude lui a permis de prendre le temps de mobiliser les partenaires et de lancer les premières épiceries éphémères. Si VRAC est le fruit d'un essaimage qui pourrait s'inscrire dans une logique ascendante par rapport au territoire, l'entretien avec Pauline ne suggère pas une telle posture. Pauline est originaire du bassin minier, fait qu'elle souligne : *“je suis d'ici, je suis vraiment du territoire. Moi, je le connais bien, le Bassin-Minier.”* (Par. 24). Elle a travaillé auparavant pendant plus de 15 ans dans la programmation culturelle avec les artistes et les habitants des quartiers populaires. Le poste de VRAC correspondait aux valeurs de Pauline que sont la coopération, travailler avec les habitants en les mettant au centre du projet, etc. : *“Pour VRAC, c'est pas juste... vendre des produits. On n'est pas du tout là-dedans en fait. On est vraiment dans le groupement d'achat et de collectif d'habitants”* (Par. 24). Quoiqu'il en soit, s'agissant du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, Pauline suggère qu'il serait difficile de développer une activité sans ancrage local et sans lien avec les acteurs présents. Par exemple, les communes sont des partenaires décisifs : *“On a tellement peu d'outils que si on n'a pas l'appui de la ville, on n'a pas notre petit encart dans le journal municipal si on n'est*

³³ Le FIDESS aide à la construction de nouveaux projets de l'ESS en proposant un financement d'une étude d'action. Il s'agit d'une aide des Hauts-de-France, qui prend la forme d'un conventionnement entre plusieurs acteurs prêts à financer. Le FIDESS finance un poste de chef de projet au sein d'une entreprise porteuse pendant 6 à 9 mois, l'aide est plafonnée à 30 000 € jusqu'à 70% de l'étude de faisabilité. En l'occurrence ce FIDESS était en convention avec la CALL.

pas en partenariat avec la ville. Et ça, c'est hyper précieux. Il faut qu'il y ait tout ce travail-là, du coup. Et ça veut dire aussi qu'il y ait tout ce travail de sensibilisation des élus” (Par. 60).

I.II.II. Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Sanitaire (P.A.N.I.E.R.S)

Principe

Le dispositif P.A.N.I.E.R.S cherche à permettre à toutes et tous l'accès à des produits frais, locaux, de saison et de qualité dans les Hauts-de-France, dans une perspective de lutte contre la précarité alimentaire et de développement de l'agriculture bio et locale. Elle est le fruit d'une rencontre entre trois acteurs qui travaillaient déjà chacun de leur côté à la mise en place de dispositifs solidaires d'accès à l'alimentation de qualité. Ces acteurs sont :

- (1) **Bio en Hauts-de-France**, une association qui soutient le développement de l'agriculture biologique durable et solidaire. Elle accompagne des agriculteurs dans la conversion au bio, elle participe à la construction de filières bio locales. Elle lutte contre la précarité alimentaire depuis 2006 en mettant en place des paniers de légumes³⁴ ;
- (2) **Le Réseau des AMAP Hauts-de-France**, effectue la coordination régionale de plus de 110 AMAP, ainsi que les missions de création et de développement d'AMAP, de partage d'information et de retours d'expériences, ainsi que de la sensibilisation des enjeux alimentaires ;
- (3) **Les Jardins de Cocagne Hauts-de-France** sont une association conciliant insertion par l'activité maraîchère, agriculture biologique et distribution en circuit court.

Si les actions visant à rendre accessibles des paniers solidaires constituent un déjà-là depuis un certain nombre d'années pour ces trois associations, ces dernières coopèrent à partir de 2018 pour mutualiser leurs actions, créant ainsi le dispositif P.A.N.I.E.R.S. Cette mutualisation a été rendue possible - ou plutôt a été occasionnée - par le Programme national de l'Alimentation (PNA) en 2018.

Valeurs

³⁴ <https://paniers-hdf.fr/interviews-sur-le-dispositif-p-a-n-i-e-r-s-pour-rpl-radio/>

Le dispositif PANIERS porte différentes valeurs : il vise à garantir un revenu décent aux producteurs en agriculture biologique participants aux dispositifs. Il s'agit également de relocaliser l'agriculture par le moyen des paniers. Puis, le dispositif s'inscrit dans une démarche d'accessibilité sociale en assurant une alimentation de qualité locale et durable à tarifs préférentiels (correspond à 50% du coût du panier pour les bénéficiaires). Enfin, il promeut l'autonomie alimentaire, en permettant à chacun de faire des choix appropriés à ses besoins et ses moyens en tenant compte de la santé et l'environnement. Selon Manon, salariée à Bio en Hauts-de-France, PANIERS possède différents objectifs dont les horizons temporels varient : (1) Il s'agit d'assurer un droit à l'accès immédiat à une alimentation qualitative bonne pour la santé, (2) de sécuriser les débouchés des producteurs bio, (3) accompagner tout un chacun dans la transition agricole et alimentaire.

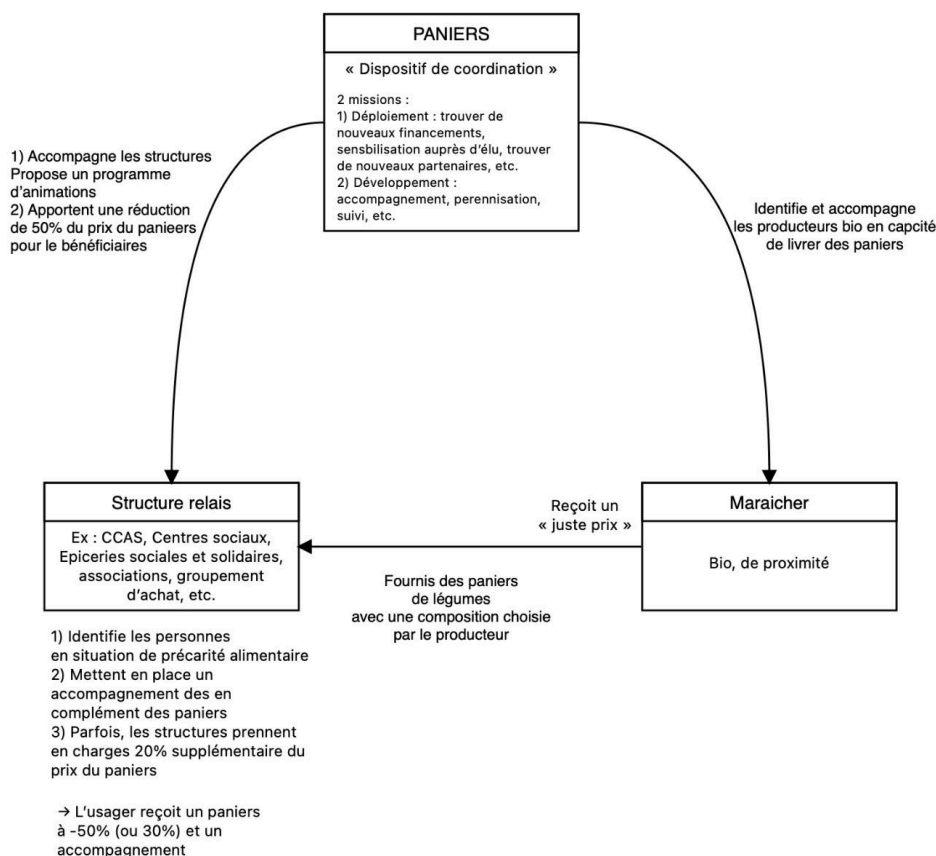
Fonctionnement

Concrètement, pour mettre en place le dispositif PANIERS sur un territoire, il faut : (1) mobiliser des structures relais en contact avec les publics précaires (centre sociaux, CCAS, épiceries solidaires, groupement d'achat, association, etc.) qui identifient des personnes et familles en situation de précarité alimentaire ; (2) identifier les producteurs bio-locaux ou associations en capacité de faire la logistique de distribution ; (3) faire un comité de pilotage (COFIL) et une charte territoriale ; (4) proposer un programme d'animation aux structures relais. Ces conditions réunies, des paniers de légumes issus du producteur partenaire peuvent être distribués à 50% de leur prix auprès des publics précaires associés aux structures relais. Ainsi, les foyers sont encouragés à effectuer une démarche de changement d'habitude alimentaire. Des ateliers en complément sont proposés dans ce but : il peut s'agir d'ateliers cuisine, de sensibilisation, de technique culinaire, d'équilibre alimentaire, de lecture d'étiquette, etc. Cet accompagnement s'apparente aux thématiques du « *mieux vivre alimentaire* » (Delphine, PANIERS, Par. 30).

Il est ainsi intéressant de remarquer que PANIERS est un dispositif dont l'activité principale est de créer des liens entre structures relais, partenaires agricoles, et financeurs. Pour Delphine, salariée au réseau des AMAP HDF, le but de PANIERS est « *plutôt de faire en sorte que tout ça se coordonne* » (Par. 28). PANIERS a une vocation à se développer régionalement, mais son échelle d'actions concrètes semble plutôt se situer localement :

« C'est un dispositif qu'on a souhaité à l'échelle régionale, mais qui ne devait pas être qu'un truc régional. Il fallait vraiment pouvoir se laisser des manœuvres d'action, entre guillemets, dans les territoires [...] Dès que ça devient trop grand, on a l'impression qu'il y a des choses qui se perdent » (Delphine, Par. 24).

Figure 10 : Fonctionnement du dispositif PANIERS



Source : établie par l'auteur

PANIERS s'inscrit dans une vision politique consistant à agir sur la transformation massive de l'agriculture, en optant cependant pour des actions du côté de la demande alimentaire. Cette position est partagée par nos deux enquêtées, dont l'une est à Bio en Hauts-de-France et l'autre est au réseau AMAP Hauts-de-France. Côté bio en Hauts-de-France, Manon explique qu'il est cependant assez rare pour une antenne régionale d'avoir une action tournée vers la consommation et pas uniquement la production :

« dès 2006, bio en Hauts-de-France, c'est aussi un Grab bien en France qui a une vision très systémique et qui a aussi une vision politique assez assumée de transition agro-écologique massive, où on ne va pas être que sur la partie prod, parce que du coup, à elle seule, on aura beau développer l'offre, si la demande n'est pas là, et que les filières ne sont pas là, on ne changera pas le système alimentaire, en tout cas, on sera toujours plafonnés » (Par. 2) [...] « On veut pas d'une bio pour les riches, on veut la bio pour tous. Et c'était aussi de dire on aura beau développer l'offre si la demande n'émerge pas donc on veut poser aussi des actions pour essayer, on veut comprendre cette problématique de demande

insuffisant et d'inaccessibilité à une grande partie de la population du bio et on veut poser des actions qui montrent notre posture” (Par. 4) » (Manon, EXA1)

« La mission consommation n'est pas du tout première. Et c'est même une spécificité pour un GRAB d'avoir une action tout court et une action de telle ampleur. Parce qu'aujourd'hui, le panier est quand même devenu un gros... financièrement pour le coup, et il est bien implanté en région depuis quelques années » (Manon, EXA1, Par, 2).

Déploiement vers les Hauts-de-France : un déjà-là avant 2018

La littérature montre qu'il existe des expérimentations éparses semblables à PANIERS, ce qui suggère un déjà-là des initiatives d'accès à l'alimentation de qualité dans les Hauts-de-France et dans le bassin minier. Ce déjà-là a été mis en évidence notamment par Buée (2024) qui a étudié le dispositif PANIERS en Hauts-de-France. En 2006, Bio en Hauts-de-France travaille en lien avec la MEL et le département du Nord pour apporter des paniers de légumes à destination de publics précaires, en partenariat avec la coopérative de producteurs bio Norabio³⁵. Pour cette expérimentation, le département du Nord finançait 50% du panier ; mais constatant qu'elle ne trouvait pas son public, des ateliers cuisines ont été proposés en complément (*ibid*, 2024, p.49-50). Cela concorde avec nos entretiens. Entre 2006 et 2018, Manon explique qu'il existait les “cabas solidaires”, le précurseur de PANIERS, essentiellement mis en place sur la MEL, et qui mobilise également les financements publics pour prendre en charge une partie des coûts du panier. En 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la pêche définit les axes du Programme National de l'Alimentation et crée les Projets Alimentaires Territoriaux. Cette loi a permis de créer des financements qui ont contribué à développer des dispositifs semblables dans les Hauts-de-France (Buée, 2024, p.39). Notamment, lorsque le PAT de la collectivité du Douaisis Agglo a débuté en 2016, et dans le cadre de la politique ALIMCAD, le dispositif a déjà commencé à ce niveau là³⁶ (Entretien Sandra, EXA12, Par.34)

Du côté des AMAP, le réseau des AMAP HDF et l'association Les Sens du Goût ont lancé un travail entre 2011 et 2012 pour mettre en évidence les solutions favorisant l'accessibilité sociale des AMAP dans la communauté de commune du Quercitain. Le but était d'expérimenter à le Quesnoy (Panier à prix réduit, événement, ateliers cuisines, diffusion de Films, etc.). Le dispositif n'est plus d'actualité (*ibid*, 2024, p.43-44). Selon Delphine, salariée au réseau AMAP, il arrivait que des partenariats soit créés avec des structures de l'aide alimentaire pour rendre accessible des paniers, cependant les subventions

³⁵ Terre en ville (aout 2021) “Dispositif P.A.N.I.E.R.S. Hauts-de-France fiche expérience”, p.7, lien : https://teresenvilles.org/wp-content/uploads/2021/11/TeV_ONVAR_4-2_Dispositif_PANIERS_HDF.pdf

³⁶ Terre en ville (aout 2021) “Dispositif P.A.N.I.E.R.S. Hauts-de-France fiche expérience”, p.9.

permettant ce genre d'action étaient toujours ponctuelles : « *ils nous disaient “on a eu la subvention publique, mais on ne nous la renouvelle pas”. Ou alors, on a pu travailler dans ce cadre-là, du coup, avec le centre social du quartier.* » (Delphine, Par. 22).

Aussi, Manon a évoqué l'existence d'un dispositif similaire à PANIERS qui est les 100 000 Paniers solidaires du réseau Cocagne. C'est pourquoi les trois structures ont cherché à candidater en commun pour le PNA pour créer PANIERS, constatant qu'elles avaient des modes d'actions et des projets politiques similaires.

Tableau 11 : Déjà-là de PANIERS en Hauts-de-France

<i>Bio en Hauts-de-France</i>	“Cabas solidaires” entre 2006 et 2018 sur la MEL (précuseur de PANIERS selon Manon), puis depuis 2016 dans le Douaisis via le PAT. Le département du nord finance 50% du paniers ; ateliers cuisines en compléments.
<i>AMAP Haut-de-France</i>	Entre 2011 et 2012, travail effectué pour mettre en évidence les solutions favorisant l'accessibilité sociale en AMAP dans les Hauts-de-France. Puis Création de partenariat ponctuel avec des structures de l'aide alimentaire pour donner l'accès aux paniers.
<i>Réseau Cocagne</i>	Dispositifs les 100 000 Paniers solidaires.

Source : auteur

Le besoin de mutualiser pour se développer

Selon Sandra, chargée de mission à Bio-en-HDF, les raisons qui ont poussé les acteurs à coopérer, outre leur affinité en termes de projet politique, est le constat d'une baisse progressive des financements concernant les questions d'accessibilité à cette époque, ainsi qu'un ralentissement du développement de leurs actions :

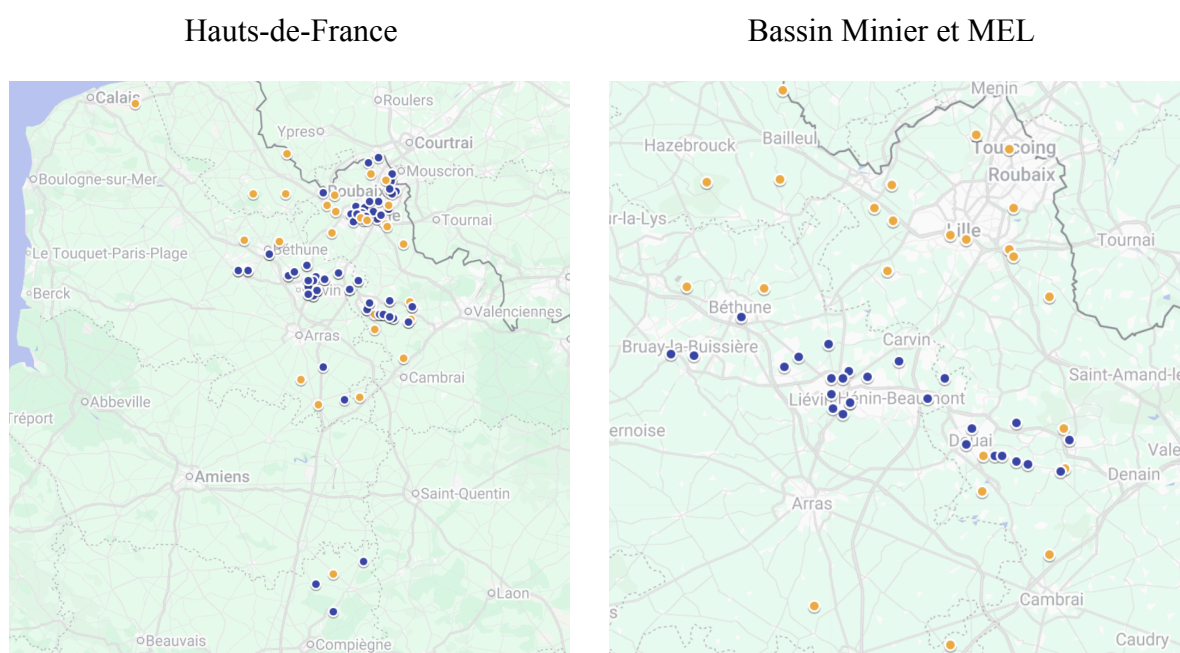
« On sent que l'étaux se resserre au niveau financement public. Et donc, pourquoi pas imaginer un dispositif régional qu'on puisse défendre tous les trois, sachant qu'on partage quand même les mêmes valeurs et qu'on avait envie de porter des choses à plus grande échelle. [...] Depuis 2008-2009, on était en stabilisation. En fait, donc six ans avec les mêmes données à peu près chiffrées, pas trop de moyens de faire plus. Les AMAP, pareil, c'était des toutes petites initiatives qui bénéficient parfois juste deux trois familles. Et on se disait, on sait qu'il y a un besoin à plus grande échelle. Comment est-ce qu'on peut faire en sorte d'y répondre ? Donc, évidemment, c'est vrai que la question des financements, c'est ce qui nous a poussé à discuter parce qu'on sentait que ça devenait compliqué et que ces questions-là, à l'époque, elles n'avaient pas forcément le vent en poupe. Finalement, trois ans plus tard, ce n'était plus du tout le cas. Mais en 2015, ce n'était pas forcément les sujets dont les élus se saisissaient. En tout cas, en plus, on était sur une période où il y avait un bon développement de l'agriculture bio en région, en tout cas depuis 2015 jusqu'à 2020, on va dire déjà. Il y a une belle évolution quand même. Et donc, ça nous semblait logique de

continuer dans cette voie-là et de mobiliser, de sensibiliser de nombreux élus. (Sandra, PANIERS, Par. 34)

Puis, en 2018 le dispositif PANIERS se concrétise en étant lauréat au PNA, permettant un financement sur 2 ans. Selon Buée (2024, p.50), ces moyens ont permis d'effectuer une campagne de communication vidéo auprès du grand public, de créer un site internet, ainsi qu'un fond de dotation. Le dispositif a connu un fort développement depuis. En 2023, il a pu se poursuivre par les moyens du fond Mieux Manger Pour Tous (FMMPT), auquel PANIERS a candidaté conjointement avec VRAC pour effectuer un partenariat (voir section Partenariats)³⁷.

PANIERS a connu un fort développement territorial. Sur les 67 structures relais, 27 structures sont situées sur le bassin minier. Beaucoup d'autres sont concentrés sur la MEL. En 2024, PANIERS a poursuivi son déploiement, en se développant par exemple dans le CA d'Hénin-Carvin³⁸.

Figure 12 : Emplacement géographique des structures relais PANIERS dans les Hauts-de-France



Source : (Entretien, EXA 12)

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1udy07UnySuZE9y62h4046OvGC8T22pg&usp=sharing>

Lien : <https://paniers-hdf.fr/le-projet/>

En bleu : les structures relais

³⁷Actualité du Site PANIERS (2024) "P.A.N.I.E.R.S. et VRAC : un partenariat qui a du sens 🍷"
<https://paniers-hdf.fr/?s=VRAC>

³⁸<https://paniers-hdf.fr/des-paniers-bio-locaux-et-accessibles-sur-lagglo-henin-carvin-%F0%9F%A5%95/>

En orange : les producteurs

Tableau 13 : Recensement non exhaustif des structures dans le Bassin Minier³⁹

Structures relais Bassin Miniers	Adresse du point relais P.A.N.I.E.R.S
EPISOL	380 Bd Pasteur, 59287 Guesnain
Du miel sur mes tartines	30 Rue Lambrecht, 59167 Lallaing
Centre social de Gayant	49 Rue Pierre de Coubertin, 59500 Douai
Centre socioculturel Henri Martel	Rue Saint-Venant, 59187 Dechy
Centre socioculturel Adolphe Largiller	Rue de Salernes, 59490 Somain
Espace de vie sociale Le Phare	16 rue Gambetta, 59580 Aniche
Résidence Habitat Jeunes Serge Gouillart	122 Rue d'Argentine, 62700 Bruay-la-Buissière
CCAS de Calonne Ricouart	1-5 Rue du Parc, 62470 Calonne-Ricouart
CCAS de Divion	8-12 Rue Pasteur, 62460 Divion
Association L'envol	30 Rue Henri Barbusse, 62400 Béthune
CCAS de Vendin-le-Vieil	7 Rue de la Liberté, 62880 Vendin-le-Vieil
Centre social Annie Flament	62000 Lens
Centre social Alexandre Dumas	62000 Lens
Centre socioculturel François Vachala	62000 Lens

Source : PANIERS (s.d) “Quelles sont les structures partenaires qui distribuent les paniers ?”, consulté le 23/08/25

Lien : [DE QUOI PARLE-T-ON ? - Paniers Hauts-de-France](#)

I.II.III Caisse de l'Alimentation Locale et de l'Engagement (CALIEN)

Principes et valeurs

La CALIEN est l'initiative la plus récente du corpus puisqu'elle émerge en 2023. Située à Loos-en-Gohelle, la CALIEN se donne l'objectif de permettre à chacun de mieux se nourrir tout en favorisant l'agriculture locale et durable, en logique circulaire et en accord avec les enjeux climatiques et sobre en consommation de ressource⁴⁰. Si la CALIEN s'inscrit dans une démarche d'accès à une alimentation durable, elle revendique fortement l'engagement citoyen. Il s'agit d'une action permettant d'engager les citoyens dans le développement durable. La caisse porte les valeurs d'éducation populaire et de démocratie participative. Elle s'inscrit dans une visée émancipatrice en créant du pouvoir d'agir⁴¹.

³⁹ Les points recensés sont ceux disponibles sur le site ne sont pas à jour par rapport aux données fournies par l'enquête EXA12.

⁴⁰ Rapport activité 2023, p.20, lien :

<https://www.calameo.com/read/00709082333b48c9e73ae?language=fr&view=slide&page=2>

⁴¹ Rapport d'activité 2024 et <https://www.calameo.com/read/00709082321114da7ef66?language=fr&view=slide&page=23> (p.3)

Fonctionnement

En 2023, la première étape de la CALIEN a été de constituer un collectif de citoyens pour discuter des principes de la caisse. Pour cela, la CALIEN s'est inspirée des initiatives de sécurité sociale de l'alimentation. En février et mars 2024, les citoyens membres de la caisse ont été formés sur les questions autour du système alimentaire et sur le choix des produits à conventionner. Concrètement, la CALIEN fonctionne comme une caisse alimentaire. Il existe deux niveaux. Le premier consiste à adhérer à la caisse en donnant une cotisation mensuelle permettant en retour de percevoir un bon d'achat de 50€ à dépenser dans les points de ventes conventionnés par la caisse. La cotisation est différentielle, elle se divise en deux tarifs selon des conditions de ressources. Le second niveau est la participation au comité citoyen de la caisse. Pour le moment, 10 personnes effectuent différentes formations pour monter en compétence et en autonomie pour la gestion de la caisse. Ce comité effectue un grand nombre de décisions dont le choix des partenaires conventionnés par la caisse. Ainsi, selon Maureen, chargée de mission des Anges Gardins en charge de la caisse, la CALIEN est avant un moyen d'expérimenter une caisse, plutôt qu'une fin en soi. Les règles de la caisse sont donc en évolution :

« J'ai travaillé là-dessus avec nos adhérents, du coup, en disant, on va monter un truc, mais on ne sait pas trop ce que c'est, mais c'est vous qui allez décider. Enfin, c'est toujours un peu flou, ces trucs-là, et les gens sont un peu perdus. Et donc, finalement, on a ciblé des gens où on s'est dit, bon, il y a des gens dans l'asso qui veulent prendre plus de décisions, qui veulent s'engager plus, qui sont arrivés, en fait, à un échelon d'engagement qui est fort, et on veut leur proposer un truc à plus long terme, avec un projet d'année et tout ça, et on leur a proposé ça. Et en fait, le fait de faire des chèques, CALIEN et tout ça, c'est eux qui ont décidé ça. Ils se sont dit, tu vois, c'est un projet qu'on veut mettre en lumière à côté de la manne. C'est pas la même chose pour eux. » (Maureen, Par. 45)

« Il faut que j'amène cette question au comité. Parce que ce mois-ci, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais on peut rajouter des forfaits au mois. Si on estime qu'on a besoin... on peut rajouter 5 euros ou 7 et on gagne 10 euros, on gagne un billet en plus quoi. Et là il y a une personne qui est venue voir [une usagère au comité de gestion] et qui a dit bah moi en fait ce mois-ci je prends 9 trucs en plus, 9 forfaits en plus [rire]. Du coup [l'usagère] elle a dit ok. et elle est venue m'en parler. et là on retravaille le truc et moi au comité. En fait moi je savais que ça allait arriver mais fallait que ça arrive pour qu'on en parle quoi. donc là on va en parler. est-ce qu'il faut pas bloquer les forfaits en plus à 3 ou 5 parce qu'on pense que déjà c'est pas mal » (Maureen, Par.192)

Historique

Pour comprendre l'émergence et les principes de la CALIEN, il faut l'inscrire dans l'écosystème plus global des Anges Gardins. Il s'agit d'une association d'éducation populaire qui œuvre pour l'insertion, l'éducation permanente, le développement de nouvelles pratiques

sociales et d'activités liées spécifiquement à l'alimentation. Ses actions s'inscrivent dans une démarche de transition écologique et solidaire. Elles visent notamment à créer et structurer des filières locales et des écosystèmes coopératifs territoriaux, à créer de l'insertion par l'activité économique, à créer des actions d'échange d'entraide sur différents territoires, à effectuer des plaidoyers. Les Anges Gardins s'inscrivent dans le réseau Cocagne. Si l'on suit le récit proposé par le président du réseau Cocagne, la CALIEN s'inscrit dans le processus imagé suivant : Il y a des niveaux d'activités qui s'inscrivent dans des processus plus grands : le poisson, la canne à pêche, puis l'océan :

« La caisse, ici chez nous, n'est qu'un élément du système [...] Qu'est-ce qu'on propose sur le poisson ? Des ateliers cuisine, des paniers solidaires ou des paniers de l'opération PANIERS. [...] La canne à pêche, c'est à un moment donné, grâce à la MANNE, je vais pouvoir m'engager dans des chantiers coopératifs qui vont me permettre d'avoir des bons d'achat en contrepartie, pour résumer les choses simplement, qui me permettent d'avoir de l'accès continué au PANIERS. [...] La rivière, tu participais à un comité d'usagers, quel qu'il soit, et dans la rivière, t'as la main, t'as la caisse. [Enfin, il y a l'] Océan. L'organisation d'une chaîne euro-régionale d'archipels nourriciers solidarisés. Donc, discuter de la CALIEN, pour nous, c'est impossible d'en discuter si, à un moment donné, on ne l'appréhende pas dans une stratégie globale, qui trouve son fondement dans l'articulation des quatre enjeux » (Stéphane, président réseau Cocagne, EXA9, par. 16).

Leur démarche permet de créer du bien vivre alimentaire, en assurant l'accessibilité alimentaire. TERTRE et al. (2021) détaillent un référentiel du bien vivre alimentaire adossé aux Anges Gardins. Ce référentiel permet de mettre en évidence un mode de développement qui vise à pérenniser les initiatives œuvrant pour le bien vivre alimentaire. Dans ses principes, (1) il renvoie à la possibilité de se nourrir en quantité suffisante avec une alimentation saine pour la santé et qui renoue avec le plaisir (goût, cuisiner, etc.) ; (2) il s'inscrit dans le vivre ensemble à l'échelle d'un bassin de vie, et renvoie l'alimentation comme source de lien social. Le vivre ensemble suppose une perspective démocratique, impliquant des acteurs et des lieux d'intermédiation ; (3) il renvoie à un autre rapport à la nature et à la façon d'habiter le territoire qui soit plus résiliente et qui allie sécurité alimentaire et beauté des paysages ; (4) il renvoie enfin à l'émancipation des personnes par la reprise en main des systèmes alimentaires et l'émancipation dans le rapport au travail. Ensuite, les auteurs proposent le modèle économique de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) pour assurer le bien vivre alimentaire.

L'approche des Anges Gardins au début des années 2000 consistait à aborder l'alimentation par la production et l'insertion par l'activité économique (IAE) :

« En gros, l'alimentation, à ce stade, on est dans les années 2000, n'est qu'un support d'activité [...] l'accompagnement des mangeurs en difficulté a commencé avec un sujet d'action sociale aussi, comme on est des travailleurs sociaux à l'origine. Travailler les gens, il faut s'en souvenir parce qu'on est des travailleurs sociaux, c'est-à-dire qu'on pense que le

travail est utile pour la vie des gens. Pas simplement parce que ça leur amène de la thune » (Stéphane, président réseau Cocagne, EXA9, Par. 2).

Progressivement, les Anges Gardins ont cherché à créer des écosystèmes territoriaux pour développer le bien vivre alimentaire. En 2010, ils développent des relations de coopérations avec des producteurs bio locaux qui aboutissent à la création de l'association Terre d'Opales qui assure la coordination de la production de paniers de légumes. Selon Stéphane, le président du réseau Cocagne, cela tient au constat de l'augmentation de la précarité dans le contexte de la crise des *Subprimes*, et la hausse du nombre de personnes en liste d'attente pour entrer dans les jardins de Cocagne. Ainsi, il fallait pouvoir dépasser la production propre à l'IAE pour développer des partenariats avec d'autres producteurs :

« Il s'est passé un autre truc, c'est que nos abonnés ici étaient au nombre de 70, d'accord, quand on était dans le jardin de Cocagne, et en gros on avait une liste d'attente de 150. Tu te dis, si ceux-là attendent trop longtemps, ça va être contre-productif. Et par ailleurs, pourquoi ne nous pourrions pas satisfaire aussi ces gens qui finalement voudraient souscrire à une forme de consommation vertueuse. Du coup on s'est dit on va inventer un système où c'est pas que nous qui produisons, mais on va regrouper des producteurs et c'est comme ça qu'est né Terre d'Opales » (Stéphane, président réseau Cocagne, EXA9, Par. 2).

En 2011 émerge un écopôle alimentaire dans la région d'Audruicq et prend la forme en 2015 de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). L'écopôle développe plusieurs activités diverses et complémentaires en sorte de renforcer les maillons de l'écosystème. Il s'agit de production, de restauration, d'ateliers de sensibilisation, etc. :

« Donc ici, on structure la filière. On continue ce travail de structuration de la filière. Donc c'est-à-dire une production concertée, du stockage. Là, ici, on a un stockage collectif à 200 mètres, avec trois chambres froides, qui permet d'avoir de l'avance sur l'augmentation des flux de fruits et légumes. Nous, on n'est que sur fruits et légumes, en vérité. Il y a un peu avec vrac sur du sec, mais... la distrib, bon il y a l'agrégé aussi, c'est pas rien, le conditionnement, le colisage si vous préférez, c'est très concret la structuration d'une filière, la livraison et la présentation à la vente. Vous voyez là, on a eu une discussion sur les formes de présentation à la vente. Soit elles sont diffus, alors c'est souvent du multi-canal diffus, mais quand c'est très diffus, le consommateur s'y retrouve pas et il va aller là où il y a un effet de concentration » (Stéphane, président réseau Cocagne, EXA9, Par. 16)

Ainsi, les Anges Gardins développent une multitude d'activités, dont des activités de production par insertion, de développement d'activité en autogestion, et des activités d'animation :

« On a plusieurs typologies de terrains en fait. On a des terrains qui sont, les objectifs c'est vraiment de la production. Donc on ne fait pas du tout d'animation sur ces terrains-là. Des fois on demande à nos adhérents de nous aider sur ces trucs-là, mais ce ne sera pas en autogestion, il n'y aura pas forcément d'animation tous les mois là-dessus. Après on a un terrain qui est plutôt justement en objectif d'autogestion. Donc là on va monter des collectifs pendant plusieurs années qui à terme vont finir par être autonomes. Et la troisième typologie, c'est plutôt des terrains qui vont être là pour de l'animation, mais qui vont être gérés par nous dans tous les cas. Comme des terrains à côté des centres sociaux, avec qui on

travaille plutôt de la sensibilisation, des animations régulières, mais qui ne sont pas vouées à être dans de l'autogestion » (Maureen, CALIEN, par. 13)

Depuis 2017, les Anges Gardins ont développé de nouvelles activités dans le bassin minier dont l'écopôle de Loos-en-Gohelle. Les faibles niveaux de revenu ont poussé à développer l'engagement des citoyens au service de projets visant le bien-vivre alimentaire, en contrepartie d'une contribution en monnaie MANNE (TERTRE et al., 2021, p.15). Créée en 2018, la Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Échanges (MANNE) est un marqueur d'échange qui vise à valoriser l'engagement citoyen avec une contrepartie qui prend une forme monétaire. Cette forme évalue de manière symbolique la richesse créée par le bénévolat et les efforts d'engagement, et les services rendus pour différentes causes dont la valeur est jugée inestimable (ex : engagement, préservation de la biodiversité). Avec la manne, il est possible de pouvoir payer des biens et services référencés dans un catalogue : il est possible d'acheter des paniers de légumes bio des Anges Gardins, un repas au Ménadel & Saint-Hubert, d'acheter des produits auprès des commerçants locaux partenaires, etc.

Concrètement, la MANNE fonctionne de la façon suivante : il faut adhérer à l'association pour obtenir 20 MANNE, puis rendre service à une autre personne possédant de la MANNE évalué à 40 MANNE par heure. Il est aussi possible de participer à un chantier coopératif des Anges Gardins qui peut consister à récolter des légumes, etc., ou encore d'animer des ateliers de partages de connaissances et savoirs-faires (Ex : couture, chant, etc.)⁴². La création de la MANNE s'est fait de la façon suivante selon le récit du président du Réseau Cocagne :

La manne, en réalité, en fait, qu'est-ce qui s'est passé ? Elle a été créée d'une façon totalement vernaculaire. C'est qu'à un moment donné, ici, quand on s'est lancé sur le bassin minier, on avait juste une micro-ferme. Il y avait 1000 mètres carrés qu'on cultivait. C'était vraiment pour avoir un pied dans la porte. Et qu'à un moment donné, les gosses qui venaient au titre de la sensibilisation, etc., nous dirent, mais c'est pas une ferme, il n'y a pas d'animaux. On s'est dit, bon, il faut des animaux. On a dit, bon, on va mettre en place un poulailler. Le poulailler, on s'est dit, oui, mais le poulailler, il faut enfermer les poules le soir [...] Et puis à la fin, tu dis, ça va être les habitants. Oui, mais les habitants, pourquoi ils feraient ça ? Bah, ils pourront prendre les œufs. Oui, mais il y aura pas assez d'œufs, tu vois. On va leur donner un moyen d'échange qui feront valoir sur nos comptoirs. Et c'est comme ça qu'il y en a la main, en fait, dans la réalité. Et après, on a vu la toute puissance de ce machin, en disant, mais finalement, c'est la monnaie pour ce qui n'a pas de prix, la monnaie d'engagement, et que, du coup, ça nous a intéressés de la protéger. La rivière, tu participais à un comité d'usagers, quel qu'il soit, et dans la rivière, t'as la main, t'as la caisse » (Stéphane, président réseau Cocagne, EXA9, Par. 16)

⁴² Les sources mobilisées pour la MANNE sont les sites internet suivants :

- <https://lamanne.info/index.php/la-manne/>
- <https://angesgardins.fr/champs-daction/mission-sociale-2/>

Ce détour par la MANNE nous semble important pour comprendre le contexte dans lequel émerge la CALIEN. En effet, on pourrait considérer que la MANNE dans ses principes se rapproche de la CALIEN, avec malgré tout des différences. La CALIEN est un moyen supplémentaire pour encourager l'engagement du citoyen. La MANNE avait permis de constituer un terreau d'adhérents déjà engagés :

« La CALIEN, il y avait déjà un terreau d'adhérents qui étaient dans l'engagement et qui avaient déjà beaucoup travaillé ça avant de mettre en place la CALIEN. Parce que finalement, la monnaie d'échange qu'on utilise, la monnaie de l'engagement, elle a permis aussi d'avoir un socle très fort pour ensuite pouvoir amener un projet à plus long terme » (Maureen, CALIEN, Par. 17).

« Il y a des gens dans l'asso qui veulent prendre plus de décisions, qui veulent s'engager plus, qui sont arrivés, en fait, à un échelon d'engagement qui est fort, et on veut leur proposer un truc à plus long terme, avec un projet d'année et tout ça, et on leur a proposé ça. Et en fait, le fait de faire des chèques, CALIEN et tout ça, c'est eux qui ont décidé ça. Ils se sont dit, tu vois, c'est un projet qu'on veut mettre en lumière à côté de la manne » (Maureen, CALIEN, Par. 45)

« Au début de la CALIEN, on s'est dit que c'est la manne la CALIEN. On pourrait complètement réfléchir à une cotisation par mois de manne. Et puis à la fin, on a de la manne et on va voir les partenaires. C'était un peu faire fructifier la manne. Il ne faut pas appeler ça fructifier, mais Le but, c'était que la manne prenne du pouvoir avec une caisse de l'alimentation. C'est comme l'outil qui allait se développer encore plus pour accéder à des produits de qualité » (Maureen, CALIEN, Par. 43).

I.III Agir pour l'accès à une alimentation de qualité dans le Bassin minier

Après avoir montré l'aspect socio-politique des initiatives d'accès à l'alimentation durable retenues, il convient de faire émerger les traits communs soulevés dans les entretiens à propos du contexte du bassin minier. Nous mobilisons les représentations des acteurs pour se demander en quoi le bassin minier est lieu d'action spécifique. Quatre éléments émergent dans les entretiens : (1) le bassin minier est un territoire avec une population précaire ; (2) le bassin minier est marqué par une rareté de l'offre alimentaire de qualité que les acteurs essaient de promouvoir, (3) la volonté politique des communes et des intercommunalités est décisive pour les initiatives (4) le bassin minier recouvre de réalités territoriales différentes notamment en matière alimentaire.

Tout d'abord, le bassin minier est marqué au yeux des enquêtés par un public précaire, et un contexte où l'action sociale est plus longue à mener. Notamment, le rapport aux publics est marqué par une forme de défiance : par exemple pour Pauline, « *les choses sont plus lentes. Il y a une espèce de défiance aussi, je trouve. C'est différent* » (Pauline, VRAC Artois) ; ou encore Maureen donne l'exemple suivant : « *il y a deux tours et on est au milieu. Et ça ne veut pas dire que ça va marcher. On va galérer parce que les gens nous regardent de leur*

balcon, mais ils ne viennent pas. C'est un peu aussi une lutte. On ne va pas y aller parce qu'en fait, nous, on n'a pas décidé ça. » (Maureen, CALIEN). Pourtant, il faut relativiser cette défiance : *« Il y a eu une population ici solidaire, laborieuse, prompte à participer aux activités associatives. Depuis dix ans, c'est, je pense, en perte de vitesse. À cause du désenchantement lié à la pauvreté des gens et l'absence de perspectives »* (Stéphane, CALIEN). On pourrait avancer l'idée d'une plus grande difficulté des acteurs pour mobiliser les publics, sachant qu'en matière d'alimentation, *« le territoire est marqué par un faible potentiel d'acteurs de terrain structurants »* (Stéphane, CALIEN).

Ensuite, selon les enquêtés, le bassin minier est marqué par une faible offre alimentaire de qualité, notamment en termes d'approvisionnement et de distribution. En effet, la plupart des enquêtées font ce constat⁴³ :

« Il n'y a pas grand-chose. L'alimentation alternative, il n'y a pas grand-chose. [...] Si je regarde bien, si je reprends sur les dix dernières années, juste après le Covid, il y a eu 5-6 magasins bio qui ont ouvert dans le secteur. Ils ont tous fermé » (Roger, Toit Commun).
« Et ça veut dire aussi que maintenant, les supermarchés sont majoritaires et il n'y a pas d'autres offres d'alimentation » (Roger, Toit Commun)

Parfois, il n'a pas d'offre alimentaire du tout, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, ce qui pose des questions d'accès géographique :

« Si tu regardes un peu les quartiers comme ils sont faits donc les endroits où on a implanté les groupements d'achat il n'y a pas ou peu d'offres alimentaires. En tout cas il n'y en a pas de qualité nulle part. Il n'y en a aucune. Parfois il n'y a rien du tout. Il n'y a aucune offre alimentaire. On est quand même dans des zones où parfois il y a des grosses zones commerciales à proximité. Mais tu vois, c'est vraiment le pas d'accès ni géographique ni économique, en tout cas une alimentation de qualité. Et les besoins, on est quand même dans des endroits aussi défavorisés, comme dans tous les QPV, j'ai envie de dire. Mais... Il y a vraiment ce besoin de se reconnecter à ce qu'on mange » (Pauline, VRAC)

Selon Roger, bénévole au Toit Commun, un restaurant conventionné par la CALIEN, le manque d'offre alimentaire de qualité est aussi lié aux questions éducatives, ce qui rejoindrait l'idée que le territoire est marquée par la précarité :

« Il y a la question de l'offre et la question éducative de l'alimentation. Et la question éducative, on est ici très très loin. De manière générale, le problème éducatif, il y a un problème ici. Ça reste historiquement un problème. Le niveau de qualification moyenne de la population est très faible. Et bien plus faible que les moyennes nationales [...] Il y a le problème culturel, il y a le problème de pouvoir d'achat aussi, qui est là aussi. Mais quand on met tout ça bout à bout, c'est compliqué » (Roger, Toit Commun)

La question de la rareté de l'offre alimentaire de qualité a des conséquences importantes pour les initiatives car elles doivent trouver les moyens d'approvisionner le

⁴³ On peut citer une verbatim n'allant pas dans ce sens : *« Les maraîchers bio, on en a quand même pas mal sur le territoire »* (Sabine, ancienne directrice de l'épicerie Du Miel sur mes Tartines)

territoire. Ce point est souligné dans le rapport de Douillet et al. (2023, p.24, voir constat 1), qui montre que l'organisation logistique peut surenchérir le coût d'achat des denrées et donc leur poids dans les charges. Cela peut également impliquer pour les acteurs de mutualiser leurs actions (voir la section partenariats).

Enfin, la spécificité du bassin minier est politique. En effet, les enquêtés expriment la nécessité d'être en lien fort avec les communes. Pour Pauline, « *on a tellement peu d'outils que si on n'a pas l'appui de la ville, on n'a pas notre petit encart dans le journal municipal si on n'est pas en partenariat avec la ville. Et ça, c'est hyper précieux* » (Pauline, VRAC). Cette situation tient aussi à la manière dont se financent les initiatives d'accès à l'alimentation de qualité (voir section financement). Pour Christine, directrice communication de Maisons et Cités, un bailleur social important dans le bassins miniers, les questions alimentaires dépendent des volontés politiques :

« Ça dépend aussi un peu des volontés des uns et des politiques qui sont menés donc des dynamiques très différentes qui tiennent beaucoup soit aux politiques soit aux techniciens des agglos et de leur dynamisme » (Christine, Maisons et Cités).

Ces constats, bien que souvent partagés par les enquêtés, restent à relativiser et sont hypothétiques. Cela d'autant plus que le bassin minier ne semble pas constituer une réalité territoriale unifiée, mais plutôt se constituer de différentes réalités :

[Le bassin minier est] « un peu un archipel d'entités politiques, qui font que c'est difficile d'avoir une politique globale [...] les acteurs on n'a pas les mêmes nous nos interlocuteurs, les structures qu'on soutient c'est absolument pas les mêmes entre l'ouest du bassin minier et l'est du bassin minier. C'est assez marrant ça c'est. C'est vraiment spécifique. Je ne sais pas si sur la métropole européenne de Lille, on peut constater la même chose. [...] Mais là, vraiment, ce sont des acteurs qui n'ont absolument pas un rayon d'action qui est assez vaste pour couvrir l'ensemble du territoire » (Christine, Maisons et Cités)

« Le bassin minier, la particularité, c'est qu'on est sur deux départements. On est sur quatre arrondissements et donc 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 EPCI. Voilà, donc ça veut dire des approches de l'économie sociale et solidaire différentes, des dynamiques différentes, des dynamismes associatifs différents, enfin voilà, donc... C'est très varié, c'est pour ça que c'est important de bien connaître les territoires, les différents territoires » (Christine, Maisons et Cités)

Nous pouvons donc conclure de l'émergence et du fonctionnement des initiatives qu'elles sont plutôt récentes sur le bassin minier, bien qu'elles s'inscrivent dans une dynamique plus longue avec notamment la présence des AMAP HDF et des Anges Jardins qui mènent des actions plus vastes que la CALIEN. Le bassin minier semble se caractériser par une rareté de l'offre alimentaire de qualité, une mobilisation plus difficile des habitants, et par l'importance des communes dans l'action collective. Le contexte dans lequel évoluent les

initiatives conduit ainsi à poser la question suivante : dans quelle mesure les mutualisations et les coopérations entre les acteurs étudiés est une condition permettant leur développement sur le bassin minier ?

II. Présentation des modèles économiques

Dans cette section, nous allons nous intéresser à l'aspect économique des modèles socio-économiques pour comprendre comment les trois initiatives mettent en œuvre leurs projets. Trois volets sont discutés : (1) l'origine et la répartition des ressources monétaires dont la majorité repose sur des financements publics en appel à projet (AAP), (2) les partenariats de ces trois associations, (3) les richesses humaines mobilisées, (4) nous souhaitons montrer l'importance des représentations et des tensions autour des prix.

Nous proposons de distinguer les ressources monétaires selon qu'elles sont publiques, privées, ou propres.

Tableau 14 : Ressources monétaires

Ressources monétaires	VRAC Artois	PANIERS	CALIEN
Ressources publiques	<p><u>Etat, services déconcentrés :</u> DREETS (FMMPT) : financement de VRAC national pour la réduction du coût des denrées.</p> <p><u>Coll. territoriales :</u> STAD (PAT CALL) : 7150€ (convention de 3 ans) (En 2025, 10 000€ sont attribués)</p> <p>Service cohésion social CALL + Région : 2410 (5%)</p> <p><u>Autres :</u> En 2023, FIDESS (Région, Pas de Calais Actifs, Caisse de dépôts) : 30 000€ pour l'ingénierie (65%)</p>	<p><u>Etat, services déconcentrés :</u> 2018, Lauréat PNA (financement ingénierie, site internet, communication)</p> <p>2023 DREETS (FMMPT) ≈ 265 000€ (Dont 20 000€ pour denrées)</p> <p><u>Coll. territoriales :</u> Intercommunalité (PAT) : Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent, Su-Artois, Béthune CABBALR, Lens Liévin, Hénin-Carvin, Lille</p> <p>En 2025, 35 420,00 € sont attribué par la CALL</p> <p>Département du Nord, Somme, Oise.</p>	<p>Pour 2 ans : 80000€ (dont 20 000€ pour les denrées).</p> <p><u>Etat, services déconcentrés :</u> PNA (DRAAF) : 30 000€ (pour ingénierie)</p> <p><u>Coll. territoriales :</u> Cohésion sociale agglo : 17 000€ Ville de Loos En Gohelle</p> <p>CALL PAT (en 2025) : 39 000,00 € attribué aux ANges Gardins dont une partie concerne CALIEN</p> <p><u>Autres :</u> Pas de Calais (Budget citoyen) : 13 000€</p>
Ressources privées	<p>En 2023, Bailleurs sociaux Artois : 3000 (7%) SIA Habitat, Maisons et cité</p> <p>Fondation territoriale les lumières (AAP MIAM)</p>	<p>Fonds de dotation : finance la réduction de 10% des paniers en 2022. En 2024, le fonds finance environ 3% des paniers.</p>	<p>Fondation Carasso : 20 000€</p>
Ressources propres	<p>Ventes (denrées), cotisation : 3817€ (8%)</p>	<p>Contribution de l'adhérent au paniers ≈ 50% du prix du paniers</p>	<p>Cotisation adhérent : 2728 (depuis le début)</p>

		Cependant chaque CCAS donne 20% pour faire baisser le prix à 30% pour l'adhérent.	
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------	--

II.I. Ressources monétaires, le financement des initiatives

La question du financement des initiatives est importante sachant qu'elles se reposent toutes des subventions publiques. Dans le cas de VRAC, Pauline explique qu'il n'y a pas d'autofinancement des groupements d'achat :

« Notre modèle économique, il est basé sur les financements publics et on l'assume complètement. Je t'invite vraiment à lire, si tu ne l'as pas déjà lu, peut-être l'injuste prix de l'alimentation. Le rapport, franchement, lis-le. L'idée de ce rapport, c'est aussi de montrer à quel point l'argent public va financer l'agro-industrie. [...] Donc, à un moment donné, une asso comme nous, on va chercher quelques milliers d'euros pour essayer de changer les choses et avoir des systèmes plus vertueux qui vont servir aux habitants, mais servir aussi aux producteurs. On assume complètement. » (Pauline, VRAC)

De la même façon, le dispositif PANIERS fonctionne avec des financements publics. La recherche de financements des paniers constitue un travail à part entière de PANIERS. Pour Manon, le fait que Paniers soit un dispositif qui repose sur les subventions publiques n'assure pas sa pérennité (Manon, Par. 35). Pourtant, selon elle, il s'agit justement d'une attente des financeurs que le dispositif ne se pérennise pas. En effet, le but de PANIERS est d'orienter les usagers durablement dans la consommation de paniers bio et locaux :

Ce qu'on argumentait auprès de nos financeurs quand on mettait en place PANIERS, c'était le fait que pour être financé, on a besoin que ce soit provisoire. Les financeurs ne veulent pas financer du panier ad vitam aeternam. Du coup, il y avait l'idée de dire qu'on finance le panier le temps que les gens soient autonomes à commander. Mais comme le système alimentaire autour ne bouge pas, je trouve qu'il faut arrêter de vendre ça parce que quelqu'un, il peut être convaincu par le panier, ça y est, il est à l'aise en toute saison pour cuisiner, mais si ses revenus n'ont pas augmenté, il ne pourra pas plus qu'au début du dispositif s'acheter le panier à tarifs pleins. Alors peut-être qu'il sera un peu plus, il aura plus de propension à le faire (inaudible). En tout cas, du coup, est-ce que le panier, c'est temporaire ? Quand on le met en place, il faut qu'on soit complètement sûr que les publics en jeu pourront être autonomes. (Manon, Par.47)

Dans toutes les initiatives étudiées, la question de leur pérennité est posée. Cela tient aussi au fait de la façon dont elles sont financées, puisqu'elles obtiennent souvent des appels à projets qui supposent d'être lauréat pour obtenir le fond. Elles obtiennent des fonds de plus ou moins courte durée, et les financements dépendent des volontés politiques territoriales. Pourtant, comme nous l'avons vu dans la définition d'un accès à alimentation durable défendue par ATD Quart Monde, la question de la pérennité est essentielle pour assurer l'accès à une alimentation durable. Quels sont les principaux financements que l'on retrouve

dans les initiatives étudiées ? Nous allons (1) et (2) détailler les fonds de l'Etat et des services déconcentrés de l'Etat, (3) les financements des collectivités territoriales et (4) les financements privés.

1) Le programme national de l'alimentation (PNA)

Concernant le PNA, nous pouvons voir que ce financement était assez présent parmi les initiatives. En 2019, VRAC France remporte un PNA lui permettant de s'essaimer sur plusieurs territoires. Pour le dispositif PANIERS, sa création a été rendue possible par la candidature au PNA national en 2018. La CALIEN a également bénéficié du PNA régional pour sa création.

Le Programme National de l'Alimentation est issu de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche :

« La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables. Elle vise à offrir à chacun les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé »⁴⁴

La politique de l'alimentation regroupe 3 thématiques :

- (1) la justice sociale : Elle passe par (1) l'amélioration de la qualité nutritionnelle et la diversification de l'offre alimentaire ; (2) La lutte contre la précarité alimentaire, en soutenant notamment des initiatives territoriales de lutte contre la précarité alimentaire, l'amélioration de la qualité des denrées de l'aide alimentaire et un meilleur accompagnement des personnes en situation de précarité ; (3) l'information du consommateur ;
- (2) La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- (3) L'éducation alimentaire : notamment par l'éducation de la jeunesse et par la valorisation du patrimoine alimentaire.

A ces trois objectifs sont adossés ultérieurement deux leviers de mise en œuvre. Il s'agit de la restauration scolaire et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Le PNA propose à l'échelle nationale des appels à projet annuels pour mettre en valeur les initiatives

⁴⁴ LOI n°2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 1 (V)

exemplaires par rapport aux thématiques développées, pour essayer ces initiatives opérationnelles, ainsi que pour soutenir des dispositifs innovants. Des appels à projet existent aussi à l'échelle régionale. Le PNA est un programme interministériel effectué en partenariat avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

A l'échelle nationale, en 2023-2024, 22 projets de PAT émergents lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du volet 1 pour un montant de subvention total de 2 022 404€, qui concerne l'émergence de nouveaux PAT et 42 projets lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du volet 2 pour un montant de subvention total de 2 743 138€, qui concerne le développement de projets structurants nationaux, interrégionaux ou régionaux⁴⁵. La figure ci-dessous permet de voir l'augmentation des dotations du PNA depuis sa création en 2014 en France.

Figure 15 : Montant des dotations du PNA en France depuis sa création en 2014 :

Financement des précédentes éditions

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2024-2025
DGAL: 279 K€	DGAL: 716 K€	DGAL: 1,5 M€ ADEME: 500 K€	DGAL: 1 M€ ADEME: 400 K€ DGCS: 100 K€	DGAL: 1 M€ ADEME: 400 K€ DGCS: 200 K€ CGET: 50 K€	DGAL: 1,3 M€ ADEME: 500 K€ DGCS: 200 K€	DGAL: 1,3 M€ ADEME: 4,6 M€ DGCS: 200 K€ MASA Plan de relance: 7,7 M€	DGAL: 1,15 M€ ADEME: 660 K€ DGCS: 200 K€ MASA Plan de relance: 400 K€	DGAL: 1,3 M€ ADEME: 1 M€ DGCS: 200 K€ DGS: 500 K€	DGAL: 1,3 M€ ADEME: 1 M€ DGCS: 200 K€ DGS: 340 K€ MASA (abondement exceptionnel) 2 M€
279 K€	716 K€	2 M€	1,5 M€	1,65 M€	2 M€	13,7 M€	2,41 M€	3 M€	4,84 M€

DGAL: Direction générale de l'alimentation (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)
DGCS: Direction générale de la cohésion sociale (ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités)
DGS: Direction générale de la santé (ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités)
CGET: Commissariat général à l'Égalité des territoires (remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires – ANCT)
MASA: Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

DRAAF, 2023-2024, Résultats de l'appel à projet PNA, p.7, lien : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-projets-national-pna-2023-2024-a4271.html>

⁴⁵ "Volet 2 : développement de projets structurants nationaux, interrégionaux ou régionaux. Ces projets devaient viser à déployer des actions couvrant les différentes dimensions de l'alimentation et de la nutrition saines et durables (évolution vers des régimes et des pratiques alimentaires de meilleure qualité nutritionnelle et environnementale, encouragement et/ou éducation à la consommation de produits durables et de qualité, lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires, lutte contre la précarité alimentaire, diversification des sources de protéines, etc.), accompagnant les secteurs de la transformation, la distribution, la restauration commerciale, la restauration collective, les projets alimentaires territoriaux ou encore le grand public et les acteurs relais, tels que les acteurs associatifs."

(DRAAF, 2023-2024, Résultats de l'appel à projet PNA, p.5, lien : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/resultats-de-l-appel-a-projets-national-pna-2023-2024-a4271.html>)

En Hauts-de-France, pour Antoine, chef de projet du PNA en HDF, le programme national de l'alimentation s'est développé progressivement : « *Nous, on grossit. On était petit au début, enfin, la politique nationale de l'alimentation. Quand je suis arrivé sur le poste, j'étais tout seul. Aujourd'hui, on est quatre.* » (Antoine, DRAAF). Les objectifs de la DRAAF Hauts-de-France sont de couvrir le territoire à 80% de PAT et de lutter contre l'obésité :

« Il y a des éléments qui sont à l'échelle nationale, qui ne sont pas du tout pilotés par les DRAAF, etc. Et en ce qui nous concerne, il y a le fait de couvrir le territoire à 80% en projet alimentaire de niveau 2 à l'horizon 2030. Il y a de réduire de 30% la prévalence de l'obésité » (Antoine, DRAAF)

Dans le cadre du plan de relance, la DRAAF a aussi financé 27 nouveaux projets dans les Hauts-de-France. Parmi les thématiques du plan de relance figurait l'alimentation, avec les objectifs de permettre l'accès à tous à une alimentation saine, sûre, durable et locale. La mesure 12 "Alimentation Locale et Solidaire" se focalise sur l'accès à des produits locaux et de qualité aux publics précaires et/ou isolés⁴⁶. A ce moment-là, la DRAAF s'est rapprochée de la DREETS et est entrée dans une démarche de réflexion pour traiter la problématique de la qualité de l'aide alimentaire :

« En Hauts-de-France, on avait déjà commencé à réfléchir, à travailler sur comment on pouvait essayer de traiter la problématique de la qualité des produits dans l'aide alimentaire. Et donc, l'idée qui avait été émise en 2022, c'est de se dire, mais en fait, nous, la DRAAF, on a les PAT qui mettent en réseau des acteurs à l'échelle territoriale autour de la question des circuits courts et du changement de comportement alimentaire. De l'autre côté, on a un problème de qualité de l'approvisionnement de l'aide alimentaire. Et dans l'aide alimentaire, on a un problème de coordination aussi. Donc pourquoi pas, on utiliserait les PAT pour faire la coordination des acteurs de l'aide alimentaire, notamment dans l'objectif à la fois de mutualiser les ressources, mais aussi d'améliorer la qualité de l'approvisionnement de l'aide alimentaire, tout en transmettant des compétences, puisque pour éviter l'exemple qu'on entend toujours, des paniers de légumes qui sont jetés quand ils sont distribués parce que les gens n'ont pas les compétences ou pas l'attrait, etc. » (Antoine, DRAAF)

Ainsi, la DRAAF a cherché à financer un chargé de mission dans le but de mettre en réseau les PAT pour mettre en réseau les acteurs. Selon le chef de projet du PNA en Hauts-de-France, cette politique a mis autour de la table de nouveaux acteurs plutôt que les acteurs historiques. Ces acteurs sont issus du champ de l'éducation citoyenne, et concerne aussi les épiceries sociales et solidaires :

« Et en fait, dans cette évolution-là, se sont mis autour de la table et ont participé plutôt des nouveaux acteurs que les acteurs historiques, qui sont plutôt restés en marge de ces réseaux. Donc ça veut dire que sont venus se mettre autour de la table pour traiter cette question-là collectivement sur les territoires, plutôt les acteurs du champ de l'éducation citoyenne, alimentaire, et un peu les épiceries sociales et solidaires, qui sont aussi une forme de nouvel acteur qui a émergé depuis 2021. C'est pas un nouvel acteur, mais ça a poussé un

⁴⁶ DRAAF (2023) Plan de relance - bilan des mesures alimentation lien : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/plan-de-relance-bilan-des-mesures-alimentation-a3779.html>

peu partout. Alors nous, on a contribué à ça, parce qu'en fait, nous, on en a financé 13 avec le crédit du plan de relance, par exemple des épiceries... Mais le programme mieux manger pour tous, ils en ont financé, je ne sais pas, ils en ont financé d'autres. Le ministère de l'éducation nationale, via le programme national de l'alimentation, il en a financé des ouvertures. » (Antoine, DRAAF)

Parmi ces acteurs il y a « le Germoire, il n'était pas sur les territoires. L'association Les Coquelicots, dans le Sud-Artois. Ils font un peu d'aide alimentaire, un peu d'éducation alimentaire. L'association Nœux Environnement, dans le... que vous connaissez, je pense qu'ils sont très connus dans l'ESS, sur l'association Les sens du Goût, qui sont plus ou moins une éducation clairement à l'éveil sensoriel, qui ont développé via cet AMI une compétence vers les publics de l'aide alimentaire, par exemple. C'était un des résultats non voulus de ce dispositif qu'on a financé. » (Antoine, DRAAF)

Les financements de la DRAAF ne concernent pas les denrées, mais l'ingénierie et la coordination. En effet, ce choix tient au budget détenu par la DRAAF, trop faible pour soutenir le financement des denrées plutôt que la coordination et l'ingénierie. En évoquant l'intérêt de la CALIEN pour la DRAAF, Antoine affirme que :

« Nous, on n'a pas cette capacité d'aller financer les denrées alimentaires dans ces dispositifs. Donc il y a cette question-là qui reste. Mais pour nous, [...] L'intérêt, c'est la montée en compétence, la découverte, le changement de comportement alimentaire [...] c'est-à-dire que nous, on a un budget de 300 000 euros par an. Si on devait financer les denrées alimentaires, par rapport à ce qu'on finance aujourd'hui, notre impact serait très faible. Permettre à des acteurs régionaux qui diffusent des savoirs, qui mettent des gens en lien, etc., c'est beaucoup plus fort qu'aller financer une caisse. Puisque nous, en finançant ces réseaux, ces acteurs, et les projets alimentaires de territoire, en les faisant reconnaître, ça entraîne un mouvement qui fait que des communes ou des projets alimentaires de territoire, eux, peuvent peut-être financer les denrées » (Antoine, DRAAF).

Antoine souligne que la question des denrées constitue une difficulté pour les financeurs :

Par contre, pour un financeur comme... Enfin, **pour des financeurs, le gros problème, c'est la denrée alimentaire.** C'est impossible... pour la DRAAF et la politique de l'alimentation. Je ne dis pas pour les autres financeurs de politique sociale, par exemple. Mais nous, on n'a pas cette capacité d'aller financer les denrées alimentaires dans ces dispositifs. Donc il y a cette question-là qui reste. Mais pour nous, ce n'est pas le cœur du... De l'intérêt du projet. L'intérêt, c'est la montée en compétence, la découverte, le changement de comportement alimentaire. (Antoine, DRAAF).

L'accent est donné sur la montée en compétence des citoyens concernés par les initiatives. Ainsi, Antoine affirme pour la CALIEN que le but est de pouvoir faire monter en compétence et travailler sur *l'empowerment* des personnes en situation de précarité alimentaire :

« a priori, les gens qui s'engagent dans le pilotage de ces caisses-là et qui sont des personnes en précarité, donc la cible pour nous en termes de politique de l'État, c'est des gens qui montent en compétence sur tous ces sujets, qui reprennent confiance en eux. Je crois qu'il y a un aspect d'empowerment qui est très important mais en fait qui sont déjà dans ces cercles-là. [...] une personne qui est loin d'une alimentation saine, apprenne ou découvre, prenne le goût, etc. C'est déjà un premier point. Et après, je vous le dis, on a une politique générale. Pour nous, les caisses de l'alimentation, c'est un moyen. Il y en a d'autres. Il n'est pas dit que ces caisses-là, c'est un nouveau truc. On va voir ce que ça donne. Il y a des gens qui font des parcours dans les centres sociaux, par exemple » (Antoine, DRAAF).

Si la CALIEN a obtenu un financement de 30 000 € du PNA, c'était dans le cadre d'une expérimentation innovante sur le territoire. Car autrement, la DRAAF finance principalement des dispositifs qu'à l'échelle régionale :

« Et donc quand c'est innovant, il y a deux choix à la fin du financement. Soit c'est un pilote régional, soit non, ça reste à l'échelle d'un département ou deux. Donc on s'arrête là et on considère que si ça reste local, c'est aux acteurs locaux de financer. Parce qu'on ne va pas demander aux communes ou aux départements de financer un acteur régional. Et on ne va pas demander aux financeurs régionaux de financer un acteur communal. Parce qu'après, nous, on a un gros problème. Et des fois ça c'est un message qu'on a du mal à faire passer aussi aux acteurs qui sont financés. C'est mais nous on peut pas financer une association à l'échelle d'une commune. » (Antoine, DRAAF).

On peut donc retenir du PNA qu'il finance en partie les PAT et les structures *via* appels à projet nationaux et régionaux sur des projets qui suivent les objectifs du PNA. Sinon à l'échelle locale des projets peuvent être financés au titre d'innovation comme la CALIEN. Le PNA ne finance pas de denrées mais de l'ingénierie et de la coordination. Pourtant les denrées constituent un poste important pour les structures qui permettent en œuvre l'accès à une alimentation durable.

2) Le Fonds Mieux Manger Pour Tous (FMMPT)

Pour présenter ce fonds, nous mobilisons principalement les informations issues des sites du ministère du travail, de la santé, des solidarités et de la famille (faute d'avoir pu conduire un entretien avec la DREETS pour le moment). Le fonds Mieux Manger Pour Tous apparaît en 2023. Le programme s'inscrit suite aux travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi EGALIM, ainsi dans le Pacte des Solidarités 2023-2027. Il se donne les objectifs d'améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement des denrées de l'aide alimentaire ; de réduire l'impact environnemental ; de renforcer les dispositifs locaux contre la précarité alimentaire ; et de soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité. Ces objectifs ont été définis en concertation avec les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire *via* le Comité national de la coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA)⁴⁷.

Les financements du FMMPT ont comme pour le PNA un volet national et local. A l'échelle nationale, le but est d'accroître l'offre de l'aide alimentaire en fruits, légumes,

⁴⁷ Ministère du travail, de la santé, de la solidarité et de la famille (2023) Programme Mieux manger pour tous ! Face aux conséquences de l'inflation, le Gouvernement intensifie la lutte contre la précarité alimentaire

légumineuses et produits sous labels de qualité. Autrement dit, ce financement ne concerne que les structures habilitées pour l'aide alimentaire. Parmi les associations des conventions ont été signées avec VRAC France et les jardins de Cocagnes. Ainsi, comme nous l'avons vu, c'est l'obtention à l'échelle nationale du FMMPT que VRAC a pu développer son modèle de tarification différencié, en distribuant les montants aux antennes locales :

“Le Fonds Mieux Manger pour Tous nous a permis de créer ce tarif bleu et vraiment de créer l'accessibilité. Enfin, faut pas se leurrer, on a créé l'accès à des personnes qui sont dans des situations de précarité. Ce qu'on voulait faire avant, mais il ne faut pas se le rêver, avec un tarif juste au prix producteur, ça reste encore trop cher pour certains habitants qui sont vraiment dans des situations compliquées” (Pauline, VRAC) .

A l'échelle locale, le FMMPT s'est donné l'objectif de développer des alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité » ; de soutenir la lutte contre la précarité alimentaire par les PAT ; de soutenir des expérimentations sur la transformation des formes de lutte contre la précarité ; et la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire.

Ainsi, à l'échelle régionale, le fonds mieux manger pour tous a soutenu PANIERS à hauteur d'environ 260 000€ en 2023⁴⁸ (répartis sur plusieurs années). Pour les années suivantes, les régions ont eu la possibilité de choisir entre conduire des appels à projet ou attribuer des financements sans appels à projet. La région Hauts-De-France n'a pas retenu une modalité de distribution d'appel à projet. Dans le rapport d'activité de la DREETS de 2024, le fonds mieux manger pour tous vise à renforcer l'approvisionnement des associations d'aide alimentaire en “produits frais transformés.” (p. 6)⁴⁹.

Le fonds mieux manger pour tous a permis un fort développement pour le cas de PANIERS. Le fonds versé régionalement a été obtenu selon Manon en réponse à la création d'un partenariat entre PANIERS et VRAC, en faisant des groupements d'achat sur la MEL des points relais de PANIERS. Les enquêtées expriment des inquiétudes quant à sa disparition :

« Parce que Mieux Manger Pour Tous n'est pas renouvelé, a priori, et Mieux Manger Pour Tous nous a vraiment permis le déploiement en 2024-2025. [...] Je serais un peu en colère, peut-être l'année prochaine, parce que du coup, c'est nous faire travailler, à installer des choses, et à donner de l'espoir aux gens pour... Non, mais après, c'est dommage de ne pas pouvoir pérenniser. Par contre, j'entends la nécessité de pérenniser en ayant aussi des perspectives de pourquoi on fait ça, vers quoi on va et qu'est-ce qui... Ouais, ok. Qu'est-ce qui permet que ce soit temporaire ? » (Manon, PANIERS, Par. 83).

⁴⁸ Donnée issue de l'entretien EXA12

⁴⁹ Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, (2024). Rapport d'activité, Lien :

https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/sites/hauts-de-france.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/dreets_hauts-de-france_rapport_-_d_activite_2024.pdf

Le FMMPT semble avoir une forte influence sur le modèle économique de VRAC notamment.

D'une part, les fonds attribués nationalement qui ont abouti à la création du tarif bleu n'ont pas été augmentés. Cela pose une question au déploiement de VRAC, puisque si le fonds est fixe, mais que les publics bénéficiant du tarif bleu sont plus nombreux, alors VRAC est de moins en moins en possibilité de pouvoir accueillir de nouvelles personnes et d'ouvrir des groupements d'achat, sachant que l'association souhaite maintenant une mixité dans les groupements d'achat en maintenant l'équilibre entre les différents tarifs (bleu, jaune, rose). Pour compenser, l'achat de certains produits ont été limité en quantité :

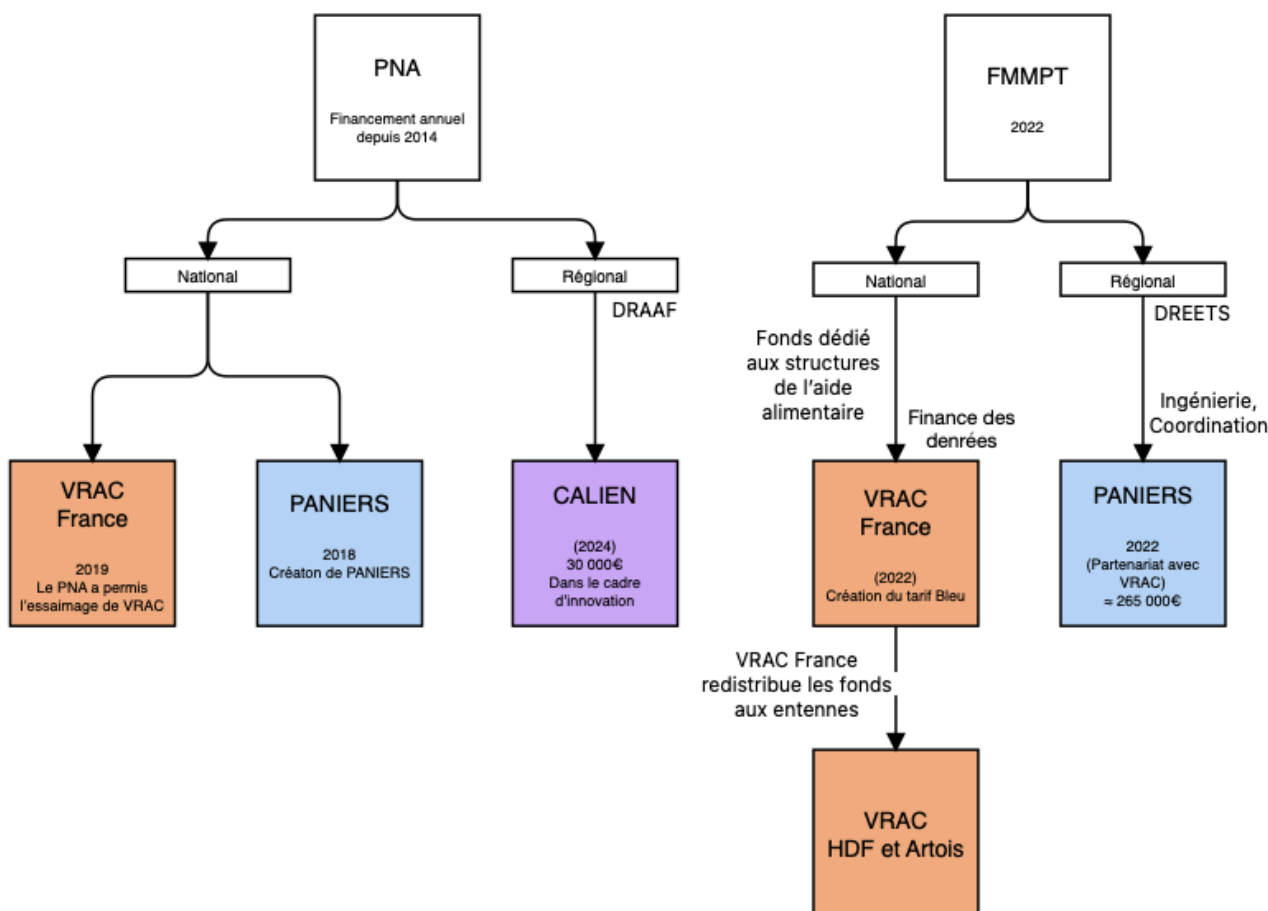
« On a limité les quantités. C'est-à-dire que surtout ici aussi, avant on pouvait acheter 5 litres d'huile d'olive, maintenant c'est 2. Tu vois notamment que les personnes qui sont adhérentes aux tarifs bleus achètent un petit peu moins. Parce que c'est ce qui mange vite l'enveloppe et qu'on puisse la répartir plus largement à plus d'adhérents en fait. Et tu vois, ça fait que 10 balles d'huile de lit viennent aider d'autres personnes en fait. Qu'on puisse aider plus de personnes en réduisant les quantités qu'on peut commander » (Pauline, VRAC).

D'autre part, selon les enquêtes, les modalités d'attribution du FMMPT ont changé. Une grille de critères a été mise en place conditionnant seulement certaines catégories de produits éligibles pour obtenir le fonds. Cela a également questionné le modèle socio-économique de VRAC qui a bénéficié du fonds pour créer le tarif à moins 50% pour les usagers en situation de précarité :

« Et le fonds mieux manger pour tous, ça a fait un... Tu sais, on a eu un... Une grille en fait nous précisant que certains produits ne seront plus aidés. Donc tous les produits gras, sucrés, salés ne sont plus aidés. Donc sont sortis de l'aide les miels, les sucres, les jus de pommes. On a réussi à sauver l'huile d'olive qui est un produit gras. Mais tu vois, on a besoin de gras quand même pour fonctionner le cerveau et cuisiner. Il ne faut pas diaboliser certains produits. Mais voilà, il y a... Les pains aux farines blanches ne sont plus aidées, mais les farines complètes, oui. L'enveloppe se régule aussi comme ça, par l'orientation, du financement des produits [...] Et après, je peux comprendre. Tu vois qu'une enveloppe qui vient lutter contre la précarité alimentaire et donc avec des enjeux de santé derrière, ne finance plus des choses ultra transformées » (Pauline, VRAC)

On peut donc retenir que le FMMPT est déterminant dans les modèles économiques de VRAC et PANIERS. A l'échelle nationale, il permet de financer la réduction du prix des denrées pour VRAC (à condition d'être habilitée structure d'aide alimentaire), et à l'échelle régionale fonds a permis de financer de la coordination et des partenariats entre VRAC et PANIERS. Les évolutions du fonds questionnent leur modèle économique et leur projet associatif (limitation du public en tarifs bleu et fin du tarifs bleu pour certains produits pour VRAC ; remise en cause du fonctionnement de PANIERS).

Figure 16 : Modalités de financement des initiatives étudiées par le PNA et le FMMPT



Source : auteur

3) Les collectivités territoriales : des partenaires indispensables

Les villes, les communes, les communautés d'agglomération et les établissements publics de coopération intercommunale sont aussi des partenaires financiers importants pour les initiatives étudiées. La particularité des financements liés à l'alimentation concernant les communes est que la thématique ne renvoie à aucune compétence obligatoire de la ville. En effet, le soutien à l'aide alimentaire est une compétence facultative des collectivités locales. Cela suppose que le soutien à des dispositifs d'accès à l'alimentation de qualité implique une volonté politique, des choix stratégiques et de la taille des communes. Pour cela, deux moyens sont possibles : les centres communaux d'action sociale (CCAS) (Morvan & Wanecq, 2019, p.29) ; et/ou les PAT.

En effet, du côté des CCAS, elles peuvent lutter contre la précarité alimentaire principalement par l'aide financière en distribuant des chèques alimentaires, bons

alimentaires, colis, ou en finançant ou portant des épiceries sociales ou en les coordonnant - et en coordonnant d'une façon plus générale les questions d'accès à l'alimentation (Lochet & Solchany, 2021). Par exemple, concernant PANIERS, les structures relais de paniers contribuent à financer une partie de la contribution des bénéficiaires du panier qui de base correspond à 50% de son coût :

« En fait, c'est dès le début de la construction du dispositif les villes ont souhaité co-financer. Étant donné que c'est des centres sociaux qui dépendent du CCAS [...] toutes les structures [...] cofinancent à hauteur de 2 euros par panier supplémentaire. Sur un panier de 10 euros, ça fait tomber à 3 euros le panier au lieu de 5. [...] En général, c'est vrai que quand c'est communal, un CCAS ou autre, ils sont plus en capacité de dédier une petite enveloppe pour cofinancer en supplément » (Sandra, PANIERS, Par. 58)

Du côté des PAT, les collectivités peuvent décider d'intégrer une dimension sociale à leurs objectifs. Comme nous l'avons vu, les PAT sont adossés au programme national de l'alimentation. Les PAT peuvent être créés à partir de fonds publics, privés, ou encore sur fonds propres. Les collectivités doivent financer elles-mêmes le poste de coordination du PAT (l'Etat ne finance pas de poste). Le PAT peut coordonner les acteurs ainsi que financer des projets. Pour illustrer la part des collectivités territoriales dans le financement des initiatives, nous proposons de prendre l'exemple de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL). En effet, VRAC, PANIERS et CALIEN se déploient notamment sur ce territoire. L'origine du PAT de la CALL se situe en 2017, lorsque la politique du système alimentaire territorial durable est mise au point (STAD). Le PAT lance un premier plan d'action en 2019, avant d'être labellisé par la DRAAF en 2021⁵⁰. Puis il est reconnu niveau 2 par l'Etat sur 2024-2029. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2024-2026 et renouvelable en 2027-2029), les structures bénéficient des ressources du PAT. Ainsi, selon Audrey, la coordinatrice du PAT de la CALL, VRAC reçoit 10 000€, Bio HDF (PANIERS) perçoit environ 35 000€ et les Anges Gardins (CALIEN) perçoivent 39 000€ dont seulement une partie est destinée à la CALIEN. Ces financements s'inscrivent dans la partie des actions du PAT dédiée à la précarité alimentaire (Audrey, PAT CALL, EXA11, Par. 28)

On peut donc voir que les collectivités locales ont notamment deux leviers, les CCAS et les PAT pour financer les initiatives étudiées. Comme l'alimentation ne constitue pas une compétence obligatoire, cela signifie que ces actions dépendent d'une volonté politique importante à l'échelle des collectivités territoriales. On peut également faire l'hypothèse que

⁵⁰ Molina, S., Rojas, C., Makhoulf-H, S. (2024) *Les PAT du Bassin Minier, perspective de collaboration. Dans quelle mesure l'échelle du Bassin minier apparaît pertinente pour l'élaboration d'une gouvernance alimentaire ?* Projet tutoré, Université de Lille.

le soutien des CCAS, notamment sur la contribution des prix des paniers à l'usagers, suggère que les financements publics prennent également une place importante au sein des ressources liées à la vente et la prestation de service des initiatives. Cela souligne l'importance des financements publics dans l'accès à l'alimentation durable.

4) Les financements privés

Les financements privés jouent un rôle plus marginal dans les modèles économiques des structures mais n'en restent pas moins importants. Ils renvoient à plusieurs logiques. D'abord, il existe les financements issus des fondations par réponse à des appels à projet. Notamment, la CALIEN a été financée par la fondation Carasso dans le cadre d'un appel à projet "Nourrir l'avenir" qui propose un financement pour le lancement de dynamiques innovantes. En 2023, la fondation territoriale des lumières a financé à hauteur de 75 000€ un projet expérimental en commun avec VRAC et l'association Oui Change. Le but vise à proposer des actions permettant de transformer durablement les comportements alimentaires des enfants et des habitants de Hulluch et Haisnes. Ce projet dure trois ans.

Les financements privés proviennent aussi des bailleurs sociaux. VRAC a notamment obtenu des financements de Sia habitat et Maison et cités pour pouvoir implanter des groupements d'achat dans les quartiers où se trouvent des logements des deux bailleurs sociaux. Leurs objectifs sont d'agir pour la cohésion sociale et la santé dans les quartiers. Selon Pauline, VRAC est « *est un bon outil pour les bailleurs [...] Je pense que c'est... Disons que l'investissement qu'ils font via leur taxe, parfois dans le paiement de la taxe foncière, tu sais la TFPB* ». En effet, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Il s'agit d'un impôt local. Cet abattement correspondant à une réduction de 30% de la taxe si les bailleurs sociaux mettent en œuvre des actions au-delà de leurs champs d'interventions habituels, et qui concernent l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Enfin, dans le cas de PANIERS, les financements privés passent aussi par la création d'un fonds de dotation. Son but était de renforcer sa stabilité du modèle économique de PANIERS :

« On a réfléchi collectivement [...] autour d'un outil qui nous permettrait de mobiliser et d'utiliser des fonds privés en plus des fonds publics pour assurer une plus grande solidité économique au dispositif PANIERS. A l'époque de nos recherches, de nos travaux, l'outil qui nous a semblé le plus pertinent, c'était le fonds de dotation » (Delphine, EXA2)

Il s'agissait notamment de pouvoir combler les manques ou assurer des fonds lors des périodes de réserves électorales. En 2024, sur les plus de 22 000 paniers distribués, environ 700 ont été financés par la fondation. Cela montre que les financements privés issus de la fondations restent marginaux.

Ainsi, pour conclure sur les financements, on peut retenir qu'ils sont majoritairement publics et que cette part détermine fortement les modèles socio-économiques des initiatives étudiées. Ils sont une condition importante dans la mise en œuvre de l'accès à une alimentation durable. Pourtant, ils reposent souvent sur un format d'appel à projet, ce qui remet en question la durabilité de ces initiatives, qui dépendent également des volontés politiques locales, l'alimentation ne renvoyant pas à une compétence obligatoire. Les financements concernant souvent l'ingénierie, la coordination, ou le fait de financer des ateliers, tandis que le financement à proprement parler des denrées semble plus difficile à obtenir. Douillet et al. (2023, p.79) par ailleurs mettent en garde contre les limites d'une action sociale qui pourrait être autofinancée, comme le suggèrent des initiatives d'accès à l'alimentation durable qui peuvent demander une contribution par cotisation ou dans l'achat de denrées aux usagers. Ces auteurs mettent en avant trois points : (1) la solidarité des mangeurs ne permet pas de financer l'accès aux publics précaires ; (2) de la même façon, la diversification des activités des structures ne permet pas de financer des activités non rentables ; (3) et la diversification des ressources financières peut être coûteux dans le temps pour les structures. Ainsi, pour les trois initiatives étudiées, les ressources publiques sont déterminantes et revendiquées.

II. II. L'importance des partenariats dans les modèles socio-économiques des initiatives étudiées

Pour développer leurs activités, les trois initiatives agissent en partenariat et en complémentarité. En effet, nous pouvons faire le constat de liens importants entre VRAC, PANIERS et CALIEN. Ces initiatives revendiquent leur complémentarité :

« On est plusieurs à être dans une dynamique de réseau de manière un peu naturelle. On a tous les mêmes objectifs de lutter contre la précarité alimentaire, de soutenir les producteurs, mais on a des outils différents » (Pauline, Par. 120, VRAC)

Tout d'abord, entre VRAC et CALIEN. Les entretiens montrent que des échanges d'usagers ont été fait entre les deux initiatives, en se faisant connaître auprès de leur public respectif lors de permanences :

« Donc ils [les membres du comité d'usagers de la CALIEN] sont venus en épicerie, les habitants, ils avaient créé une grille... une grille de critères pour vérifier si les partenaires pouvaient rentrer ou pas comme partenaires de la CALIEN. Et en fait, il se faisait qu'on cochait pas mal de cases. Et donc, on est devenu partenaire. Ça veut dire que les gens qui ont adhéré à la CALIEN peuvent faire des courses chez VRAC et inversement. En fait, ça a été vraiment un échange. C'est-à-dire que nous, on a eu plus d'adhérents grâce à la CALIEN parce que les gens sont venus faire des courses. Et inversement, nous, du coup, on a des petits flyers CALIEN. On parle de la CALIEN aux adhérents qui vont adhérer, du coup, à la CALIEN. En fait, on grossit un peu nos effectifs comme ça. Et ça, bon, voilà, la CALIEN, elle ne va pas durer ad vitam... Enfin, on espère que ça va durer aussi, mais ça redonne vraiment un gros pouvoir d'achat aux habitants, de pouvoir payer, choisir, participer en collectif aussi. Il fait encore différent. Donc, ouais, on est... Et puis pareil, on communique bien, on parle bien, on travaille bien ensemble et sur le même territoire. On ne se marche pas du tout dessus. Il n'y a pas de concurrence, c'est bien. C'est vraiment une très bonne intelligence » (Pauline, VRAC).

Ainsi, CALIEN a intégré au sein de son comité de gestion des usagers de VRAC. La connaissance mutuelle a permis de faire gagner de nouveaux usagers. En plus, les usagers de la CALIEN ont la possibilité de payer leurs achats à VRAC avec les bons CALIEN. Cela suppose qu'un aspect des ressources propres de VRAC lié à la vente est issu des cotisations des adhérents VRAC et des subventions publiques et ressources privées issus des bons CALIEN. Leurs modèles économiques se trouvent ainsi connectés de cette façon⁵¹.

VRAC et PANIERS effectuent aussi différents partenariats. Sur la MEL, Manon explique que VRAC et PANIERS ont bénéficié du Fonds Mieux Manger Pour Tous pour effectuer un partenariat. Ce fonds a permis à PANIERS de développer des points de distribution de légumes dans les épiceries éphémères de VRAC, et ainsi de compléter le catalogue de VRAC en légumes frais issus de maraîchers bio de proximité :

« On a aussi bénéficié d'un fonds qui s'appelle mieux manger pour tous une grosse subvention nationale pour améliorer la qualité de l'aide alimentaire et donc on a profité de cette subvention pour mettre des paniers dans les points de distrib VRAC et donc pour chaque point de distrib on a pris du temps de regarder les producteurs autour et de enfin on a

⁵¹ Et, cette situation suggère aussi que les usagers peuvent cumuler des dispositifs pour réduire le prix de leurs courses (Tarifs Bleu à VRAC + Paiement en Bon CALIEN). Cependant, nous pouvons relativiser cette hypothèse : Selon Maureen, les personnes cotisants pour la CALIEN avec un tarif haut, c'est-à-dire qu'il cotise 35€ au lieu de 25€, correspondent principalement aux personnes provenant de VRAC et de Toit Commun :

« Qui viennent à la CALIEN, qui cotisent ? Là, j'ai essayé de faire un truc. On a deux tarifs. On a des tarifs qui commencent à 10 euros jusqu'à 25 et un autre 30 et 35 en fonction de si tu mets de la manne ou non. Et on est à 19 foyers en tarifs bas et 12 en tarifs hauts. Donc c'est presque moitié-moitié et je pense que ces personnes-là, qui sont en tarif haut, c'est des personnes de vrac et du toit commun. » (Maureen, CALIEN, Par. 120)

eu du temps financé pour ce travail-là, d'accompagner les producteurs, y compris les producteurs qui démarrent sur la MEL » (Manon, VRAC)

« Oui, alors nous, le PANIERS, tu sais, on a intégré le dispositif dans le catalogue. Donc, on travaille aussi avec le dispositif PANIERS et on distribue des paniers du dispositif... comme un produit dans le catalogue, comme les pâtes. Par exemple, on a le panier de légumes du dispositif. L'avantage du groupement d'achat, c'est que... en fait on crée des espaces. Il y a l'espace de l'épicerie mais pour moi il y a vraiment l'espace collectif qui est créé et c'est ça la différence pour moi entre par exemple un dispositif PANIERS qui compte quand même sur d'autres partenaires comme nous ou sur un lieu comme un centre social » (Manon, VRAC)

Dans le bassin minier ce genre de partenariats existe également et est encouragé par une mise en réseau effectuée par le PAT dans le cas de Lens-Liévin. Cela s'illustre avec les liens entre VRAC et PANIERS :

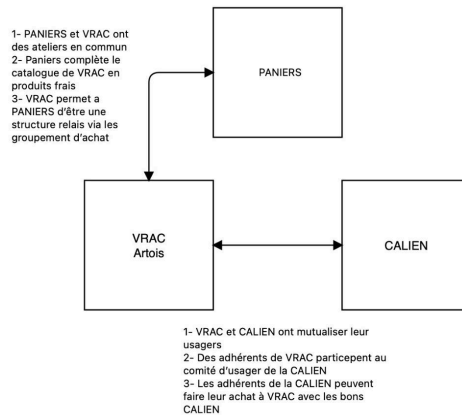
« On s'entend bien [rire] [avec PANIERS], on s'apprécie beaucoup, on aime bien travailler ensemble. Moi, je les ai rencontrés dans le cadre du SATD⁵². En fait, tu vois, le PAT nous fait travailler en réseau. Dans le PAT, en partenaires, tu as les Anges Gardins, tu as Bio Hauts-de-France, tu as Apro Bio, tu as Vrac, tu as plein d'autres partenaires que j'ai plus en tête. Et du coup, déjà, on fait des bilans collectifs de qui fait quoi sur le territoire. Et ça nous permet de nous rencontrer. » (Pauline, VRAC)

« On est plusieurs à être dans une dynamique de réseau de manière un peu naturelle. On a tous les mêmes objectifs de lutter contre la précarité alimentaire, de soutenir les producteurs, mais on a des outils différents » (Pauline, Par. 120, VRAC)

Les enjeux de partenariats vont de pair avec les logiques de mutualisation. Dans le cas de VRAC Artois, son modèle économique a été construit en lien avec VRAC HDF. La volonté a été de créer une antenne de VRAC HDF, pour mutualiser les ressources. L'antenne dans l'Artois a ainsi pu bénéficier du même catalogue de produits, des mêmes locaux de stockages et du savoir-faire existant à VRAC HDF. Le partage du catalogue et des locaux est justifié par la proximité géographique entre les deux VRAC. La gestion administrative ainsi que les outils de communications sont aussi mutualisés.

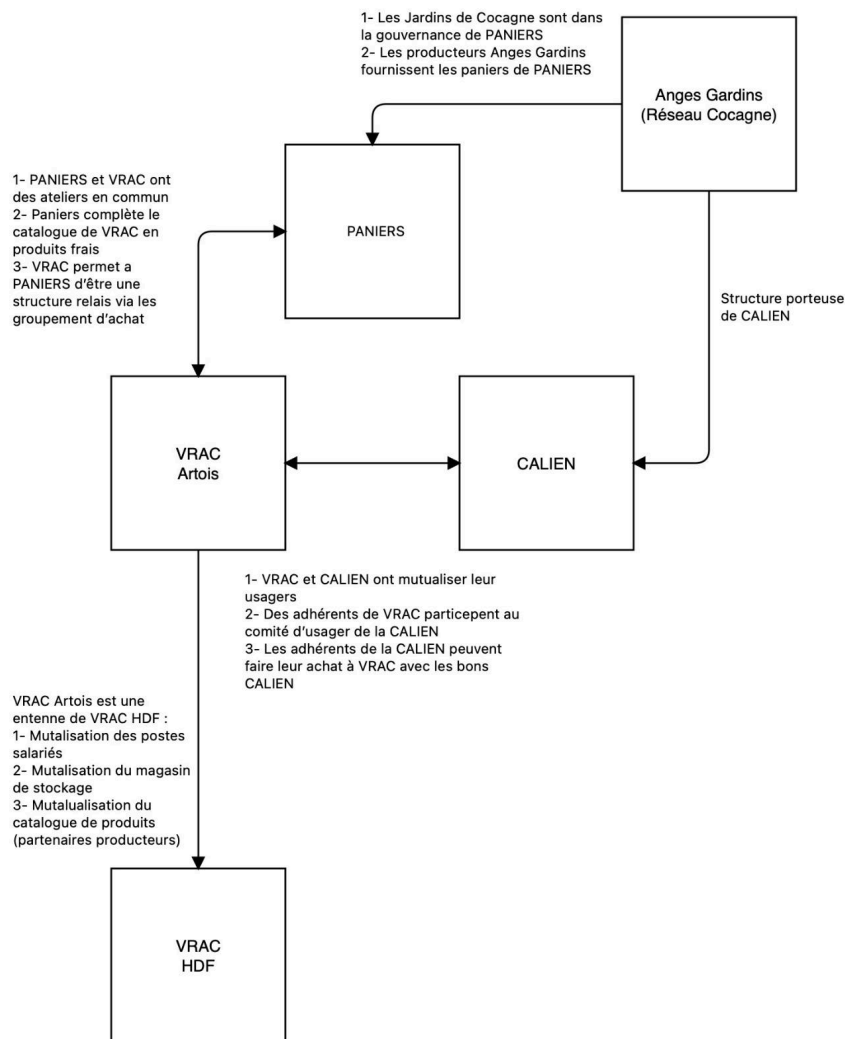
⁵² Système Alimentaire Territorial Durable est le nom de la politique de Lens-liévin adossé au PAT.

Figure 18 : Représentation schématique des partenariats entre VRAC, PANIERS et CALIEN



Source : établie par l'auteur

Si l'on regarde une vision plus étendue des partenariats et de la mutualisation, on obtient le schéma suivant :



On peut donc voir que les mutualisations sont importantes entre les structures. Cela permet de renforcer leur déploiement dans un contexte où l'on a vu que l'offre alimentaire de qualité est rare aux yeux des acteurs sur le territoire, et cela permet de renforcer les réponses aux objectifs de leur projet associatif, qu'il s'agisse de renforcer la diversité de l'offre de catalogue (PANIERS apporte des produits frais à VRAC), de renforcer l'accessibilité (payer VRAC avec des bons CALIEN), ou de renforcer l'accompagnement par des ateliers effectués en communs, etc. En ce sens, on peut affirmer que la mutualisation est un facteur important des modèles socio-économiques des structures étudiées.

II.III. Les richesses humaines des initiatives

Tableau 19 : Richesses humaines

Richesses humaines	VRAC Artois	PANIERS	CALIEN
Salariat	Directrice régionale (75% MEL et 25% Artois) 3 ETP dont un alternant	4 salariées Bio en HDF réparties selon le territoire (une personne pour ouvrir de nouveaux points et une personne pour consolider). Environ 2 ETP	Salariée des Anges Gardins (1/3 ETP) + Une personnes pour faire les formations
Bénévolat	Nécessaire pour faire fonctionner les épiceries éphémères Sur 230 foyer adhérents à VRAC HDF, 68 bénévoles (avec implications variables)	Pas de bénévolat ?	11 citoyens du comité de gestion (montée en compétence progressive)

Nous avons vu que pour la cas de l'aide alimentaire, le bénévolat représente 1/3 de la masse financière (voir la section sur la [construction de l'aide alimentaire](#)). Le bénévolat est donc une dimension essentielle de l'aide alimentaire. On peut se demander si le bénévolat est aussi important pour les trois initiatives étudiées. En 2024, pour le cas de VRAC Artois, le bénévolat était estimé comptablement à 3% des produits, ce qui semble faible par rapport à l'aide alimentaire⁵³. Le bénévolat à VRAC permet différentes choses dont l'organisation du groupement d'achat. Du côté de PANIERS, son fonctionnement ne semble pas fonctionner sur du bénévolat. Enfin pour la CALIEN, le bénévolat semble constituer une part importante des produits ainsi qu'une finalité puisque la caisse est gérée par un comité de 11 citoyens.

⁵³ VRAC (2024) Produit VRAC Artois - 2024, p.42, *Rapport d'activité*, Lien : https://hdf.vrac-asso.org/wp-content/uploads/sites/12/2025/05/RA-2024-6_compressed.pdf

Il semble que le bénévolat permet de répondre au projet politique des structures. En effet, par exemple dans le cas de la CALIEN, il vise à faire monter en compétence et en autonomie les citoyens. Cela permet de comprendre aussi l'importance du salariat dans ces initiatives : il apparaît comme une dimension essentielle puisqu'une part importante des activités repose sur l'accompagnement des personnes vers la participation et l'autonomie. Ainsi, Pauline explique que les chargés de mission sont importants dans les groupements d'achat pour fédérer et travailler à l'implication et la participation des citoyens :

« L'avantage du groupement d'achat pour moi, il y en a plein, c'est que déjà nous, du coup, on a un référent par quartier qui peut être moi ou mes collègues, qui a déjà une personne, tu vois, un visage qui va toujours aller dans le quartier, qui va animer, qui va être le repère. Donc quelqu'un qu'on connaît, qu'on reconnaît et à qui on peut se référer »
(Pauline, VRAC Artois)

Du côté de la CALIEN, Maureen explique aussi que, bien que l'autonomie et l'auto-organisation de la caisse soit une finalité du projet, la présence d'une personne accompagnatrice reste essentiel pour atteindre ce but :

« Ça, c'est un des trucs aussi qu'on travaille, mais la direction s'est bien rendue compte qu'ils n'étaient pas prêts à être autonomes là aujourd'hui, même si ça fait un an et demi. Là aujourd'hui, pour vous dire, l'étape que je travaille avec eux, c'est de pouvoir aller tout seul voir des partenaires et dire, présenter la CALIEN déjà, présenter la CALIEN à des proches, à des gens que tu connais, à des gens que tu connais pas, savoir expliquer ce que c'est de manière claire et répondre à des questions. Déjà ça, donc ça veut dire pour le public, en fait, c'est super dur. Ils perdent leurs moyens ou alors ils ont du mal à avoir des mots clés. donc on fait des fiches en fait avec des mots très précis. [...] et du coup là je travaille avec eux sur. » (Maureen, CALIEN).

Ainsi, le salariat est une dimension essentielle dans ces initiatives du fait qu'elles mettent en place des accompagnement *via* l'animation d'ateliers, etc. C'est par ailleurs l'une des raisons pour laquelle Manon est devenue salariée de PANIERS : elle avait la compétence pour effectuer des animations auprès des publics de PANIERS tels que des ateliers cuisines.

Les ateliers posent une question au modèle économique de ces initiatives concernant l'internalisation ou l'externalisation des charges liés aux ateliers. Par exemple, dans le cas de PANIERS, son essaimage auprès d'un plus grand nombre de structures a remis en cause la possibilité d'internaliser l'animation d'ateliers effectué par Manon. Ainsi, PANIERS a travaillé pour mettre en œuvre un réseau de partenaires au sein des structures relais qui soient en mesure d'effectuer des ateliers, et donc de présenter les enjeux de PANIERS auprès des publics. Cela a aussi impliqué de mutualiser des ressources pour faciliter ces partenaires dans la réalisation des ateliers (par exemple, le partage de fiches de recettes de cuisine à partir des

légumes présents dans les paniers)⁵⁴. Ainsi, comme l'accompagnement est une dimension essentielle des projets de ces initiatives, les emplois salariés sont importants.

II.IV. Les prix, l'accessibilité et la juste rémunération des producteurs

Un dernier autre aspect des MSE à prendre en compte pour les initiatives concerne le rapport au prix. En effet, la question des prix semble confronter deux aspects des projets des structures étudiées, notamment pour VRAC et PANIERS : il s'agit de concilier accessibilité des produits et juste prix.

Tableau 20 : Politiques tarifaires

	VRAC Artois (en 2023)	PANIERS	CALIEN
Politique tarifaire	<p>Juste prix : le producteur fixe le prix</p> <p>Stratégie de réduction du prix</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'achat en grande quantité - par la mutualisation de l'espace de stockage entre VRAC HDF et Artois <p>Trois tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bleu (-50% prix producteur) - Jaune (-10% prix producteur) - Rose (+10% prix producteur) <p>Le tarifs rose permet de financer des pertes</p>	<p>Prix et contenu du panier fixé par le producteur</p> <p>Réduction -50% pour tous les paniers par PANIERS</p> <p>Réduction supplémentaire et facultative du prix pour le bénéficiaire par le CCAS (2€ par paniers)</p>	<p>Bons de 50€ en mannes Opt : + 10€</p> <p>Cotisations :</p> <p>Tarif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35€ - 30€ + 120 mannes - Opt : 7€ <p>Tarif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25€ - 10€ + 180 mannes - Opt : +5€

En effet, d'un côté les initiatives revendiquent une juste rémunération des producteurs. Cela implique de ne pas effectuer de négociation sur les prix avec les producteurs, qui déterminent eux-mêmes leurs prix de vente (et la composition des paniers dans le cas de PANIERS). Ainsi, le juste prix permet d'être « *solidaire des producteurs* » (Manon, PANIERS). Dans le cas de PANIERS, Delphine explique l'importance de créer une "double solidarité" entre producteurs et usagers. D'un autre côté, le principe de juste prix permet de sensibiliser les usagers aux prix qu'il faudrait payer pour solvabiliser les producteurs. Autrement dit, les prix sont vu dans une perspectives de sensibilisation et d'accompagnement :

« On souhaitait qu'il y ait un minimum de participation financière des usagers. Parce qu'au-delà de faire un dispositif d'accessibilité alimentaire, on est vraiment dans un état d'esprit, entre guillemets, **de double solidarité**, parce que Bio en hauts de France, comme nous, **on est aux premières loges de voir que les paysans, les paysannes, beaucoup n'ont**

⁵⁴ Voir notamment l'entretien de Manon (EXA1) et de Sandra (EXA12) sur ce point.

pas de revenus décents. Savoir qu'il y a énormément de maraîchers et maraîchères dans notre territoire qui sont au RSA, alors qu'ils bossent 70 heures par semaine, ce n'est pas très concevable pour nous. Donc **le fait que l'usager participe même à minima financièrement au dispositif, pour nous c'est un levier pour quelque part remettre le prix de l'alimentation au centre des débats, de la table.** On fait effectivement des fois des propositions de temps, soit d'échange, soit de rencontre, soit d'atelier avec le producteur, la productrice qui va livrer un groupe d'usagers par exemple, qu'il puisse lui se présenter, pourquoi pas qu'on puisse présenter sa ferme et qu'il puisse expliquer pourquoi mon PANIERS coûte autant. C'est quoi mes coûts de production ? Quel revenu je me dégage ? C'est aussi un dispositif au sein duquel on souhaite pouvoir remettre en valeur le métier de paysan, paysanne, producteur, productrice. » (Delphine, PANIERS, EXA2)

« On avait deux tarifs quand on a démarré. On avait un tarif producteur, donc c'était le prix que les producteurs nous... négociait avec nous. On ne négocie pas nous avec les producteurs, c'est l'inverse. Plus on a de commandes, plus les producteurs peuvent baisser le prix de vente au poids ou au litre » (Pauline, VRAC, EXA4)

Dans cette même perspective, les acteurs expriment un refus du don. Différentes raisons sont convoquées, telle que le fait d'être complémentaire de l'aide alimentaire, ou encore de refuser la violence du don envers les bénéficiaires :

« L'un des points sur lesquels on était tous et toutes d'accord au sein du dispositif PANIERS, c'est qu'on ne souhaitait pas faire un dispositif de don alimentaire » (Delphine, PANIERS, EXA2)

« Vous voyez pas on s'est dit ça va faire doublon autant créer entre guillemets une autre petite case à tous ces édifices là. euh Et c'est vrai, alors si demain ça disparaissait, je pense quand même que ce serait dramatique, mais qu'on est assez sensible au sein de nos structures, plutôt réflexion autour, entre autres choses, de la violence du don. Après, si l'aide alimentaire n'existait pas aujourd'hui, je pense que ce serait une catastrophe, soyons honnêtes. Mais on aimerait aller plus loin, aller au-delà, faire en sorte qu'il y ait des vignes qui changent. Être porteur d'un dispositif d'accessibilité, ça nous paraissait plus intéressant » (Delphine, PANIERS, EXA2)

Malgré la volonté d'être solidaire du producteur et de mobiliser le prix comme moyen de sensibiliser les usagers, les acteurs constatent la nécessité de créer de l'accessibilité économique pour les usagers. On peut se demander dans quelle mesure les questions du juste prix, de la sensibilisation et de l'accessibilité entrent en tension dans les projets associatifs, notamment celui de PANIERS :

“On veut aussi aider les producteurs et des fois quand on donne à voir leur production à un prix vraiment très bas, on contrevient un petit peu peut-être à la pérennité de leur activité. [...] au départ, j'étais assez choquée par les paniers à 2 euros au lieu de 10. Mais après, on réfléchit, on rencontre sur le terrain des gens qui gagnent 400 balles par mois [...] ça fait la diff.” (Manon, Par. 35, PANIERS).

“Il ne faut pas se le leurrer, avec un tarif juste au prix producteur, ça reste encore trop cher pour certains habitants qui sont vraiment dans des situations compliquées” (Pauline, Par. 72, VRAC)

La question de l'accessibilité conduit PANIERS à diminuer la contribution de l'adhérent de 50% à 30% du panier⁵⁵ avec l'aide des CCAS, dans le cas où les publics n'ont pas suffisamment de ressources notamment aux yeux des CCAS :

« 50%, c'est ce que nous, on essaye à chaque fois de mettre en place. Mais il y a toujours discussion, et notamment avec les structures relais. Je pense à certains CCAS avec qui on a travaillé récemment et qui nous ont dit, alors nous, 50%, quand on voit le prix du PANIERS à l'unité... Oui, il y a certains publics qui, effectivement, pensent qu'avec leur reste à vivre mensuel, ils pourront y aller. Ce ne sera pas un poids trop monumental sur leurs épaules. [...] Il y aura toujours un reste à charge pour la famille. Mais d'aller un peu au-delà des 50 %. Il y a des CCAS qui par exemple conseillent aux habitants, [...] d'utiliser une partie, je crois que c'est des chèques alimentation que ça s'appelle, donc qui leur conseillent de l'utiliser pour les paniers. Ou qui, au sein du budget de la ville, essaient de dégager une petite enveloppe, un truc comme ça, pour que le reste à charge pour la famille soit un peu en dessous des 50% » (Delphine, PANIERS).

D'un autre côté, on peut se demander dans quelle mesure il existe une tension entre projet associatif et modèle économique à travers la question des prix. En effet, du côté de CALIEN, plusieurs raisons ont déterminé la fixation du montant du bon CALIEN à 50€ par mois. Le modèle de cotisation, qui va de 10€ à 35€ repose sur d'autres financements que la contribution des usagers pour rester viable. Ainsi :

« Le but pour eux, ce n'était pas de subvenir aux besoins d'une famille tout le mois. C'était en fonction de ce qu'on paye et tout ça, je pense que 50 euros, c'est pas mal. Et on n'avait aucune idée du budget. aussi, les anges gardiens. Parce que derrière, il faut suivre sur les partenariats financiers. Donc on s'est dit, on part sur 50. Le comité s'est dit, on part sur 50. Et en vrai, là, on est en expérimentation. Du coup, on ne sait pas du tout ce que ça va devenir. » (Maureen, CALIEN, EXA7)

« On s'est dit que... Proposer dans dans le bassin minier une mobilisation financière sur un truc qui était 100 ou 120 euros dans ce qu'on avait entendu des autres caisses, pour qu'ils prennent l'habitude d'aller dans d'autres commerces, d'une c'était trop, c'est un trop gros gap. Et la deuxième raison, elle est purement financière, c'est de dire qu'il aurait fallu dans ce cas-là aussi qu'on arrive à obtenir le double d'argent pour financer la part du petit 60% qu'on a constaté » (Stéphane, Président réseau Cocagne, CALIEN, EXA9)

En conclusion, nous suggérons que les prix jouent un rôle important dans les modèles socio-économiques des initiatives d'accès à l'alimentation durable. En effet, ils impliquent des représentations différentes, qui peuvent entrer en tension, à l'instar de la volonté de promouvoir un juste prix et de solvabiliser le producteur, tout en assurant l'accessibilité à l'utilisateur. Le prix peut donc incarner des tensions entre différents objectifs du projet associatif. Aussi, le prix peut aussi questionner les modèles économiques, qui comme nous l'avons vu

⁵⁵ On peut se demander si cela semble se rapprocher des politiques de prix des épiceries sociales et solidaires ? Où les biens sont à 30% de la valeur marchande.

repose largement sur les subventions publiques - où le financement de la denrée semble plus difficile à trouver que l'ingénierie⁵⁶.

Conclusion de la partie 3

Nous avons d'abord vu la genèse et les projets associatifs de VRAC Artois, CALIEN, et PANIERS. Ces initiatives sont relativement récentes, mais connaissent un déjà-là dans les Hauts-de-France, que ce soit avec VRAC sur la MEL, la mise en œuvre éparses de paniers solidaires depuis 2006 pour PANIERS, ou encore les différentes activités des Anges Jardins à Audruicq et Loos-En-gohelle. Elles portent des valeurs et des objectifs qui sont proches, allant de la promotion d'une alimentation durable en favorisant les producteurs bio, locaux, de proximité ; l'émancipation et l'autonomie des personnes dans les choix alimentaires ou par la montée en compétence ; levers les différents freins de l'accès à l'alimentation durable, etc. Elles effectuent deux types d'activité qui combinent accès à l'alimentation (groupement d'achat, livraison de paniers, attribution de bons d'achats) et ateliers/animations (comité de gestion, ateliers cuisines, visites de fermes, etc.). Les acteurs qui mettent en œuvre ces initiatives se représentent le territoire du bassin minier comme un espace caractérisé par une rareté de l'offre alimentaire de qualité, ce qui implique de mettre en œuvre une distribution et un approvisionnement de cette offre. De même, le bassin minier semble recouvrir de réalités territoriales différentes, si bien que l'on peut questionner la pertinence de l'échelle du bassin pour comprendre le déploiement de ces initiatives. Pour mettre en œuvre leurs actions, la volonté politique des communes et des intercommunalités est décisive pour les acteurs.

Concernant les modèles économiques, les initiatives ont recours à différents types de financements, mais ils restent majoritairement publics. Pourtant ces financements fonctionnent souvent par appels à projet, ce qui est source d'instabilité pour ces initiatives. Les financements tels que le PNA et FMMPT connaissent également des évolutions qui questionnent les projets associatifs des structures. On a notamment vu pour VRAC la fin du

⁵⁶ Pour le cas de VRAC HDF, la question des tarifs bleu à moins 50% posent également une tension pour le modèle économique, puisque selon la directrice de Vrac HDF, l'ajout de nouvelles personnes au tarif bleu implique de devoir toujours plus recourir au financement public pour assurer la viabilité du modèle économique. En effet, le tarif rose qui ajoute une majoration de 10% aux prix ne permet pas de financer de compenser la réduction de 50% sur les denrées en tarif bleu. Le tarif rose permet seulement de financer des aspects logistiques.

« On avait ce tarif-là qui était déjà le tarif réduit, le tarif du collectif et on avait le tarif rose qui existait déjà. Donc pour les personnes qui sont à l'aise, avec une toute petite marge de 10%. Donc tu vois, ce n'est pas ça du tout qui nous fait vivre, tu t'imagines bien. Avec une marge de 10%, ça vient juste aider un peu en logistique » (Pauline, VRAC).

financement de la réductions de certains produits pour les bénéficiaires du tarif bleu par le FMMPT, ce qui peut poser une question à l'idée d'accès et de choix. L'autre partie des financements publics est souvent issue des collectivités territoriales où l'alimentation ne figure pas comme une compétence obligatoire. Ainsi, le soutien à l'accès à l'alimentation durable dépend des volontés politiques sur le territoire, ce qui peut constituer un facteur d'instabilité pour les associations. Nous avons également vu que pour renforcer leur modèles économiques et associatifs, les structures mettent en œuvre différents partenariats qui renforcent actions collectives et ainsi leur stabilité. Nous avons vu que la part du bénévolat est relativement moins importante que pour le cas de l'aide alimentaire, mais constitue une part essentielle pour le fonctionnement et la finalité de ces initiatives. Enfin, nous avons vu que la politique tarifaire des initiatives traduit des tensions entre différents aspects de leurs projets associatifs, qui va du soutien au producteurs par le juste prix, la sensibilisation des publics par les prix, et la mise en œuvre concrète de l'accessibilité des produits. La tarification peut aussi engendrer une tension avec les modèles économiques, puisqu'une mise en œuvre d'un bon d'achat ou d'une réduction de prix rend les structures de plus en plus dépendantes des financements extérieurs, ce qui est un facteur d'instabilité toute chose égale par ailleurs.

*

**

Conclusion générale :

Pour conclure, nous avons mis en évidence que face aux risques et aux critiques du système alimentaire et de l'aide alimentaire, de nouvelles solidarités alimentaires se développent et s'inscrivent dans une alimentation durable. Les régimes d'alimentation durable peuvent être définis comme « *des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines* »⁵⁷. Ces initiatives connaissent un essor notamment depuis le Covid-19. Des questions se posent quant à leur pérennité et leur stabilité. Nous nous sommes donc demandé quels sont les facteurs de stabilité de ces initiatives, en observant leurs modèles socio-économiques.

Nous avons effectué dans la partie 1 une revue de littérature pour comprendre la notion d'accès à l'alimentation pour tous. Nous avons montré que le droit à l'alimentation n'est pas effectif en France (I) et qu'il se confond avec l'aide alimentaire caritative (I.I). Pourtant la capacité de l'aide alimentaire à assurer un accès digne à l'alimentation est remise en cause (I.II). En contre mouvement émerge alors les questions de démocratie alimentaire (II). Il s'agit d'une notion qui recouvre de nombreuses dimensions. On peut résumer les conceptions ainsi : (1) il s'agit d'accéder à la citoyenneté et à l'émancipation donnant la possibilité aux citoyens d'orienter la politique alimentaire ; de s'émanciper à travers son implication dans des systèmes alimentaires alternatifs à l'agro-industrie ; ou encore de pouvoir choisir son alimentation librement en connaissance de cause et à partir de choix multiples ; (2) il s'agit de contribuer à la justice sociale en permettant à tous un accès à une alimentation digne ; et en donnant la possibilité aux personnes précaires d'accéder aussi à la citoyenneté et l'émancipation (II.I). Cela suppose de concevoir les questions de précarité alimentaire dans leur globalité, en la comprenant dans une problématique plus générale de lien social (II.II). La notion de démocratie alimentaire permet aussi de mettre en évidence que du côté des réseaux militants et émancipateurs persiste l'absence des publics précaires, soulignant une tension entre émancipation et justice sociale (II.III). Pour autant, il existe des

⁵⁷ FAO (2010) Rapport Final Symposium Scientifique International BIODIVERSITÉ ET RÉGIMES ALIMENTAIRES DURABLES UNIS CONTRE LA FAIM, Rome

initiatives qui tentent de concilier ces objectifs, ce qui conduit à se demander comment elles parviennent à concilier les objectifs et avec quels moyens. Comment parviennent-elles à se stabiliser ?

Dans la partie 2, nous avons développé notre démarche d'enquête ainsi que le cadre d'analyse des MSE. Nous avons d'abord montré les enjeux que mettent en évidence les MSE (I). Les MSE relativisent la centralité du marché dans la compréhension des phénomènes économiques, en considérant la coexistence de différentes formes d'organisation de l'économie telles que la redistribution et la réciprocité. Cela permet de mettre en avant les dimensions non monétaires de l'économie comme le bénévolat. Il s'agit également de considérer l'importance du contexte socio-politique, historique et territorial pour comprendre les modèles économiques (I.I). Nous avons ensuite mis en évidence l'existant en termes d'analyse d'initiatives d'accès à l'alimentation durable par les MSE, ce qui a permis de construire des critères d'analyse (I.II) Ensuite, nous avons exposé la démarche d'enquête (II). Nous avons délimité le terrain d'enquête au bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, car ce territoire est marqué par des indicateurs socio-économiques dégradés par rapport à l'échelle nationale, et nous avons fait l'hypothèse de l'existence d'une rareté d'offre alimentaire durable, posant ainsi la question des conditions de déploiement d'initiatives d'accès à l'alimentation durable dans ce contexte (II.I). Nous avons retenu trois initiatives en posant deux critères principaux : (1) les initiatives poursuivent un objectif de lutte contre la précarité alimentaire ainsi que d'autres buts différents tels que la recherche de mixité des publics, la participation citoyenne, etc. ; (2) les initiatives permettent l'accès à une alimentation durable (II.I) Nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès de chargés de mission au sein des initiatives, de financeurs, et des partenaires conventionnés par les initiatives dans le but de mettre en lumière les représentations de ces acteurs ainsi que les différents aspects des modèles socio-économiques (niveau intra organisationnel) et de l'action collective (niveau inter organisationnel) (II.II).

Dans la partie 3, nous avons présenté les initiatives retenues : VRAC, PANIERS, et CALIEN, en retraçant leur genèse et leur fonctionnement (I), et en exposant une vue d'ensemble (I.I) que nous pouvons considérer comme un premier résultat. Nous avons vu l'encastrement associatif et territorial (I.II) en mettant en avant les principes, les valeurs, l'historique et le fonctionnement concret de VRAC (I.II.I) PANIERS (I.II.II) et CALIEN (I.II.III). On comprend que ces initiatives sont relativement récentes malgré un déjà-là sur le territoire. Elles portent des valeurs et des objectifs proches et elles effectuent deux types d'activités : distribution de denrées (prenant des formes variées) et animation d'ateliers. Les

acteurs qui mettent en œuvre ces initiatives se représentent le territoire du bassin minier comme un espace caractérisé par une rareté de l'offre alimentaire de qualité, ce qui implique de mettre en œuvre une distribution de cette offre. Nous observons que le bassin minier ne constitue potentiellement pas le niveau territorial pertinent pour analyser l'action des ces initiatives. Le bassin minier semble recouvrir de réalités territoriales différentes dont les contours sont les EPCI (I.III).

Ensuite nous présentons les modèles économiques des initiatives (II) en détaillant les ressources monétaires (II.I), l'importance des partenariats (II.II), les richesses humaines (II.III) et les modèles de tarification (II.IV), dans l'optique de comprendre les facteurs de stabilité et d'instabilité de leurs modèles. Il apparaît que VRAC, PANIERS et CALIEN dépendent majoritairement de financements publics relativement nouveaux et essentiellement fondés sur des appels à projet. Sinon ils dépendent de financements des collectivités territoriales issus de politiques volontaristes. Ces ressources permettent de financer concrètement l'accès par la réduction de prix des denrées, mais aussi l'ingénierie et la coordination. Pour renforcer leur stabilité, les initiatives effectuent des partenariats entre elles qui permettent de mutualiser leurs actions. Ces actions concernent la distribution, l'animation et l'accès. Le bénévolat est nécessaire et il est perçu dans une optique de montée en autonomie et compétence des citoyens - sauf pour le cas de PANIERS. Enfin, la politique tarifaire des initiatives traduit des tensions entre différents aspects de leurs projets associatifs, qui va du soutien aux producteurs par le juste prix, la sensibilisation des publics par les prix, et la mise en œuvre concrète de l'accessibilité des produits. La tarification peut aussi engendrer une tension avec le modèle économique, puisqu'une mise en œuvre d'une caisse alimentaire ou d'une réduction de prix rend les structures de plus en plus dépendantes des financements extérieurs, ce qui est un facteur d'instabilité si les financements ne sont pas pérennes et reposent sur des logiques d'innovations (comme c'est le cas pour la CALIEN). On pourrait aussi mentionner la croissance rapide et importante de VRAC et PANIERS qui pose de nouvelles questions à leurs modèles socio-économiques. Cette croissance a été rendue possible par des financements tels que le FMMPT et le PNA, mais le maintien ou la modification de leurs règles de financements freine ou transforment la poursuite du déploiement des structures. On peut donc affirmer que ces initiatives reposent sur des modèles relativement instables et en tension, notamment parce qu'elles concernent des domaines de l'action publique en évolution.

Commentaires, ce que le mémoire n'a pas traité.

La recherche s'est pour l'instant focalisée sur une partie du bassin minier, et plus précisément de la CALL, ce qui peut influencer la perception de l'action en faveur de l'accès à l'alimentation durable dans un contexte où à l'échelle des EPCI, il y a des dynamiques variables et des acteurs différents. Nous n'avons pas évoqué dans le mémoire la baraka-Jobs et les épiceries de Douchy-les-mines et du Marly coordonnés par l'ACSRV, qui sont plus situées du côté de Valenciennes. Nous avons pourtant recensés ces initiatives pendant la période de recherche et effectué des entretiens avec les acteurs.

Nous n'avons pas évoqué les questions du conventionnement et de la qualité des denrées, et ainsi plus largement des représentations des acteurs sur l'alimentation durable. Pourtant c'est un point important de ces initiatives : comment définissent-elles la qualité des denrées ? Si du côté de l'aide alimentaire classique, la qualité des denrées est parfois identifiée comme industrielle marchande, il serait intéressant de pouvoir comparer et de mieux caractériser ces différentes qualités. De même, cela permettrait d'illustrer la notion de choix des usagers, et ainsi rendre compte de la dimension de la démocratie alimentaire que développent des initiatives.

Nous n'avons pas évoqué la question du foncier, qui semble être un aspect important des modèles économiques de ces initiatives. Également, nous n'avons pas évoqué les questions d'accès au capital qui peuvent aussi être importantes car donner l'accès à une alimentation de qualité suppose parfois de disposer du matériel de stockage adapté aux produits (exemple : produits frais).

Nous n'avons pas mis en évidence dans quelle mesure ces initiatives s'inscrivent dans un champ qui se distingue de l'aide alimentaire. Cette hypothèse peut se discuter après des critères retenus. Par exemple, il s'agirait de comparer les objectifs associatifs, les modes de financements (FSE+) qui impliquent le don pour l'aide alimentaire, les richesses humaines, ou encore la définition de qualité des denrées.

Références bibliographiques

- Basson, J.-C. & Sallé, L. (2023). The impact of the COVID-19 pandemic on sports-based youth development: The case of the rugby association 'Rebonds!'. *Contemporary Social Science*, 18(1), 76–89. DOI: [10.1080/21582041.2022.2161702](https://doi.org/10.1080/21582041.2022.2161702). cité in Carin, Y., Hamonier, J. et Sallé, L. (2024). Les modèles socio-économiques des associations : le cas des associations sportives des hauts de France. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 126(4), 17-32. <https://doi.org/10.1051/sm/2024018>.
- Bonzi, B. (2021). Comment l'aide alimentaire est utile à la politique alimentaire. *Vie sociale*, 36(4), 49-62. <https://doi.org/10.3917/vsoc.214.0049>
- Bonzi, B. (2023). *La France qui a faim : Le don à l'épreuve des violences alimentaires*. Éditions du Seuil.
- Bricas, N. (2015). 7.7. Sécurité alimentaire : Un problème d'accès plus que de disponibilité. In C. Esnouf, J. Fioramonti, & B. Laurieux (Éds.), *L'alimentation à découvert* (p. 256-257). CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.10481>
- Bucolo, E., Eynaud, P., & Gardin, L. (2019). Les modèles socio-économiques associatifs. *Revue de littérature. INJEP NOTES & RAPPORTS*
- Buée, C. (2024). *Une entreprise située d'imposition d'une culture légitime, le « bien manger »*. Mémoire de Master 2 Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales | Université de Lille
https://pepите-depot.univ-lille.fr/LIBRE/Mem_Droit/2024/ULIL_DMSP_2024_047.pdf
- Castel R. (1991). De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation, in Donzelot J. (éd.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, éditions Esprit, 137-168.
- Caillé, A. (2007). Présentation, Avec Karl Polanyi... contre la société du tout-marchand. *Revue du MAUSS*, 29, 7-31.
- Chautard, G., & Zuideau, B. (2001). L'enjeu d'une reconversion durable des territoires de tradition industrielle : L'exemple du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. *Espace Populations Sociétés*, 19(3), 325-339. <https://doi.org/10.3406/espos.2001.2001>
- Chiffolleau, Y., Paturel, D., Biénade, E., Millet-Amrani, S., & Akermann, G. (2022). La construction sociale de la démocratie alimentaire ». *Expérimentations démocratiques*. In *Expérimentations démocratiques*. <https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.4000/books.septentrion.128727>
- CNA – Avis n°89. (2021). *Retour d'expérience de la crise covid-19 Période du premier confinement national*. Conseil national de l'alimentation.
- Cocolupa. (2023). *GT 8 – Encourager et favoriser la création et le développement de toutes les formes d'accès à l'alimentation, émancipatrices pour les personnes et durables*.
- CPCA (2014), Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières, CPCA (<https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/typologie-revue.pdf>).
- Demoustier D. (2012), Économie sociale et action publique : élargissement, substitution ou aiguillon ?, Bance Ph. (dir.), *L'action publique dans la crise. Vers un renouveau en France et en Europe ?*, PURH, 285-301

- Devienne S. (2018), « Chapitre 1. Les révolutions agricoles contemporaines en France », in. Chouquer G., Maurel M-C., *Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe*, Presses Universitaires de France-Compté, p. 25-52.
- Douillet, M., Walser, M., Bricas, N., Conaré, D., & Bardot, F. (2023). *Nouvelles formes d'accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous Quels modèles socio-économiques ?* Les carnets Carasso.
- Drique, M., Aulanier, A., Théodore, M., & Coulet, C. (2024). L'INJUSTE PRIX DE NOTRE ALIMENTATION – QUELS COÛTS POUR LA SOCIÉTÉ ET LA PLANÈTE ? *Programme ensemble bien vivre, bien manger du Secours Catholique - Caritas France*.
- Dutilleul, F. C. (2020). Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? *Raison présente*, 213(1), 21-29. <https://doi.org/10.3917/rpre.213.0021>
- Fischler, C. (2003). Le paradoxe de l'abondance. *Sciences Humaines*, 135(2), 24-24. <https://doi.org/10.3917/sh.135.0024>
- Gardin, L., & Robert, P. (2018). Origine, diffusion et métamorphose de l'hybridation des ressources. XXXVIIIes Journées de l'Association d'économie sociale. <https://hal.univ-lille.fr/hal-04442097>
- Gelot, D., & Ward, J. (2021). L'aide alimentaire : Entre bénévolat et injonctions managériales. *Vie sociale*, 36(4), 81-97. <https://doi.org/10.3917/vsoc.214.0081>
- Gianfaldoni, P., Gardin, L., & Jany-Catrice, F. (2023). Modèles socio-économiques versus Social Business Models. RIUESS [Rapport de recherche] Université de Lille. hal-04111737
- Gottlieb, R. et A. Joshi (2010), *Food Justice*, The MIT Press cité in Lanciano, É., Lapoutte, A., & Saleilles, S. (2017). Construire des modèles d'affaires pour la justice alimentaire : Le cas d'organisations solidaires favorisant l'accès des populations précaires à une alimentation de qualité. *XXVIIe Conférence Internationale de Management Stratégique*.
- Lang, T. (1998) *Toward food democracy* in Griffiths, S., & Wallace, J. (1998). *Consuming Passions : Food in the Age of Anxiety*. Manchester University Press.
- Hassanein, N. (2003). Practicing food democracy : A pragmatic politics of transformation. *Journal of Rural Studies*, 19(1), 77-86. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(02\)00041-4](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(02)00041-4)
- KPMG. (2017). Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et proposition pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations. Rapport pour l'UDES et le Mouvement associatif. Disponible sur <http://lemouvementassociatif.org/>
- Lanciano, É., Lapoutte, A., & Saleilles, S. (2017). Construire des modèles d'affaires pour la justice alimentaire : Le cas d'organisations solidaires favorisant l'accès des populations précaires à une alimentation de qualité. *XXVIIe Conférence Internationale de Management Stratégique*.
- Le Crom, J.-P. L., & Retière, J.-N. (2013). Les bonnes volontés à l'épreuve de l'efficience dans le champ de l'aide alimentaire. In M. Hély & M. Simonet (Éds.), *Le travail associatif* (p. 79-95). Presses universitaires de Paris Nanterre. <https://doi.org/10.4000/books.pupo.3292>
- Le Crom, J.-P. L., & Retière, J.-N. (2003). *Nourrir les pauvres : Assister et/ou entreprendre ?* Lionel Prouteau. *Les associations*

entre bénévolat et logique d'entreprise, Presses universitaires de Rennes, pp.67-84, 2003, L'univers des normes. halshs-00202696

- Le Crom, J.-P., & Retière, J.-N. (2018). *Une solidarité en miettes. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2018.* <https://doi.org/10.4000/books.pur.170638>
- Lochet, S., & Solchany, S. (2021). Les CCAS, « coordinateurs naturels » de l'aide alimentaire ? *Vie sociale*, 36(4), 127-141. <https://doi.org/10.3917/vsoc.214.0127>
- Malassis, L. (1994). *Nourrir les Hommes* (Flammarion).
- Martin-Meyer, L. (2022). [Alimentation] Ces aides qui nourrissent la précarité. *Sesame*, 12(2), 16-21.
- Martin-Meyer, L., & Ramel, M. (2022). [Alimentation] « L'alimentation est bien plus qu'un ventre à remplir ». *Sesame*, 12(2), 22-23.
- Michel, L., & Soulard, C.-T. (2021). Introduction: La fabrique des politiques alimentaires locales en France : Réponse aux crises ou usage de la crise ? *Pôle Sud*, 55(2), 7-18. <https://doi.org/10.3917/psud.055.0007>
- Mignot, C., Molines, N., Madaboyko-Fintobakila, A., Lebeauvin, V., & Emery, J. (2022). Les AMAP, un réseau de proximité solidaire et inclusif ? Le cas des Hauts-de-France (HDF). *Norois*, 263(2), 73-93. <https://doi.org/10.4000/norois.12489>
- Morvan, F. L., & Wanecq, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. IGAS
- Mundler, P. (2013). Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? : Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes. *Économie rurale*, 336(4), 3-19. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3983>
- Noel, J., & Darrot, C. (2016, juillet). Des systèmes alimentaires relocalisés plus durables : Vers un accès à une alimentation de qualité pour tous. *RIODD 2016*. <https://hal.science/hal-01349972>
- Parisse, J., & Porte, E. (2022). L'alimentation : Un enjeu de développement solidaire, démocratique et territorial. *Cahiers de l'action*, 58(1), 9-14. <https://doi.org/10.3917/cact.058.0009>
- Paturel, D. (2013). *Aide alimentaire et accès à l'alimentation en France*. https://www.academia.edu/19835962/Aide_alimentaire_et_acc%C3%A8s_%C3%A0_l'alimentation_en_France
- Paturel, D. (2017). Alimentaire et précarité alimentaire. *Etats Généraux de l'Alimentation, Atelier 12, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). FRA.*, 5p.
- Paturel, D. (2019, juin). *Le droit à l'alimentation, un droit en friche*. Chaire Unesco Alimentations du monde. <https://www.chaireunesco-adm.com/Le-droit-a-l-alimentation-un-droit-en-friche#>
- Paturel, D. (2022). Insécurité ou précarité: Épithètes de la faim. *Revue Projet*, 388(3), 20-23. <https://doi.org/10.3917/pro.388.0020>
- Paturel, D., & Bricas, N. (2019). N°9/ Pour une réforme de nos solidarités alimentaires. *POLICY BRIEF N° 9*, 11(1), 66. <https://doi.org/10.1186/1479-5868-11-66>
- Paturel, D., & Carimentrand, A. (2018). Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : Vers une démocratie alimentaire ? *Revue de l'organisation responsable*, 13(1), 43-54. <https://doi.org/10.3917/ror.131.0043>

- Paturel, D., & Ndiaye, P. (2020). Introduction: Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable. In *Le droit à l'alimentation durable en démocratie* (p. 17-46). Champ social. <https://doi.org/10.3917/chaso.patur.2020.01.0017>
- Paturel, D., & Ramel, M. (2017). Éthique du care et démocratie alimentaire : Les enjeux du droit à une alimentation durable. *Revue française d'éthique appliquée*, 4(2), 49-60. <https://doi.org/10.3917/rfeap.004.0049>
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*.
- Polanyi, K. (1975). L'économie comme procès institutionnalisé. In C. Arensberg, H. Pearson, & K. Polanyi, (dir.), *Les Systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*. Paris : Larousse.
- Polanyi, K. (1983). *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard, Collection Bibliothèques des Sciences Humaine.
- Prouteau, L., & Tchernonog, V. (2017). Évolutions et transformations des financements publics des associations. *Revue française d'administration publique*, 163(3), 531-542. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0531>
- RAMEL, M., BOISSONNAT PELS, H., SIBUÉ-DE CAIGNY, C., & ZIMMER, M.-F. (2014). *Se nourrir lorsqu'on est pauvre Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. Revue ATD Quart Monde.
- RAMEL, M. (2022). *LE DROIT A L'ALIMENTATION ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE EN FRANCE* [thèse de doctorat], Université de Tours
- Retière, J.-N. (2021). Nourrir les pauvres : Les quatre âges de l'aide alimentaire. *Vie sociale*, 36(4), 23-35. <https://doi.org/10.3917/vsoc.214.0023>
- Resolis-Terralim. (2018), *Impact de la transition agricole et alimentaire sur l'emploi. État des lieux et propositions*, étude, décembre, 52 p.
- Rouillé d'Orfeuill Henri. (2018). *Transition agricole et alimentaire : La revanche des territoires*. Éditions Charles Léopold Mayer.
- Scherer, P., & Bricas, N. (2021). Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? In N. Bricas, D. Conaré, & M. Walser (Éds.), *Une écologie de l'alimentation*. éditions Quae. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3/c15>
- Schillinger P. et Vasselle A. (2017), « Les perturbateurs endocriniens dans les produits phytopharmaceutiques et les biocides », Paris, *Sénat, rapport d'information n°293*, 46 p.
- Supiot, A. (2010). *L'esprit de Philadelphie : La justice sociale face au Marché total*. Éditions du Seuil.
- Tavoularis G. et Hébel P. (2017), « Fruits et légumes, les Français suivent de moins en moins la recommandation », *Crédoc consommation et modes de vie*, 292.
- TERTRE, C., HAYS, D., & DEMAS, B. (2021). *Bien vivre alimentaire : Entreprendre avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération*. Institut Européen de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération. www.ieefc.eu

Annexes :

Annexes 1 : Grilles d'entretiens

Grille d'entretien globale :

Thèmes	Questions	Commentaires
Caractéristique de l'enquêté.e	Est-ce que vous pouvez vous présenter et nous expliquer comment en êtes-vous arrivé à travailler pour la CALIEN ?	Parcours professionnel
Présentation de la structure	Pouvez-vous présenter la CALIEN ?	Valeurs et objectifs ? Comment et pourquoi se développer dans le bassin minier ? Projet politique et associatif
Présentation du dispositif/ expérimentation Activités, etc.	Pouvez-vous présenter la genèse de l'initiative de prise en charge alimentaire ? Quelles activités menez-vous au sein de ce dispositif ? (fonctionnement)	A adapter selon le dispositif Qui est à l'origine ? Pourquoi mettre en place le dispositif ?
Usagers	A quelle population est destiné le dispositif ? Comment allez-vous chercher vos publics ? Pourquoi ? Quelles sont les difficultés dans la recherche de publics ?	Précaire ? Combien ? Caractéristiques (CSP, âge, sexe, revenus, bénévoles ou non...) ? Évolutions des publics ?
Ressources globales de la structure porteuse/expérimentation Politique tarifaire	Pouvez-vous décrire comment le dispositif est financé ? - Quelles sont les prestations prenant en charge le dispositif ? Comment sont-elles décidées ? Pouvez-vous décrire vos principales dépenses ? - Combien de salariés sont présents ? Quelles sont leurs fonctions ? Comment avez-vous construit les tarifs aux usagers (Ex : tarifs PANIERS, tarifs bleu VRAC, etc.)	Quelles ressources (publiques, privées, dons, etc.) Comment sont-elles décidées ? Place du foncier ? Rencontrez-vous des difficultés à équilibrer vos comptes ? Pour vous, ces sources de financements sont-elles en adéquation avec le projet politique de l'initiative ? Point d'attention pour VRAC : Les tarifs bleus disparaissent progressivement.
Bénévoles	Quelle place occupe le bénévolat dans le fonctionnement de la structure ?	Combien ? Fonction ? Valorisation ?
Gouvernance	Pouvez-vous décrire comment fonctionne la gouvernance de l'initiative ? - Pouvez-vous décrire la place des usagers dans la gouvernance ? Et celle des producteurs ? - Dans la gouvernance, quelles sont les attentes des différents acteurs présents ?	Que souhaitent les financeurs ?
Conventionnement et approvisionnement	Pouvez-vous expliquer comment déterminez-vous les producteurs et distributeurs avec lesquels vous travaillez ? - Comment s'organise la logistique ? Est-ce que selon vous le dispositif participe à la transition écologique ? Si oui, de quelle manière ?	Critères produits ? Bio, circuits courts, etc. ; frais, secs ? Comment définissez-vous la qualité des produits ? Comment construisez-vous vos partenariats ?

	- Est-ce un objectif central dans le projet ?	Seulement de l'alimentation ? Justifications
Partenaires	Rapport aux politiques publiques ? - Quels rôles jouent les acteurs publics ? - Pouvez-vous décrire la place des acteurs publics dans la mise en œuvre du dispositif ?	Les politiques ont-ils un impact sur les valeurs ? Comment les politiques publiques favorisent-elles ou non la mise en œuvre du dispositif ?

Derniers commentaires ?

Demander rapport d'activité si nécessaire

Annexe 2 : Proposition d'analyse des MSE de VRAC artois, PANIERS et CALIEN à partir des 8 leviers mis en lumière par (Douillet et al., 2023)

Leviers/arbitrages	VRAC Artois	PANIERS	CALIEN
Approvisionnement	Gamme étendue (catalogue 93, choix des quantités)	Gamme limitée sur des produits phares peu accessible au public visé (Paniers Légumes frais)	Gamme étendue (Vrac, Biocoop, etc.)
Politique tarifaire	Prix différenciés (permet de bien faire la diff prix réduits, prix coûtant, prix marchés)	Prix unique (-50%) (ne pas différencier les publics)	Contribution différenciée
Activités et services	Diversification pour répondre au projet politique et sociale (besoin des personnes et nouveaux publics) Projet MIAM ?	Internalisation des ateliers avec un poste salarié, puis externalisation progressive avec création d'un réseau d'accompagnement	N/A
Richesses humaines	Mix Salariat/bénévolat	Salariat	Mix salariat/bénévolat
Ressources financières et non monétaire	Diversité financements externes (revendiquer la solidarité par financements externes souvent publics) Ou hybridation ?	Diversité de financements externes Hybridation ? Recherche d'autonomie financière : Fonds de dotation ?	Diversité financements externes Majorité public
Statut juridique	Statut juridique unique (avec VRAC HDF)	Combinaisons de statuts ?	Rattaché aux Anges Gardins
Alliance et mutualisation	Alliance avec pouvoirs publics (dépasser la relation financeur.cé, installer une co-construction)	VRAC / PANIERS pour les ateliers	Alliance entre acteurs de la filière alimentaire (ESS et privé classique)
Nouveaux regards sur les valeurs		Évaluation des impacts sociaux et	Évaluation des impacts sociaux et

		environnementaux ? (Evaluation participative)	environnementaux ? (Comité scientifique)
--	--	--------------------------------------------------	---------------------------------------------